

### 3.1.8. Déclaration de performance extra-financière

Le présent chapitre est relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales, requises au titre de l'article R225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2017-1180 et son décret d'application 2017-1265, transposant la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance extra-financière détaille les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que Bpifrance décide de suivre, afin d'évaluer ses impacts.

#### LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE BPIFRANCE

La responsabilité sociétale est au cœur des missions de Bpifrance, « groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les Régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres<sup>10</sup>».

La charte RSE exprime l'engagement public de Bpifrance d'intégrer les enjeux de responsabilité sociétale dans ses métiers comme dans son fonctionnement interne, et repose sur la conviction, confirmée par les études les plus récentes, que la performance RSE crée de la valeur économique et sociale, et sert l'avenir.

Bpifrance s'est fixé quatre priorités, qui constituent le pivot de son engagement : développement de l'emploi, qualité de la gouvernance et du management, promotion de l'entrepreneuriat féminin, transition écologique et énergétique.

La responsabilité sociétale de Bpifrance réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

Bpifrance met au service de cette ambition, depuis sa création, le déploiement d'un accompagnement des besoins financiers des entreprises et des entrepreneurs, à tous les stades de leur développement, et en démultipliant l'effet de ses interventions dans son fonctionnement d'établissement de place. Une offre d'accompagnement a complété les dispositifs financiers d'accompagnement, pour apporter aux entrepreneurs conseil, formation, et mise en relation, en prenant en compte les grands enjeux de leur responsabilité sociétale comme l'emploi, la transition énergétique, le changement climatique, l'innovation, le dynamisme des territoires, le numérique.

Bpifrance, qui vise à inscrire les entreprises dans une dynamique de croissance responsable, prend soin, bien évidemment, d'exercer ses métiers en toute transparence et responsabilité, dans le respect et le développement des compétences de ses collaborateurs, et la maîtrise de ses impacts.

#### UN MODELE D'AFFAIRE PARTICULIER

#### NOTRE MODELE D'AFFAIRES

Dans le groupe Bpifrance, Bpifrance exerce directement les activités de financement, de soutien à l'innovation et de garantie ; les activités d'investissement direct et en fonds de fonds sont exercées par la société de gestion Bpifrance Investissement, tant pour son compte que pour compte de tiers et pour le compte de Bpifrance Participations ; Bpifrance Assurance Export exerce, au nom et pour le compte de l'État, les activités d'assurance export des entreprises françaises.

---

<sup>10</sup> Loi 2012-559 du 31 décembre 2012, emportant création de Bpifrance



## NOS METIERS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS



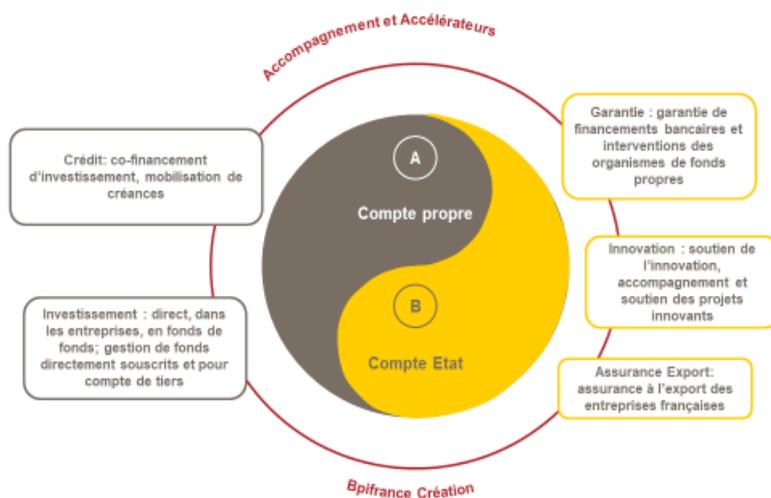
## NOTRE ORGANISATION

Ces activités sont exercées :

- Pour compte propre :
  - o en cofinancement, par Bpifrance, sous forme de prêts à long ou moyen terme, ou crédit-bail, et pour le financement des créances court terme, sur ressources obligataires ;
  - o en fonds propres, par Bpifrance Investissement, directement ou sur des fonds d'investissement.
- Pour compte d'État : menées dans le cadre des politiques publiques et fondées, par nature, sur des fonds dédiés destinés à couvrir les engagements pris dans le cadre de leur mission :
  - o Garantie de prêts bancaires ou organismes de fonds propres (Bpifrance) ;
  - o Financement de l'innovation par des prêts ou subventions (Bpifrance) ;
  - o Assurance des opérations à l'export des entreprises (Bpifrance Assurance Export).

Ces activités sont financées par des ressources publiques (État, Régions, fonds européens).  
Les activités d'accompagnement et accélérateurs des entreprises, ainsi que celles de Bpifrance Création, sont des activités non-financières transverses.

## NOS RESSOURCES FINANCIERES



Le modèle d'affaires de Bpifrance est celui d'une organisation atypique, construite pour répondre, en appui des politiques publiques, aux besoins de la croissance durable des entreprises.

# bpi**france**

Nos ressources

**Bpifrance:** Financement, Innovation, Garantie

**Bpifrance Participations et Investissement:** Fonds propres direct et Fonds de fonds

**Bpifrance Assurance**

**Export:** garantie à l'export

**Un continuum de solutions**

**A CHAQUE ETAPE CLE DU DEVELOPPEMENT**



**HUMAIN**

- Effectif total : **3 801** (+ 3,4% en un an)
- Dont **280** apprentis et alternants
- Âge moyen : **38,6 ans**
- **56%** de femmes et **44%** d'hommes
- Près de **91%** de cadres



**PARTIES PRENANTES**

**Un environnement unique de parties prenantes**

- Un actionnariat unique entre l'État et la **Caisse des Dépôts et Consignations**
  - Un réseau de partenariats **institutionnels, privés, publics**
- **Partenaire des 18 régions** françaises



**FINANCIERES**

- Ressources **obligataires**
- Ressources **publiques**  (Programme Investissement d'Avenir)
- Ressources **européennes**



**ANCRAGE TERRITORIAL ET INTERNATIONAL**

**La banque de tous les entrepreneurs, ancrée dans les territoires**

- **50 implantations territoriales**
- Partenaire des **18 régions** françaises

**Bpifrance Création**  
Entrepreneuriat pour tous

**DES VALEURS INTANGIBLES**  
**Proximité, Simplicité, Volonté, Optimisme,**  
**UNE MISSION**  
**Servir l'avenir**

Proximité

Simplicité

Volonté

Optimisme

**SERVIR L'AVENIR**

## FINANCEMENT INNOVATION



### SOUTIEN FINANCIER des ENTREPRISES et PARTENAIRE des BANQUES

- **8,84 Mds€** de financements long et moyen terme (+11%) – 0,28 Md€ de mesures d'urgence économique (- 83%)
- **8,2 Mds€** de crédits court terme (+14,7%)
- Plus de **60 300 entreprises** garanties, pour **8,2 Mds€** (+15%)
- **4,4 Mds€** d'aides et prêts à l'innovation (+1%), plus de 6 400 entreprises

#### ENTREPRENEURIAT POUR TOUS

**1 550 accélérés,**

**153 dispositifs CitéLab**

**Tournée : 574 événements**

#### **Bpifrance CREATION**

**251 soutiens aux réseaux d'accompagnement** (+67%) pour **71 M€** (+136%)

**108 M€ (+108%)** de prêts d'honneur directs au profit de 15 700 (+108%) bénéficiaires

## FONDS PROPRES

## INVESTISSEMENT

**1,6 Mds€** (+5%) investis dans **87 fonds**  
**726 M€** (+11%) en capital Innovation investis  
**363 M€** (+26%) en PME dans 130 entreprises,  
**2 144 M€** investis en ETI & GE



## INTERNATIONAL

**30 Mds€** d'assurances et de garantie sur les projets à l'export\*  
**17 missions** d'accompagnement à l'export  
**Plus de 2675 entreprises** bénéficiaires

## INTERNATIONAL



### ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER et RESEAUX

**3 467 entreprises** accélérées, dont **1 026** en 2022 (+13%),  
**3 307 missions de conseil PME/ETI** (+34%), **783 missions de conseil innovation**, et **3 876 actions d'accompagnement à l'international** (+28%)

#### RESEAU EXCELLENCE

**144 événements** (+36%), **5 971 participants** (+38%)

## ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER

\*opéré au nom et pour le compte de l'Etat



## NOS RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Les missions d'intérêt général confiées à Bpifrance, son statut bancaire, son modèle d'affaire spécifique déterminent ses risques extra-financiers et les enjeux associés. Ils font l'objet d'une révision annuelle, comme les ambitions stratégiques du Groupe le sont dans l'objectif d'une adéquation fine aux grandes évolutions du moment. Les ambitions stratégiques 2021-2024 font le constat du changement de dimension de Bpifrance, devenu un acteur majeur de la résilience des entreprises et un opérateur central du Plan France 2030. Il en ressort une responsabilité accrue de l'analyse reconduite en 2020 pour prendre en compte les attentes particulières liées à la crise sanitaire.

La cartographie des risques extra-financiers, cohérente avec la démarche conduite par le Groupe Caisse des dépôts, a été élaborée à partir de la méthode suivante :

- Identification des risques potentiels ;
- Identification des mesures et moyens de maîtrise de ces risques ;
- Hiérarchisation et cotation des risques, selon une méthodologie adaptée aux problématiques d'évaluation de sujets extra-financiers.

Elle a été révisée en 2021 à la lumière des ambitions stratégiques revisitées post crise, pour la période 2021-2024. Fin 2022, un travail d'intégration des risques ESG dans la cartographie des risques Groupe a également été initié et se poursuivra en 2023.

La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constituent pas pour Bpifrance, du fait de ses activités de service, des enjeux matériels pertinents.

Les indicateurs de suivi des risques extra-financiers ont été définis en cohérence avec les risques majeurs identifiés, avec les missions dévolues à Bpifrance et les attentes de ses actionnaires.

Les principaux risques et enjeux extra-financiers et leurs indicateurs clé de suivi sont repris ci-après ; ils seront détaillés dans chaque chapitre correspondant.

MACRO RISQUES	Enjeux RSE	Indicateurs clés
<b>GOVERNANCE ET ETHIQUE</b>	Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
	Sécurité des données et des fonds	
<b>FAILLIR AUX MISSIONS D'INTERET GENERAL</b>	Transition Ecologique et Energétique	Soutien en faveur de la TEE (en M€)
	Développement économique des territoires	Poids des financements comparé au potentiel économique des Régions
	Transformation numérique	Poids des financements "numetic" dans l'activité
<b>INSATISFACTION DES PARTIES PRENANTES</b>	Clients	NPS et taux de satisfaction clients
	Qualité de l'offre	
	Autres parties prenantes	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
<b>CAPITAL HUMAIN</b>	Qualité de vie au travail (QVT)	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie  Taux de satisfaction salariés
	Diversité et égalité des chances	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD  Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements
	Dialogue social	Thématiques des accords  Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
	Talents	Taux de rotation du personnel en CDI
	Formation	Taux d'accès à la formation
	<b>PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG dans les métiers</b>	Intégration des enjeux ESG

## GOVERNANCE ET ETHIQUE

### UNE GOUVERNANCE STRUCTUREE POUR REpondre AUX ENJEUX

Bpifrance est une société anonyme à conseil d'administration. Investie de missions d'intérêt général définies par la loi relative à la création de la Banque publique d'investissement<sup>11</sup> dont les dispositions sont désormais intégrées dans l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement, Bpifrance est détenue majoritairement par l'État, via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts<sup>12</sup>, 1,35 % du capital étant par ailleurs détenu par des actionnaires bancaires et autres organismes publics.

<sup>11</sup> Loi 2012-0559 du 31 décembre 2012

<sup>12</sup> Chacun à hauteur de 49,2 %



Bpifrance agit en appui des politiques publiques de l'État et des Régions, pour soutenir et accompagner la croissance durable des entreprises, en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans ses décisions comme dans sa gestion. Les activités du groupe sont exercées directement par Bpifrance ou par l'intermédiaire de ses filiales, toutes de droit français.

La composition des instances de gouvernance de Bpifrance est déterminée par la loi<sup>13</sup>, qui établit un strict principe d'équilibre de genre dans le conseil d'administration et les comités d'orientation, national et régionaux, chargés d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention, et les modalités d'exercice, par la société et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général et de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.<sup>14</sup>

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de Bpifrance sont dissociées. Le conseil d'administration réunit neuf représentants des actionnaires (dont quatre administrateurs représentant l'État et quatre administrateurs représentant la Caisse des Dépôts), deux représentants des Régions, deux représentants des salariés de Bpifrance et trois personnalités qualifiées (dont le Directeur général). Il est doté de sept Comités :

- Un comité d'audit ;
- Un comité des risques ;
- Un comité des nominations ;
- Un comité des rémunérations, et
- Trois comités consultatifs.

Les trois comités consultatifs comprennent deux comités métiers (Financement-Garantie et Innovation) et un comité Climat. Le comité Climat est spécifiquement chargé de formuler des avis sur i) les orientations stratégiques, ii) la doctrine d'intervention, iii) les modalités d'exercice par Bpifrance de ses missions d'intérêt général et iv) la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Les trois comités consultatifs sont constitués d'administrateurs, de censeurs et d'un collège d'experts.

La composition détaillée du conseil d'administration et des Comités, ainsi que les compétences de leurs membres, figurent de façon détaillée en section 4 de ce document.

Le Commissaire du gouvernement, nommé en application de la loi relative à la création de la Banque publique d'investissement peut assister aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires, du conseil d'administration ainsi que de tous les comités créés par le conseil d'administration.

Une fois par an, le conseil d'administration débat de son fonctionnement, et peut solliciter la réalisation d'une évaluation par un consultant extérieur.

Neuf sessions de formations ont été réalisées pour les administrateurs afin d'actualiser leurs connaissances, et/ou renforcer leurs compétences afin de mieux exercer leurs fonctions. Ces sessions ont concerné la cybersécurité, la transformation digitale, la norme IFRS 9, le management des risques, l'investissement en non coté et les risques climatiques.

Les conseils d'administration de Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations sont composés à parité de genre et de répartition entre les représentants de l'État et de la Caisse des Dépôts, les administrateurs indépendants et le Directeur général de Bpifrance. Les conseils d'administration de Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations ont constitué en leur sein des comités spécialisés.

---

<sup>13</sup> Ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement

<sup>14</sup> Ces instances, constituées d'élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, de représentants des Régions, de représentants des syndicats, des organisations professionnelles, sociétés publiques locales & sociétés d'économie mixte, et d'experts sectoriels pour le CNO, de représentants de l'État, de la Région, de la direction régionale de la Caisse des dépôts, des syndicats, des organisations professionnelles, du CESE régional, de la CCI et de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Région, de personnalités qualifiées en raison de leur expertise, d'un représentant régional de l'ADEME pour les CRO, constituent pour les parties prenantes de Bpifrance des espaces de dialogue privilégiés.

Il faut néanmoins relever que le CNO ne s'est pas réuni en 2022, pour la 4ème année consécutive ; de même, peu de comités régionaux d'orientation sont encore actifs.

Le tableau ci-après en donne une vision synthétique :

Dénomination	Forme	Dissociation des fonctions	Nombre d'administrateurs représentant Bpifrance ou ses actionnaires État ou CDC <sup>15</sup>	Nombre d'administrateurs personnes qualifiées	Nombre d'administrateurs représentant les collaborateurs	Parité <sup>16</sup>	Comités spécialisés
Bpifrance Investissement	SAS	Non	6	3	0	Oui	CNR <sup>17</sup>
Bpifrance Participations	SA	Non	6	3	0	Oui	Audit et Risques Investissement Nominations
Bpifrance International Capital	SA	Non	3			Non	
Bpifrance Assurance Export	SAS	Oui	S.O <sup>18</sup>	S.O	S.O	S.O	
Bpifrance Courtage	SAS	Non	S.O	S.O	S.O	S.O	
Bpifrance Régions	SA	Oui	6	0	0	Non	

Les règlements intérieurs des conseils d'administration de Bpifrance et de ses filiales précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs en matière notamment d'assiduité, de confidentialité, et de déontologie.

#### ETHIQUE ET CONFORMITE : engagement, organisation, déploiement

Bpifrance inscrit son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme, en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et s'engage à respecter et faire respecter ces valeurs et principes, ainsi que les lois, règlements et préconisations des associations professionnelles applicables à ses activités.

Cet engagement vise, d'une part, à s'assurer de la conformité de son activité aux lois et réglementations en vigueur, et d'autre part à conserver sur le long terme la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes.

Les entités du groupe Bpifrance sont des entités régulées, qui exercent des activités bancaires et financières soumises à des obligations définies par un ensemble de réglementations, dont en particulier des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de lutte contre la corruption.

En outre, Bpifrance est un groupe public, au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les Régions, en partenariat avec leur écosystème, émetteur sur les marchés obligataires, agissant pour le compte et sur ressources de l'État, gestionnaire de fonds.

Faire preuve de pratiques non éthiques générerait des risques :

- de sanctions administratives, pécuniaires et/ou disciplinaires par une autorité administrative agissant dans le cadre de prérogatives de puissance publique (e.g. une sanction prononcée par l'AMF ou par l'ACPR<sup>19</sup>) ;
- de sanctions civiles : en cas d'action judiciaire, qui pourrait se traduire en dommages et intérêts ;

<sup>15</sup> Hors Présidents de Conseil d'administration

<sup>16</sup> Oui = 50-50%, Non = répartition différente de 50-50%

<sup>17</sup> Comité des nominations et rémunérations

<sup>18</sup> S.O. = sans objet

<sup>19</sup> Autorité de contrôle prudentiel et de résolution



- de réputation, générant la défiance des clients et parties prenantes, pouvant amener à une perte d'activité, et ayant pour conséquence des pertes financières, des difficultés de levée de fonds, des surcoûts de financement, des pertes de mandats de gestion.

Bpifrance veille strictement, dans l'exercice de ses activités, au respect des droits de l'homme<sup>20</sup>, à la lutte contre la corruption et à se conformer aux règles fiscales en vigueur.

Bpifrance ambitionne l'exemplarité dans ses pratiques d'affaires, et attend de ses clients, partenaires et parties prenantes qu'ils s'attachent à suivre cet exemple.

## ORGANISATION ET DISPOSITIFS

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent de deuxième niveau. Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de réglementation bancaire et financière et ainsi maintenir les risques opérationnels et de non-conformité au niveau défini dans le cadre de l'appétit aux risques du Groupe. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB/FT), de lutte contre la corruption, de lutte contre la fraude<sup>21</sup> et de gestion des risques opérationnels et de non-conformité.

### Nos politiques et dispositifs

#### Doctrine

**Politique de conformité (2016, actualisations 2019 et 2021)**

**Charte de Contrôle Interne (2019)**

**Politiques Groupe et métiers de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (LCB/FT) (2016, actualisations 2019, 2021 et 2022)**

**Politique de lutte contre la corruption (2019)**

**Politique de lutte contre la fraude (2018, actualisée en 2022)**

**Politique de conformité aux sanctions économiques (2019)**

**Politique d'externalisation (2020)**

**Dispositif de conformité « Nouvelles Activités » (2021)**

**Droit d'alerte (2020, actualisé 2021 et 2022)**

**Formations des collaborateurs à LCB/FT**

**Formation des collaborateurs à la lutte contre la corruption**

**Espace intranet Contrôle Permanent et Conformité (politiques et procédures)**

**Espace conformité et engagement public du Directeur général sur le site de Bpifrance**

**Plate-forme de référencement fournisseurs**

Bpifrance a ainsi mis en œuvre un ensemble d'instructions et procédures applicables au groupe Bpifrance et/ou à ses filiales dont en particulier celles traitant (liste non limitative) :

- De la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- De la prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- De la lutte contre la corruption ;
- De la lutte contre la fraude ;
- Des règles encadrant les cadeaux et autres avantages reçus ou offerts ;
- Des règles encadrant les transactions personnelles des collaborateurs sur titres cotés et non cotés ;
- Du dispositif de cartographie des risques opérationnels et de non-conformité ;
- Du dispositif de gestion des incidents de risques opérationnels et de non-conformité ;
- Du dispositif de gestion des plans d'actions liés aux risques opérationnels ;
- Du dispositif d'alerte professionnelle ;
- De la politique groupe de conformité.

Le dispositif ainsi mis en place fait l'objet d'actualisations régulières.

<sup>20</sup> Cf chapitre Capital humain

<sup>21</sup> Cf Section 3.4 « Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques »

Dans la mesure où Bpifrance vise l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité, de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la fraude, le groupe Bpifrance s'est ainsi doté d'une charte éthique, disponible sur son site internet.

La charte éthique de Bpifrance est portée par l'engagement de son Directeur général et repose sur cinq piliers indissociables :

- Le respect des lois et réglementations relatives à la sécurité financière ;
- L'intégrité dans les relations avec les tiers ;
- Le respect des marchés et des principes de libre concurrence ;
- Le respect de la confidentialité et la protection des données à caractère personnel ;
- La protection des actifs, des personnes, et des intérêts de Bpifrance et de ses actionnaires.

En conséquence, Bpifrance est engagé publiquement, sur son site et par la voix de son Directeur général, à ne tolérer aucun comportement ni agissement frauduleux ou contraire à l'éthique et à lutter notamment contre toute forme de corruption.

L'éthique dans les affaires et la conformité sont essentielles au déploiement de ses actions. Chaque collaborateur en est acteur et responsable.

## DEONTOLOGIE

Bpifrance s'est aussi doté de codes de déontologie, pour ses activités de financement, celles relatives à l'assurance export mais aussi pour ses activités d'investissement direct et indirect, qui constituent un référentiel de valeurs fondamentales, de principes directeurs et de règles de bonne conduite, et complètent le règlement intérieur.

Tout nouvel arrivant doit prendre connaissance, du Code de déontologie et du règlement intérieur de Bpifrance, et en accepter tous les termes.

Les collaborateurs s'engagent ainsi, via la signature du code de déontologie, à se conduire avec loyauté vis-à-vis du groupe Bpifrance avec le souci constant de ne rien faire qui puisse compromettre l'image du groupe ; et à faire preuve de compétence, soin et diligence dans l'exercice de leur activité.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le non-respect de la réglementation LCB-FT par l'une des entités du groupe Bpifrance peut entraîner un risque de réputation et d'image mais également un risque de sanction, qui peut être de nature administrative, disciplinaire et/ou pénale. Aussi, le plus haut niveau de gouvernance du groupe Bpifrance est investi des sujets de lutte contre la délinquance financière. Bpifrance ne finance, ni n'investit, ni n'accompagne des entreprises ou organisations dont l'identification et la vérification de l'identité, de son représentant légal, des personnes agissant pour son compte et du/de leurs bénéficiaires effectifs ne peuvent être effectuées.

Le groupe Bpifrance est doté d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, déclinée en politiques opérationnelles pour les activités de financement, d'Assurance Export et d'investissement. Ces politiques décrivent les enjeux de cette lutte, les diligences à opérer en vue de la connaissance requise de la relation d'affaires et de l'opération prévue, ainsi que les règles de saisine de la direction de la sécurité financière. Un outil spécifique a été déployé en 2018, qui facilite la réalisation des diligences de connaissance et vérification des relations d'affaires et en assure la traçabilité.

Tous les collaborateurs sont tenus de connaître la politique groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de suivre les programmes de formation, à fréquence annuelle pour les équipes opérationnelles.

## RESPECT DES REGLEMENTATIONS SANCTION ECONOMIQUES ET CONTROLE A L'EXPORT APPLICABLES

Le groupe Bpifrance s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sanctions économiques et contrôle à l'export dans les pays et territoires où le groupe Bpifrance exerce ses activités.



Ainsi, Bpifrance s'est doté d'un dispositif permettant le respect des réglementations sanctions économiques et contrôle à l'export applicables. Les collaborateurs du groupe Bpifrance sont tenus d'appliquer la politique Groupe de conformité aux réglementations relatives aux sanctions économiques et de suivre le programme de formation, à fréquence annuelle.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CONTRE LA FRAUDE

Entrées en vigueur le 1er juin 2017, les dispositions de l'article 17 de la Loi Sapin II<sup>22</sup> relatives à la lutte contre la corruption et au trafic d'influence s'appliquent à l'ensemble des sociétés du groupe Bpifrance. Bpifrance fait ainsi preuve d'une tolérance « zéro » à l'égard de la corruption, du trafic d'influence et plus généralement des pratiques illicites, déloyales ou contraires à l'éthique.

Bpifrance est également engagé dans la lutte contre la fraude, externe comme interne, et a mis en place des dispositifs pour lutter contre toute forme d'atteinte à ses actifs, à ceux de ses mandataires et à ceux de ses collaborateurs.

Ces dispositifs s'inscrivent au cœur des valeurs portées par Bpifrance et reprises dans ses Codes de déontologie. Les collaborateurs de Bpifrance doivent, en toutes circonstances, se comporter avec loyauté, impartialité, équité, discrétion, diligence, honnêteté et professionnalisme, dans le respect de l'intégrité des marchés sur lesquels ils interviennent. Ils visent, par une information et une formation rigoureuse des collaborateurs, à prévenir tout risque de fraude et de corruption, tout risque d'octroi d'un quelconque concours ou de conclusion d'un acte d'achat à/avec une entreprise aux pratiques ou dirigeants douteux.

Les politiques Groupe déterminent les règles et procédures applicables à tous les collaborateurs en matière de prévention et de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude, notamment les modalités de détection, traitement et remédiation des cas de soupçon, tentative ou fraude avérée. Afin de renforcer son dispositif de lutte contre la fraude, Bpifrance a mis en place en 2021 une nouvelle gouvernance afin d'encadrer la gestion de ce risque, renforcer sa politique de lutte contre la fraude et engager des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs.

En outre, des règles strictes encadrent les transactions personnelles et mandats à titre personnel, la réception de cadeaux, l'invitation à des repas d'affaires et les autres types d'avantages perçus par les collaborateurs ou offerts par ces derniers. Chaque collaborateur, à fréquence annuelle, effectue et signe, sur une application dédiée, une déclaration sur l'honneur du respect de ces règles, ou à défaut, explique les circonstances des écarts.

Par ailleurs, les schémas de délégation définis au sein de Bpifrance structurent les décisions d'octroi, d'investissement, des règles de double regard ou encore des prises de décision collégiale à travers des comités.

A noter que depuis décembre 2019, Bpifrance est certifié ISO 37001, certification délivrée par Euro Compliance relative à la lutte contre la corruption et qui atteste de l'efficacité de son système de management anticorruption et de son engagement en la matière. Cette certification a été renouvelée fin 2022 pour trois années supplémentaires.

## REFERENCEMENT DES FOURNISSEURS

Une plateforme dématérialisée de référencement des fournisseurs a été mise en place en 2019, afin de renforcer la transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires du groupe Bpifrance, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant notamment les principes suivants :

- Equité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- Absence de conflits d'intérêts ;
- Respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- Confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

Cette plateforme permet de vérifier les pratiques des entreprises et de leurs dirigeants qui fournissent des prestations à Bpifrance afin de s'assurer que ce dernier peut conclure des accords commerciaux avec ces prestataires.

---

<sup>22</sup> Cf section 3.6 « Environnement réglementaire »

## DROIT D'ALERTE

Un dispositif d'alerte sur une plateforme sécurisée offre la possibilité à tout collaborateur, de saisir directement, dans un cadre de stricte confidentialité, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent, pour lui faire part d'éventuels dysfonctionnements en matière de respect de la réglementation bancaire et financière, des règles édictées dans les Codes de déontologie de Bpifrance et dans la Politique de lutte contre la corruption, ainsi que de tout crime, délit, violation grave et manifeste de la loi, menaces ou préjudices pour l'intérêt général, etc. qu'il aurait pu constater. Ce dispositif vient en complément des autres canaux de signalement des défaillances ou dysfonctionnements.

## GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS ET DE NON CONFORMITE

Le cadre procédural dédié à la gestion des risques opérationnels et de non-conformité comprend une Politique de Gestion des Risques Opérationnels ainsi que des politiques dédiées à la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, au dispositif de déclaration et de gestion des incidents, au suivi des plans d'actions inhérents, au dispositif de lutte contre la fraude et enfin à la gouvernance en lien avec les risques opérationnels.

La cartographie des risques opérationnels et de non-conformité pour l'ensemble du groupe Bpifrance est mise à jour a minima annuellement par l'ensemble des métiers. Elle décrit les risques auxquels Bpifrance est exposé, y compris les risques de corruption, et les hiérarchise selon des impacts définis dans la méthodologie en vigueur pour le groupe Bpifrance. Les Dispositifs de Maîtrise des Risques sont également recensés et évalués lors de cet exercice afin de déterminer le niveau d'exposition au risque résiduel pour chaque métier de Bpifrance.

Par ailleurs, un dispositif de remontée des incidents a été déployé en 2021, lequel fait l'objet d'un encadrement au sein d'une instruction dédiée. En synthèse, un processus de validation des incidents par la première ligne de défense a été mis en place et complété par une revue systématique de ces derniers par la Direction des risques opérationnels (LoD2). L'objectif de cette collecte vise à recenser les incidents de risques opérationnels et de non-conformité et ainsi déterminer les éventuelles actions correctrices et/ou plans d'actions afin de réduire les impacts potentiels et la probabilité de nouvelle occurrence.

	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT		Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption	
	Nombre de collaborateurs formés à la Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)		Nombre de collaborateurs formés à la Lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)	
	2022	2021	2022	2021
Bpifrance	378	476	437	508
Bpifrance Investissement	116	88	116	88
Bpifrance Assurance Export	23	42	21	47
Courtage	intégré à Bpifrance			
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>606</b>	<b>574</b>	<b>643</b>
Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année	4012	3661	4012	3661
	13%	17%	14%	18%



## FISCALITE

Bpifrance et ses filiales paient l'intégralité de leurs impôts en France.

Dans le cadre du mécanisme d'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontaliers devant faire l'objet d'une déclaration (ou « réglementation DAC 6 »), le groupe Bpifrance a réalisé une cartographie de ses activités aux fins de déterminer les dispositifs potentiellement soumis à l'obligation de reporting DAC 6. Au terme d'un recensement des opérations réalisées depuis le 25 juin 2018, aucun dispositif déclarable n'a été identifié. La mise en œuvre d'une procédure dédiée à cette obligation est intégrée dans une instruction.

## ACTIVITES D'INFLUENCE ET LOBBYING

Bpifrance a une activité d'échanges et discussions avec les Régions, les banques, les fédérations professionnelles, les Chambres de Commerce, les incubateurs... en France et au niveau européen. Ces actions s'inscrivent dans sa mission d'intérêt général de soutenir une croissance durable, de création d'emplois et de compétitivité, et de prise en compte de cette mission par ces écosystèmes et parties prenantes, d'une part, et, d'autre part, de s'assurer de l'adéquation de son offre aux attentes et besoins.

Un bureau à Bruxelles a pour missions d'assurer une veille d'information auprès des institutions européennes et d'apporter un appui aux directions du groupe en matière de projets de financement et d'affaires communautaires. Il est enregistré auprès des autorités européennes. De même la Direction des relations institutionnelles et médias, pour ses activités de relais entre Bpifrance et les pouvoirs publics, est déclarée auprès des autorités françaises. Bpifrance et ses filiales paient l'intégralité de leurs impôts en France.

## PROTECTION DES DONNEES ET DES FONDS, SECURITE ET RESILIENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

### Risques majeurs identifiés

Ne pas assurer la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information

Détournement de fonds, fraude

Déficience des clients et parties prenantes

L'intégrité des systèmes d'information et la protection des données sont essentielles à l'exercice des activités de Bpifrance.

Ne pas assurer la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information génère notamment des risques :

- de propagation massive de fichiers malveillants sur le SI de Bpifrance, entraînant une indisponibilité physique du Système d'Information, une interruption ou dysfonctionnement d'un service stratégique ou d'une fonction critique de Bpifrance, une demande de rançon ;
- de fraude externe ou interne, générant des pertes financières ;
- d'atteinte (suppression, altération, vol, etc.) aux données sous responsabilité de Bpifrance (données des clients / collaborateurs Bpifrance / partenaires, etc.) générant des risques juridiques de plaintes.

Le détournement de fonds, la fraude sont générateurs de risque de sanctions :

- Administrative, pécuniaire et/ou disciplinaire par une autorité administrative agissant dans le cadre de prérogatives de puissance publique (e.g. une sanction prononcée par l'AMF ou par l'ACPR) ;
- Civiles : dommages et intérêts, en cas d'action judiciaire ;
- Pénales : distinctes selon la nature et les impacts de la fraude.

Le manquement à la protection des données et l'intégrité des Systèmes d'Information et/ou le détournement de fonds ou la fraude peuvent porter atteinte à la réputation de Bpifrance, générant la défiance des clients et parties prenantes, pouvant amener à une perte d'activité, et ayant pour conséquence des pertes financières, des difficultés de levée de fonds, des surcoûts de financement, des pertes de mandats de gestion.

### Nos réponses

Politique de sécurité du système d'information  
Politique de protection des données  
Procédures et instructions internes d'application  
Procédure et outil d'habilitation aux applications et systèmes informatiques  
Procédures et dispositifs sécurisés d'accès aux locaux  
Formation sensibilisation des collaborateurs  
Audits et Tests anti-intrusion

### Nos ambitions

Protéger les données personnelles et confidentielles et les fonds des risques de détournement

La Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) est un enjeu majeur pour Bpifrance et un sujet d'attention particulier pour la Direction Générale et les administrateurs du Groupe. A ce titre le risque cyber est, depuis 2022, un risque à part entière dans la cartographie des risques du Groupe et bénéficie à ce titre d'un pilotage particulier dans les instances de gouvernance.

#### Pour le compte de Bpifrance

L'objectif permanent est de continuellement adapter et renforcer le dispositif et de démontrer que les actions engagées permettent de maîtriser l'exposition aux risques cyber auxquels est confrontée Bpifrance, en évoluant d'une sécurité « défensive » vers une sécurité « offensive », afin :

- De protéger les systèmes d'information et les données qui leur sont confiées contre toute forme de menace d'origine accidentelle ou intentionnelle ;
- D'anticiper les menaces avec des solutions de nouvelle génération ;
- De contribuer à la performance globale des systèmes d'information et à la réputation de Bpifrance ;
- De contribuer à la pérennité des activités et services de Bpifrance et de contribuer à la résilience globale des processus critiques ;
- De permettre à Bpifrance la mise en place des dispositions de sécurité adaptées.

La gestion de la SSI se renforce en conséquence chaque année : corps procédural et contrôles permanents associés complets, nouveaux outils intégrant les dernières technologies, exigences de sécurité renforcées, équipes et moyens en croissance. Les audits de sécurité et tests d'intrusion, tant sur les outils Groupe Bpifrance que métiers, ont été largement poursuivis en 2022. Les actions de sensibilisation, de formation ainsi que les exercices cyber ont été renforcés, avec pour objectif de faire des collaborateurs des acteurs dans la lutte contre les cyber-menaces.

Des dispositifs complémentaires ont par ailleurs été déployés de longue date, afin d'assurer la sécurité des fonds confiés ou reçus par Bpifrance, parmi lesquelles :

- Un outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance ;
- Des règles strictes et tracées de séparation des demandes et validations de paiement ;
- Un accès aux locaux sécurisé et une totale absence de liquidités sur les sites ;
- Une politique et des formations des collaborateurs à la lutte contre la corruption ;
- Un dispositif de contrôle interne rigoureux ;
- Des comités d'audit et des risques, dans la SA et les filiales métiers.

La protection des données personnelles est organisée au niveau du Groupe Bpifrance, dans un dispositif qui rend acteur l'ensemble des métiers et des collaborateurs, et définit les rôles et responsabilités de chaque direction support, pour mettre en œuvre et améliorer en permanence les processus, en appui du délégué à la protection des données rattaché à la Direction de la conformité et contrôle permanent Groupe. La politique relative à la gestion des données à caractère personnel des clients et prospects est publiée sur le site de Bpifrance.

#### Pour accompagner les entrepreneurs

Constatant que de plus en plus de PME / PMI / ETI sont les victimes de cyber attaques et que près de 2/3 ne s'en relèvent pas, Bpifrance renforce l'accompagnement en 2023 des entrepreneurs afin de leur proposer des offres de services adaptées pour les aider à monter en maturité et les rendre cyber-résilients.



L'objectif est de rendre la cybersécurité accessible en renforçant l'hygiène numérique des entreprises et proposer des services et solutions autour de trois axes

- Tester, et renforcer la résistance et la cyber résilience des entreprises ;
- Alerter, conseiller et former sur le péril cyber ;
- Protéger les entreprises de taille intermédiaire, moyenne et petite par des outils et des gestes barrières adaptés.

## LA SATISFACTION DE NOS PARTIES PRENANTES : au cœur des préoccupations

### Risques majeurs identifiés

**Ne pas répondre aux attentes des parties prenantes**

**Faillir à jouer son rôle de partenaire dans la durée auprès des clients**

La satisfaction est au cœur des préoccupations de Bpifrance, en charge d'une mission d'intérêt général de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, en appui des politiques publiques.

Les risques d'insatisfaction des parties prenantes sont de nature à générer des pertes financières, résultant d'une désaffection de clients non satisfaits dans leurs attentes de financements ou d'accompagnement ; une défiance des partenaires, notamment publics, pourrait résulter de l'absence de réponse aux attentes et missions, et amener à une diminution des ressources, notamment publiques.

### Nos ambitions

Maintenir le haut niveau d'interactions avec nos parties prenantes

Satisfaire leurs attentes

### Nos réponses

Doctrine

Charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance

Ambitions stratégiques revues à fréquence annuelle

Partenariats et conventions (ex garantie déléguée)

Déploiement d'offres en adéquation avec les politiques publiques

Principe de co-intervention

Organisation décentralisée

Proximité clients et partenaires (organisation décentralisée, mise en réseau, évènements)

Continuum d'offre en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques, financières et extra-financières

Transparence de l'offre

Comité transverse de l'offre groupe

Mesure d'impact des actions déployées ; enquête annuelle de satisfaction clients

## Un dialogue soutenu

La satisfaction de nos parties prenantes est au cœur de la dynamique Bpifrance, et nous entretenons avec elles des relations soutenues :

Principales parties prenantes	Principales modalités de dialogue ou d'expression
Clients	<p>Interlocuteurs dédiés selon les métiers, besoins, et localisation</p> <p>Plateforme d'accueil et services : mon Bpifrance en ligne</p> <p>Evènements et tables rondes (Bpifrance Inno Génération, BIG Tour, Deeptech Tour, Tournée Entrepreneuriat pour tous, Hub Bpifrance, Communautés : Excellence, Coq Vert, French Fab, French Tech, Greentechs)</p> <p>Contact direct ou par voie digitale (nouveau guide projet)</p> <p>Enquête de satisfaction</p> <p>Etudes (LAB), enquêtes de conjoncture</p> <p>Tribu (le réseau social de Bpifrance)</p>
Partenaires bancaires, fonds propres	<p>Echanges avec les responsables métiers : cofinancement, garantie, directions et métiers de l'Investissement</p> <p>Relations opérationnelles sur le terrain, en cofinancement ou co-investissement</p> <p>Relations de place et rencontres dans organisations et réseaux (France Invest, ORSE, ...) avec les métiers et fonctions transverses</p> <p>Etudes (LAB), enquêtes de conjoncture</p>
Partenaires Régions	<p>Interlocuteurs dédiés : Direction partenariats régionaux, action territoriale et entrepreneuriat, Directeurs de Réseau et régionaux</p>



Principales parties prenantes	Principales modalités de dialogue ou d'expression
Collaborateurs	Relations avec le management : opérationnelles, entretien annuel d'évaluation et entretien professionnel tous les 2 ans, entretien de carrière réalisé par la DRH à la demande du collaborateur Réunions "DAC" <sup>23</sup> et Management visuel Enquête de satisfaction (tous les 2 ans) Communication interne : intranets, écrans d'information présents sur chaque site, informations ponctuelles par messagerie si nécessaire, « chats » organisés avec le Directeur général ou les directeurs exécutifs, petits déjeuners, JT interne, réunions métiers Dispositifs d'alerte : risques psycho-sociaux, harcèlement, risques opérationnels, de conformité...
Partenaires sociaux	Instances représentatives du personnel Accord sur la représentation du personnel Entretien de début de mandat et entretien de fin de mandat
Administrateurs	Conseils d'Administration et assemblées générales Commissions et Comités Séminaire annuel dédié à la stratégie du groupe pour les administrateurs
Autorités de supervision	Rencontres et échanges réguliers entre les directions et services concernés du groupe Bpifrance et : ' la BCE et l'ACPR dans le cadre de leurs missions d'autorisation, de supervision et de suivi prudentiel ' l'AMF dans le cadre de ses missions de régulation
Investisseurs et analystes	Métier Investissement : interlocuteurs dédiés Investisseurs obligataires : Direction Financière, Investment tour Espace Investisseurs sur le site bpifrance.fr
Agences de notation extra-financière	Interlocuteur dédié Direction Développement Durable & RSE : réponses et échanges dans le cadre de la notation Rencontres
Fournisseurs	Échanges avec les acheteurs et le Département Achats : réponses aux appels d'offres, processus de référencement Initiative Conseil, contrats, plateforme de référencement, évaluation RSE pour les principaux fournisseurs Suivi opérationnel de la prestation avec les métiers
Associations et réseaux professionnels et de place	Rencontres, échanges réguliers et participation à des ateliers et groupes de travail (Métiers, transverses)
Médias	Interlocuteur dédié médias : Direction de la Communication institutionnelle et médias (Communiqués et conférences de presse, échanges journalistes, publications institutionnelles) Communication (dont digitale) : Direction de la Communication

<sup>23</sup> Démarche d'Amélioration Continue

## Une organisation moteur de la satisfaction des clients et de leur écosystème

Toute l'organisation de Bpifrance et ses moyens sont orientés vers la satisfaction de ses parties prenantes, et, conformément à sa mission, vers les entreprises et leur écosystème, en appui des politiques publiques :

Au plus près des clients et de leur écosystème	Une banque intégrée, au service des entrepreneurs	Des moyens mutualisés, des ressources financières strictement cantonnées
	50 implantations	1200 personnes en front office dans le réseau
	Une organisation transparente	Les interlocuteurs responsables de chaque site sont identifiés, pour un contact simplifié
Une offre financière adaptée et transparente	Un continuum de propositions	Pour chaque entreprise, quelle que soit sa taille, à toutes les étapes de son développement et de ses problématiques
	Des solutions adaptées, en évolution constante	En financement d'investissements matériels et immatériels, soutien de projets d'innovation, en fonds propres, en garantie de financement ou fonds propres
	Des solutions transparentes	Les modalités de chaque solution sont décrites sur le site, par exemple : conditions d'éligibilité, dépenses financées ou éligibles, conditions financières, partenariat bancaire associé...
Des espaces ou outils en ligne dédiés	Portail régional de services	Pour faciliter les échanges et fluidifier les processus
	Espace Banques	Pour déposer, gérer et vérifier les états des demandes
	Espace Réseaux d'accompagnement	Pour déposer et gérer les demandes de subvention, prêt d'honneur
	Fournisseurs	Point d'entrée unique pour se référencer, compléter et mettre à jour ses données en temps réel.
	Appels d'offres	Pour répondre à une consultation



Une proposition complète d'accompagnement non financier	Conseil et accompagnement	Des diagnostics approfondis ou des missions de conseil, en binômes experts Bpifrance et externe
	Formation	Des formations en ligne, gratuites, enrichies en permanence : <a href="https://www.bpifrance-universite.fr/">https://www.bpifrance-universite.fr/</a>
		Des formations en présentiel : accélérateurs, séminaires
	Information	Un laboratoire d'idées et des études, accessibles en ligne : <a href="https://lelab.bpifrance.fr/">https://lelab.bpifrance.fr/</a> des enquêtes de conjoncture PME, des enquêtes flash
De la mise en relation et de grands rendez-vous	Communautés : Excellence, Deeptech, Accélérés, Meneurs, Coq Vert, French Fab, French Touch Bpifrance Inno Génération Big Tour, Deeptech Tour Entrepreneuriat pour tous Jour E TRIBU : le réseau social Euroquity	Pour échanger et progresser

### Qualité de l'offre

Les ambitions stratégiques de Bpifrance sont revues à fréquence annuelle, dans le cadre d'un exercice qui implique tous les métiers, et s'appuie sur l'analyse des évolutions constatées, notamment de la conjoncture économique et des anticipations des entreprises. Ces travaux permettent ainsi de mieux adapter le plan d'action de Bpifrance et de répondre à sa mission d'intérêt général et aux besoins des entreprises.

Les ambitions stratégiques 2022-2025 ont ainsi engagé Bpifrance dans un renforcement de ses partenariats : avec les Régions d'abord pour mieux intégrer leurs priorités ; avec l'Europe, en opérateur clé du plan de relance européen pour le mettre au service des entreprises françaises ; et avec les investisseurs de long terme, pour répondre aux enjeux de mobilisation accrue de capitaux, notamment des secteurs d'avenir.

Bpifrance s'inscrit dans une adaptation permanente de de ses offres ou de son organisation. Cela s'illustre à travers l'évolution de sa gamme de produits et de services, le lancement de nouvelles activités, dans un but constant d'amélioration continue, de recherche de performance et de satisfaction de l'ensemble de ses parties.

Cette dynamique s'exerce dans la double volonté de maintenir une cohérence globale dans le groupe Bpifrance et de respect des exigences réglementaires en la matière.

Un processus robuste de coordination entre les directions du Groupe – métiers, fonctionnelles et transverses – a été mis en œuvre, qui permet d'évaluer les impacts des nouvelles offres et le niveau de satisfaction des clients et partenaires, et de mettre en place les solutions et les modalités de déploiement les plus adaptées.

## L'activité : forte croissance sur tous les métiers malgré un environnement macroéconomique difficile

Après les années **2020 et 2021 fortement marquées par la crise sanitaire** et le soutien de Bpifrance pour aider les entreprises à traverser la crise et relancer leur activité, notamment au travers de dispositifs spécifiques de soutien (Plan d'Urgence 2020, PGE, Prêt Relance Tourisme, etc.), 2022 a été caractérisée par une forte croissance sur tous ses métiers. Ainsi, **67 Md€ ont été injectés** dans le financement de l'économie française.

### 2022 en synthèse :

**Croissance marquée (+11%) du financement moyen et long terme avec 9 Md€** de crédits déployés par les 50 implantations régionales de Bpifrance en faveur de **7 500 entreprises**. Reprise de la dynamique du financement court terme (+15%) à 8 Md€.

**Forte croissance de l'activité de garantie en 2022**, amplifiant le rebond observé en 2021. Les crédits garantis sont en hausse de 15%, le nombre d'entreprises bénéficiaires ainsi que le niveau de risque assumé par Bpifrance sont en croissance, respectivement de +37% et +33%. 2019, année de référence, est aussi dépassée sur ces deux indicateurs.

**Nouveau record du financement de l'innovation à 4,5 Md€, sous l'effet du déploiement de France 2030 et du Plan DeepTech ainsi que du lancement du Plan startups et PME industrielles.**

6 450 entreprises ont ainsi bénéficié d'un soutien de Bpifrance, que ce soit via son réseau régional (subventions, aides à la R&D, prêts sans garantie innovation, volet territorial de France Relance...) ou de la direction de l'Expertise qui gère les appels à projets nationaux (i-Lab, i-Demo, i-Nov, AAP 1ère Usine et Programmes Stratégies d'accélération du volet dirigé de France 2030, et du volet national de France Relance).

**L'activité de fonds propres couvre le Capital innovation, le Capital développement dans les PME, les ETI et les grands groupes ainsi que l'investissement en Fonds de fonds.**

**Croissance confirmée de l'activité d'investissement en fonds propres direct et en Fonds de fonds (+11%) avec plus de 4,8 Md€ déployés.** L'investissement en Capital innovation poursuit sa croissance et atteint 726 M€ sur l'année (+11% par rapport à 2021). Les investissements en Capital développement progressent de +15% à 2,5 Md€, portés notamment par le fonds Lac1, et avec une forte composante industrielle. Le métier de Fonds de fonds maintient sa dynamique en faveur de la croissance des fonds d'investissement français privés, injectant plus de 1,6 Md€ dans 87 fonds d'investissement privés dont 70 primo investissements.

**Nouveau record du montant des cessions qui s'établit à 2,3 Md€, en hausse de 6% par rapport au point haut de l'année 2021**, porté par toutes les composantes du Capital développement (Small, Mid et Large cap). Le niveau de distributions des fonds partenaires reste également proche du niveau historiquement enregistré en 2021. Dans un contexte géopolitique et économique incertain, cela souligne le dynamisme du Capital développement et du marché du Private Equity.

**Avec 32 Md€ l'activité Export de Bpifrance enregistre une hausse de 58% par rapport à 2021**, portée entre autres par l'Assurance-crédit (+74% en volume vs 2021), liée à plusieurs contrats d'envergure ainsi que la Garantie de Projets Internationaux et les Prêts Croissance Internationaux dont les volumes enregistrent une progression de +15%. En matière d'accompagnement à l'export, le partenariat Team France Export a permis de soutenir 3 876 entreprises soit une progression de +28%.

**Dynamique forte sur toutes les composantes du métier de l'accompagnement. Près de 3 500 entreprises ont été accélérées depuis le lancement du programme en 2015.** La gamme d'accompagnement a été élargie au bénéfice de l'innovation dans l'industrie afin de favoriser le passage à l'échelle des startups industrielles et accompagner le pivot des PME matures. Les dispositifs Climats (Diag Eco-Flux, Décarbon'Action et Perf'Immo) ont enregistré une forte croissance (+66%).

Dans un contexte de forte dynamique de créations d'entreprises en France, l'année a été marquée par la **constitution du collectif Cap Créa, qui regroupe 26 Réseaux d'accompagnement partenaires de Bpifrance**, mobilisés pour favoriser le doublement d'entreprises pérennes, créatrices de valeurs et d'emploi d'ici 5 ans. Avec le soutien de Bpifrance, ce collectif a accompagné 155 000 porteurs de projets et a contribué à la création de 79 000 entreprises en 2022.

**Une forte mobilisation des Régions et Bpifrance pour accompagner la relance** des entreprises de leurs territoires à l'issue de la crise sanitaire. Les dispositifs partenariaux ont permis de mobiliser près de **1,7 Md€ pour plus de 6 500 entreprises**.

Projeter, fédérer, accompagner.

### Bpifrance Inno Génération

Bpifrance Inno Génération est un événement fédérateur, rassemblant Paris, les territoires, l'international et les communautés d'entrepreneurs, sur des thématiques variées (climat, Deeptech, industrie 4.0, cybersécurité, tourisme, investissement, création d'entreprise, international, innovation etc.) et représente une occasion unique pour les visiteurs de développer leurs idées et leur réseau.

Sa **8ème édition** s'est déroulée le 6 octobre 2022 à la fois en physique et en digital (65 000 inscrits) et a réuni tous les profils d'entrepreneurs : des créateurs d'entreprises aux grands groupes, en passant par les start-ups, TPE, PME, ETI... à qui ont été proposés **plus de 500** ateliers et conférences retransmis en direct, en audio et vidéo afin de comprendre les enjeux de demain et les tendances technologiques, plus de 1 000 intervenants avec 70 top speakers sur les scènes du Bang, de l'Ampli et du Big média. Des entreprises innovantes ont présenté un produit ou un service, et de nouveaux formats ont permis des échanges toujours plus riches plus de 20 000 mises en relation (atelier accompagnement, studio Bang, espace interview...). Dans la continuité de 2021, BIG 2022 s'est inscrit sans une démarche de responsabilité environnementale, limitant strictement l'utilisation des matériaux à usage unique, en utilisant des matériaux à faible impact environnemental et des mobiliers et signalétiques réutilisables, en encourageant la mobilité durable et l'utilisation des transports en commun, et en incitant les partenaires de l'évènement à respecter ces mêmes engagements.

### Les Tournées

French Fab Tour, Big Tour (tournée de la Relance), Entrepreneurat pour Tous, Deeptech Tour rassemblent et fédèrent, et font connaître les entreprises et les entrepreneurs au grand public.

### Les Meneurs

Depuis 2013, Bpifrance soutient le sport collectif français masculin et féminin, avec lequel il partage ses valeurs de proximité, simplicité, volonté et d'optimiste.

Les Meneurs, c'est une communauté de 55 clubs sportifs féminins et masculins, représentant sept disciplines (football, rugby, basketball, handball, volleyball, hockey-sur-glace et waterpolo). Le maillage des clubs sportifs partenaires de Bpifrance couvre 14 Régions de France et même l'international, composant un formidable réseau d'acteurs essentiels au lien social et au dynamisme économique des territoires. En se fixant l'objectif de relayer toutes réflexions, expériences, produits/services de solutions innovantes, Bpifrance se donne l'ambition d'être le relais d'information et de mise en relation entre tous les acteurs de l'innovation dans le sport, et de dynamiser sur le plan sportif, économique, social et environnemental tous les acteurs de ce marché.

Mesure de l'impact des actions déployées



Bpifrance suit et évalue tous les ans les résultats et les impacts des projets qu'il soutient, notamment en termes de croissance des entreprises françaises et de l'emploi, et publie ces éléments sur son site<sup>24</sup>.

En tant que banque publique, Bpifrance inscrit ses actions au service de l'intérêt général et sert naturellement des Objectifs de Développement Durable dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le législateur. Les principaux Objectifs de Développement Durable auxquels contribue Bpifrance ont été définis dans le cadre d'une task force au niveau Groupe Caisse des dépôts et des indicateurs de suivi déterminés, consolidés à ce niveau. Ces principaux objectifs sont :

- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

<sup>24</sup> <https://bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Impact-de-Bpifrance>

- Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Les résultats de ces évaluations d'impact 2022 ne sont pas disponibles à la date d'établissement du présent document, et les données présentées sont celles du livret de l'année antérieure, importants pour la mesure de l'impact positif des interventions de Bpifrance.

L'étude d'impact des actions de Bpifrance est effectuée avec un recul de trois ans, pour en mesurer la portée effective ; les résultats publiés dans le livret d'impact 2021 démontrent l'efficacité des dispositifs déployés par Bpifrance, en corrélation avec les missions qui lui sont confiées et les attentes de ses parties prenantes :

- Un fort impact à 3 ans sur les entreprises soutenues :
  - L'emploi et le CA se développent plus rapidement chez les entreprises soutenues, avec l'estimation d'un écart de 5,2 % sur les emplois et de 8.7 % sur le chiffre d'affaires, et d'un gain de 121 Md€ de CA et 360 225 emplois maintenus ou créés grâce aux soutiens de Bpifrance sur une période de sept ans, de 2011 à 2017 ;
  - Les entreprises soutenues sont également plus résilientes au bout de 3 ans (par rapport aux entreprises de comparaison).
- Un fort engagement sur des projets risqués : en particulier, les bénéficiaires des dispositifs de trésorerie et de garantie sont des entreprises plus risquées que la moyenne
- Un effet d'entraînement sur les financements privés à travers ses différents instruments :
  - Les prêts sans garantie restent les soutiens les plus importants en montant en matière d'ESS avec plus de 110 M€ mobilisés principalement via les dispositifs du Plan de relance déployés tels que Prêt vert (23,9 M€), Prêt International (14 M€), Prêt Croissance Relance (11 M€) et le Prêt Atout (10,6 M€).
  - Les aides et prêts de développement à l'innovation en faveur de structures de l'ESS atteignent 90 M€ en 2021 ;
  - Garantie : 1 € mobilisé dans un fonds de garantie Bpifrance permet de couvrir 14,3 € de risque
  - Les soutiens directs en capital investissement ont plus que doublé (+225 M€ en 2021, pour atteindre 400 M€)

### Satisfaction client

Les résultats de l'enquête 2022 dénotent une satisfaction des clients en progrès de 8/10 (7,8/10 en 2021 et 7,9/10 en 2020) et un Net Promoteur Score toujours satisfaisant de 52 (42 en 2021, 49 en 2020).

### NOS GRANDES MISSIONS au service de l'intérêt général

La doctrine de Bpifrance, groupe public au service de l'intérêt général, a été présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 15 mai 2013, définit les doctrines d'intervention de Bpifrance dans ses activités de financement et d'investissement, et ses engagements structurants : être un outil au service des entreprises, de redynamisation des territoires, œuvrant pour l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance, et qui s'adapte aux spécificités, par une présence au plus près des entreprises et des partenariats étroits, notamment avec les Régions.



Les ambitions stratégiques de Bpifrance sont actualisées chaque année, à l'aide d'une évaluation, avec les métiers, de leurs réalisations, des évolutions conjoncturelles, sectorielles, et de larges consultations ; ces travaux d'actualisation sont, enfin, soumis à toutes les instances représentatives des parties prenantes du groupe Bpifrance, et validés par les instances de gouvernance avant d'être publiés.

Cette actualisation annuelle des ambitions stratégiques du groupe Bpifrance vise à prendre en compte au plus près les besoins des entreprises et les évolutions conjoncturelles et sectorielles, pour mener à bien sa mission d'intérêt général de servir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie.

Faillir à sa mission d'intérêt général, en accompagnement des politiques publiques et de l'écosystème, et en veillant à combler les failles de marché, mettrait en cause la réputation de Bpifrance, et sa crédibilité vis-à-vis de ses parties prenantes. Cette perte de crédibilité pourrait avoir pour conséquences la désaffection de clients, des défaillances de clients sans solution de financement face à une faille de marché et générer des pertes financières. Par ailleurs, une déficience de Bpifrance dans l'accomplissement de sa mission d'intérêt général pourrait amener à une diminution de l'accès à des ressources publiques et/ou européennes qui y sont dédiées, et le recours à des ressources à un coût plus élevé.

## LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)



Le soutien de la TEE est l'une des missions confiées à Bpifrance par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, validée dès 2014, et déclinée dans les plans stratégiques de la banque.

Faillir à cette mission d'intérêt général générerait pour Bpifrance des risques de réputation et financiers déjà évoqués ; ceux-ci pourraient être le fait de défaillances d'entreprises non soutenues dans des évolutions incontournables pour leurs activités, dont les modèles d'affaires auraient insuffisamment évolué pour répondre aux attentes de leurs clients, ou de risques environnementaux insuffisamment anticipés par elles.

Le cadre de gestion des risques climatiques est décrit en section 3.3.5 du rapport annuel.

Sur la période de 2020 à 2022, Bpifrance a soutenu le secteur de la TEE à hauteur de plus de 13 Md€<sup>25</sup>, toutes activités confondues. Ce soutien n'a fait que s'intensifier au fil des ans : le montant total investi en faveur de la TEE représentait ainsi 5,8 Md€ en 2022, 4 Md€ en 2021 et 4,4 Md€ en 2020.

Cette mobilisation en faveur de la production d'énergie renouvelable et de la transition écologique et énergétique des entreprises vise à les amener, notamment, à réduire leurs émissions, à mieux maîtriser leurs sources d'approvisionnement et les ressources naturelles, à réduire leurs déchets, à préserver la biodiversité et ses services, et à engager ou poursuivre la transition de leur modèle d'affaires en maîtrisant mieux les risques résultant notamment du changement climatique.

Bpifrance contribue ainsi, par ses actions d'accompagnement financier, mais également non financier, aux Objectifs de Développement Durable de production d'énergie propre, de production et consommation responsables, et de mesures relatives à la lutte contre le changement climatique (voir infra).

### Risques majeurs identifiés

Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités  
Absence / insuffisance d'offres participant à la TEE  
Non financement/financement insuffisant de la TEE  
Générer des impacts environnementaux, retard dans la transition des entreprises, impact économique

<sup>25</sup> 13,2 Md€

## Nos réponses

Doctrine  
Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance  
Ambitions stratégiques, revues à fréquence annuelle  
Plan Climat Bpifrance  
Nos processus métiers  
Nos restrictions d'intervention  
L'accompagnement et la sensibilisation

## Nos ambitions à 2024

Soutenir fortement les solutions en faveur de la transition  
Accélérer la mise en transition de toutes les entreprises

### Le Plan Climat

En septembre 2020 et à la suite du Plan de Relance officialisé par le Gouvernement, Bpifrance et la Banque des Territoires lançaient un Plan Climat commun de 40 Milliards d'euros reposant sur trois piliers :

1. Accélérer la transition des entreprises avec un continuum unique mêlant financement et accompagnement
2. Accompagner le développement des énergies renouvelables (EnR) et contribuer à la croissance de champions internationaux
3. Financer et accompagner massivement l'innovation dans les Greentechs et dans les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE.

Le Plan Climat est au cœur de la mission de Bpifrance, qui s'appuie sur son Réseau de 50 implantations pour accompagner chaque entreprise et chaque projet.

Après 2 ans de déploiement réussi, le Plan Climat porte aujourd'hui plusieurs lignes de force sur lesquelles s'appuyer pour augmenter les ambitions et accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises françaises.

### Pilier 1 : accélérer la mise en transition des entreprises

Les deux premières années du Plan Climat **ont permis la mise en transition de 2 000 entreprises** grâce notamment aux Prêts Verts et aux offres d'accompagnement :

- Plus de 1 200 **diagnostics de sobriété Eco-Flux** et **690 Diag Décarbon'Action** ont été déployés, contribuant ainsi au développement et à la professionnalisation des bureaux d'étude.
- Fort du succès des Diags Eco-Flux et Décarbon'action, Bpifrance a lancé **le Diag Perf'Immo** qui prend la forme d'une mission sur 3 mois pour auditer l'actif immobilier des entreprises et définir un plan d'action de rénovation globale pour atteindre notamment les seuils du décret tertiaire de 2030 à 2050. Le pack « Reno'vert » de Bpifrance complète le Diag Perf'Immo avec un financement long terme à taux bonifié pour des travaux de rénovation recommandés par le diagnostic. **A fin 2022, plus de 1 Md€ ont été accordés au financement de l'immobilier vert.**
- **La poursuite de l'accélérateur Décarbonation** dont la deuxième promotion a été lancée cette année, a permis de faire passer les PME à la vitesse supérieure en combinant une offre de Conseil, de Formation et de Mise en relation pendant un programme intensif de 24 mois inspiré de la méthode ACT. Ce programme a pour objectif de faire évoluer en profondeur le modèle d'affaires de ces entreprises pour s'adapter et saisir les opportunités liées à la transition climatique.
- **1,8 Md€ de prêts verts signés**, pour financer les plans de transition des entreprises, en stimulant le financement du même montant par les banques privés.
- 350 M€ ont été investis dans des fonds d'investissement privés qui ont permis plus de 2,5 Md€ d'investissements directs dans les projets de TEE des entreprises. **Plus de 365 VTE verts** ont permis le recrutement de jeunes en alternance ou jeunes diplômés embauchés pour une mission ou un projet de développement structurant pour la transition énergétique et écologique de l'entreprise.



- **Plus de 1 680 membres dont 120 Eclaireurs ont rejoint la communauté du Coq Vert.** Cette communauté a été créée en partenariat avec l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique pour créer une émulation collective en faveur de la transition écologique, en facilitant le partage de bonnes pratiques de dirigeants engagés dans cette voie et en mettant en avant les initiatives les plus ambitieuses dans les territoires.
- **En tant qu'investisseur direct,** Bpifrance a renforcé ses due diligences autour des enjeux climatiques, et aide ses participations à construire et suivre des business plans de décarbonation, déployer des diagnostics climatiques adaptés une fois entré au capital (dont des bilans carbone) et s'implique dans la gouvernance pour favoriser l'atteinte d'objectifs de transition écologique (dialogue actionnarial, création de comité climat ou RSE...);
- **En tant que souscripteur de fonds d'investissement,** Bpifrance a renforcé ses analyses autour du climat à tous les stades de son instruction, et évalue leurs engagements et capacités à accompagner leurs participations ; ses équipes accompagnent aussi celles de nos fonds partenaires à mieux prendre en compte les enjeux climatiques dans leur fonctionnement (à travers des séminaires, un kit climat...).

Ce continuum de solutions d'accompagnement et de financement sera progressivement complété afin **d'accélérer la mise en transition des entreprises via un porte à porte de masse.**

Ce porte-à-porte de masse a été **initié en priorité cette année sur 1 400 ETI industrielles** pour les sensibiliser à l'ensemble des exigences environnementales ayant vocation à les impacter dans un avenir très proche (Taxonomie européenne, CSRD avec reporting dédié, SNBC, feuille de route « Fit for 55 », Règlement Disclosure SFDR). **Il se poursuivra auprès de toutes les entreprises.**

L'accompagnement des entreprises passera par un dialogue client nourri autour des enjeux de transition : **à travers un questionnaire adapté et des données sectorielles**, les entreprises pourront engager un dialogue avec leur référent Bpifrance qui pourra déboucher sur des solutions concrètes, notamment des diagnostics ; l'objectif n'est bien entendu pas de pénaliser les entreprises au début de leur processus de transformation, mais de les aider à engager de premières actions pertinentes pour leur activité.

## **Pilier 2 : Financer et accompagner massivement l'innovation dans les Greentechs**

Près de la moitié des technologies nécessaires pour atteindre les objectifs de neutralité carbone n'existent pas encore aujourd'hui ; il est donc impératif de stimuler l'effort de recherche académique et sa valorisation à travers des start-ups Deeptech pour se positionner sur de nouveaux marchés à fort potentiel pour la France.

De plus, une grande partie de notre capacité à atteindre nos objectifs d'ici 2030 dépend de la massification et l'industrialisation de technologies « vertes » existantes mais non déployées à grande échelle ; il apparaît donc clé de renforcer leur soutien dès aujourd'hui à travers le plan « start-ups industrielles ».

Grâce aux moyens octroyés par la puissance publique au travers du PIA 4, des plans Deeptech et France 2030, Bpifrance est en mesure de proposer un continuum complet du laboratoire à l'usine, permettant de faire émerger des licornes vertes, championnes du climat ; celui-ci permettra de détecter de nouvelles innovations à potentiel, d'accompagner leur phase d'amorçage et de soutenir leur phase de croissance en France et à l'international.

Bpifrance a par ailleurs établi un panorama des Greentechs françaises afin de présenter la dynamique de ces start-ups innovantes qui vont transformer durablement les modes de production et de consommation. Selon cette étude publiée en juin 2022, ces entreprises interviennent dans différents domaines. En France, près d'une Greentech sur deux adresse les secteurs des nouvelles énergies (25%) et de l'industrie verte (23%). La seconde moitié concerne la conservation des écosystèmes et la transition environnementale (20%), le verdissement de l'agriculture et agroalimentaire (13%), la mobilité propre (13 %) et la construction durable (6%).

A fin 2022, Bpifrance a déployé **1,4 Md€ d'aides à l'innovation et de prêts sans garantie**, 2,5 Md€ d'appels à projet et près de 550 M€ d'investissement direct auprès de ces Greentechs.

## **Pilier 3 : Accompagner le développement des énergies renouvelables (EnR)**

Bien que ralenti par un marché incertain et attentiste, Bpifrance ambitionne d'accélérer le développement des Energies renouvelables en lien avec les acteurs locaux.

A fin 2022, plus de 4,5 Md€ ont été investis sur des énergies vertes :

- Près de 4 Md€ de financements ont été accordés à près de 400 projets d'énergie verte ;
- Le Prêt Méthanisation ADEME a été adapté pour soutenir tout type de projet de méthanisation (cogénération et injection) quel que soit leur taille ;
- **230 M€** de financement à l'export ont été signés, dans les secteurs de l'éclairage solaire, du transport et de distribution de l'électricité, de l'eau et du biogaz ;
- **280 M€ ont été investis dans des offreurs de solutions, dont 70 M€ investis dans des Energies Renouvelables et l'efficacité énergétique.**
- **La 3<sup>e</sup> promotion** de l'accélérateur « Transition Energétique » a été lancée en 2022. Cet accélérateur permet aux entreprises du secteur de l'Energie de repenser leur positionnement et leur Business Model pour répondre aux enjeux actuels et futurs

## Gouvernance

La mise en place de ce Plan Climat, annoncé en 2020, a abouti sur 2022 à une accélération des travaux de tous les métiers de Bpifrance, dans le cadre d'une organisation spécifique :

- Une Direction Climat a été créée pour effectuer le suivi de l'ensemble des chantiers transverses. Cette équipe l'équipe rend compte de l'avancement des chantiers à un collège restreint de directeurs exécutifs et au Directeur Général ;
- Des chargés de coordination Climat ont été déployés dans chaque direction régionale, pour accompagner le Réseau dans le déploiement du Plan Climat ;
- Des référents climats ont été identifiés dans plusieurs directions métier du siège.

Tous les métiers se sont ainsi mis en mouvement pour donner une place centrale aux enjeux climatiques, donnant lieu à la création de nouveaux produits et à l'adaptation de nos politiques d'intervention.

Un Comité Climat, composé d'administrateurs et censeurs et d'un collège d'experts, a par ailleurs été constitué dès 2020 ; il s'agit d'une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d'administration et formule des avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice de la société de ses missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Le COMEX intègre également chaque mois un point sur suivi du plan Climat à l'ordre du jour.

## Plan de transformation interne

Un plan de transformation interne a été structuré, mettant l'accent sur la sobriété énergétique :

- Efficacité énergétique de nos bâtiments :
  - Réalisation d'audits énergétiques au sein de nos locaux en vue de mettre en place un programme d'amélioration de nos performances énergétiques et des actions complémentaires ;
  - Généralisation de luminaires à LED équipés de capteurs de présence afin d'éteindre automatiquement la lumière en cas d'absence sur l'ensemble des sites du groupe a permis de réduire notre consommation électrique ;
  - Gestion de nos déchets.
- Sur la mobilité :
  - Tous les déplacements dont le temps de trajet est inférieur à 4 heures pour un aller **sont effectués exclusivement par voie ferroviaire** ;
  - **Flotte automobile** : mise en place du nouveau catalogue de la flotte automobile fin 2021 comportant des véhicules électriques et hybrides ainsi qu'une incitation financière à l'adoption.

Le climat prend par ailleurs une place de plus en plus importante dans les actions de communication de Bpifrance notamment à notre évènement BIG une « bulle verte » dédiée est installée, et de nombreux ateliers et conférences autour de la transition écologique ont été organisés.



Bpifrance a également créé et organisé la seconde édition du « jour E » le 5 avril 2022 à Lyon, un évènement à destination des entrepreneurs sur le thème de la transition écologique.

### Des ressources financières dédiées

Bpifrance a émis avec succès, en juin 2022, un second green bond via le Cadre Général des Obligations Vertes (« Bpifrance Green Bond Framework ») d'un montant de 1,25 Md€ à 7ans.

Ces fonds seront dédiés au financement de prêts « Prêt Energie Environnement » portant sur des projets d'installation de parcs Eoliens et Photovoltaïques. Ces prêts visent à financer la construction et la gestion d'installations génératrices d'électricité à partir d'éoliennes terrestres et de toitures photovoltaïques, en ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unis : #7 – Energie propre et d'un coût abordable et / ou #13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

### L'Académie du Climat : une école d'entreprise depuis 2020

Son ambition :

- L'académie a la vocation de permettre à tous les collaborateurs du Groupe de se transformer en serial learner du climat leur offrant la capacité de monter en compétence rapidement sur les enjeux climatiques et d'apprendre en permanence, pour accompagner les entreprises à adresser leurs besoins de transition ;
- Véritable école d'entreprise permettant le renforcement de la diversification des formations ayant permis de toucher 7 886 apprenants depuis 2020 et représentant plus de 15 000h de formation ;
- Notre modèle repose sur la construction d'un parcours de formations avec une logique de *core training*, et centré sur une nouvelle approche de la formation et du développement des compétences : l'apprenance. Nous travaillons sur le renforcement de la profondeur du contenu pour permettre aux collaborateurs d'avoir un réel impact sur nos clients ;
- Nous avons structuré l'académie à différents niveaux, de l'acculturation massive à la cocréation de formations sur-mesure et certifiantes pour les experts internes
  - Acculturation : un parcours dédié et embarquant en continu tous les nouveaux collaborateurs Bpifrance ;
  - Approfondissement : un centre d'expertise décliné par besoin métier ;
  - Expertise : une école certifiante pour les experts climat Bpifrance.

En outre, l'accompagnement et la formation des équipes et les collaborateurs ont été développés et renforcés, avec plus de 20 heures de modules en e-learning, renforcés par des webinaires animés par des experts internes et externes et des formations spécifiques des investisseurs lors de séminaires dédiés. Une sélection de formations dédiées aux enjeux environnementaux a par ailleurs été mise à disposition des collaborateurs sur la plateforme Coopacademy.

Des guides sectoriels ont été élaborés pour de nombreux secteurs, pour appréhender au mieux les problématiques liées au climat des entreprises, et présenter risques et enjeux de transition énergétique, opportunités et solutions.

### Des restrictions de financements et investissements dans le secteur des énergies fossiles

Bpifrance s'est engagé, aux côtés du Groupe Caisse des Dépôts, sur un encadrement des financements et investissements dans les secteurs exposés aux énergies fossiles.

Concernant le charbon thermique, le Groupe s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements et financements nulle d'ici 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Bpifrance exclut ainsi de ses portefeuilles d'investissements et de financements :

1. Les sociétés dont l'activité est exposée à plus de 5 % du CA au charbon thermique ;
2. Les sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon ;
3. Les sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10 Mt ;
4. Les fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10 GW.

Concernant les énergies non conventionnelles, Bpifrance s'engage à atteindre avant 2050 une exposition nulle aux hydrocarbures non conventionnels et à réexaminer régulièrement cette date de sortie afin de l'avancer. Il exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements :

1. Les sociétés<sup>26</sup> <sup>27</sup> générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir des hydrocarbures non conventionnels : sables bitumineux, ressources issues de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique, excepté lorsqu'un financement est ciblé sur un projet ou une filiale dédiée aux énergies renouvelables.
2. Le financement en direct des infrastructures et projets d'exploration dédiés à ces hydrocarbures non conventionnels.

Concernant l'encadrement du pétrole et du gaz conventionnels, Bpifrance exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements directs :

1. Le développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers (*upstream*)<sup>28</sup>.
2. Les infrastructures de transport associées<sup>29</sup> à ces nouveaux projets.

### Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).

Un premier exercice d'évaluation avait été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 et des scopes 1, 2 et 3 ; réalisé avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Ce travail d'évaluation a été reconduit et internalisé sur les portefeuilles au 31 décembre 2021. Ses résultats ont été présentés aux organes de direction de Bpifrance et au Comité Climat, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ils n'ont pas vocation à ce stade, à être publiés, mais à nourrir et irriguer la réflexion et les chantiers Climat du Groupe.

L'empreinte carbone est estimée selon une méthodologie « bottom-up » intégrant l'information déclarée par les entreprises lorsque celle-ci est disponible. Elle est calculée de manière granulaire « ligne à ligne » en intégrant des indicateurs de positionnement sectoriel ainsi que des données de bilan de chaque entreprise financée ou investie. Le périmètre d'estimation couvre l'entièreté des activités de financement, d'investissement, ainsi que l'assurance export, sur les trois scopes d'émissions. La méthodologie adoptée est conforme aux meilleures pratiques sectorielles et aux recommandations de place, telles que détaillées dans la méthodologie commune sur la mesure de l'empreinte carbone de la FBF.

Par ailleurs, Bpifrance calcule et publie l'empreinte carbone qui lui est imputable, sur les scopes 1 et 2 des entreprises cotées investies en direct. L'empreinte carbone imputable à Bpifrance est calculée au prorata de son taux de détention dans les entreprises concernées, sur les émissions publiées par les entreprises cotées investies, ramené au millier d'euros brut investi, non corrigées des variations de périmètres, à l'exception de la non prise en compte, dans le calcul, en 2020, 2021, et 2022 d'une entreprise non cotée, qui portait à 0,213 tCO<sub>2</sub>e l'empreinte carbone 2020 imputable à Bpifrance ; cette correction a été effectuée au regard de la variation du taux de détention.

---

<sup>26</sup> Hors sociétés fournisseurs de produits et services (dites « parapétrolières »).

<sup>27</sup> Hors Green Bonds, Sustainable Bonds, Social Bonds et hors sociétés principalement dédiées au transport, stockage et distribution de gaz en France et les pays frontaliers dont l'activité est régulée, les obligeant à une non-discrimination de l'accès à leurs infrastructures. Le Groupe CDC incite ces dernières à faire leurs meilleurs efforts pour limiter l'exposition aux énergies non conventionnelles et leur demande de publier la part de leurs activités issues de ces ressources.

<sup>28</sup> A l'exception d'une entreprise qui développe, en France, des gaz de mine, permettant de diminuer les émissions de méthane des anciennes mines de charbon.

<sup>29</sup> Une infrastructure est dite associée à un projet si les conditions suivantes sont remplies : (a) elle est significativement liée au projet, (b) elle est réalisée dans une temporalité liée au projet, (c) le projet n'est pas viable sans elle et (d) elle ne serait pas réalisée sans le projet.



Périmètre coté mesuré	2022	2021	2020
Nombre de sociétés cotées	26	26	26
Montant brut investi (k€)	13 261 302	13 693 272	12 850 707
Empreinte carbone imputable à Bpifrance (tCo2e pour 1k€ investi)	0,349	0,097	0,122
Total PF COTE	16 393 774	14 758 234	13 630 279
% mesuré	81 %	92,80 %	94,30 %

### Mesure d'empreinte carbone de Bpifrance

Dans le cadre du calcul de son bilan carbone 2022, Bpifrance se fait accompagner par un prestataire afin d'établir une méthodologie qui pourra être internalisée pour le calcul des bilans carbone des années suivantes.

Cette méthodologie répond à deux grands objectifs :

- Calculer le bilan carbone interne de Bpifrance sur les périmètres suivants : scope 1, 2 et scope 3 amont (fournisseurs) – le scope 3 aval des portefeuilles est calculé via un projet dédié ;
- Collecter la donnée la plus précise possible, en préférant la donnée physique à la donnée monétaire à chaque fois que cela est possible, ainsi que la donnée exacte plutôt que les facteurs moyens d'intensité d'émission pour tous les indicateurs où cela est jugé pertinent.

Une fois terminé, le calcul devra aboutir à la construction d'un plan d'action pour réduire les émissions sur les divers périmètres, avec une priorisation des leviers les plus impactants.

### Feuille de route Biodiversité de Bpifrance

Surexploitation des ressources, destruction des milieux naturels et pollution... Les pressions sur la biodiversité s'accroissent et sa dégradation s'accélère, avec un impact considérable sur les territoires et les économies. À l'échelle mondiale, 50 % du PIB mondial dépend fortement ou modérément des services fournis par la nature et se retrouve donc menacé par sa dégradation, en particulier le secteur primaire (agriculture, sylviculture, énergie, etc.). Conscients du risque systémique important, les législateurs français et européens sont intervenus pour pousser à l'action les entreprises (ex. : Loi Climat et Résilience) et institutions financières (Loi Énergie Climat, Taxonomie et Sustainable Finance Disclosure Regulation « SFDR »).

**Bpifrance** entend accompagner l'ensemble des clients à répondre à ces nouvelles contraintes et à se saisir des opportunités de transformation permettant de mieux préserver et restaurer la biodiversité.

L'action de **Bpifrance** viendra répondre à trois grands enjeux :

1. **Communiquer** activement sur les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la biodiversité pour les acteurs économiques, afin de contribuer à une prise de conscience généralisée et à un passage à l'action ;
2. **Soutenir** nos clients dans la compréhension des enjeux biodiversité liés à leur activité et leur prise en compte dans leurs modèles d'affaires ;
3. **Aider nos clients à identifier** les risques, **diagnostiquer** les liens de dépendance et **mesurer** leur impact sur la biodiversité.

Afin de soutenir cette dynamique nationale et internationale en plein essor, **Bpifrance** s'engagera aux côtés de ses pairs dans des initiatives de place en cohérence avec les ambitions du groupe Caisse des Dépôts.

### Taxonomie et activités de Bpifrance

Bpifrance a calculé les Indicateurs Clés de Performance de ses activités économiques durables, conformément à l'article 8 du règlement UE 2020/852, et aux textes subséquents. Deux volets d'indicateurs sont publiés ci-après, réglementaires d'une part, volontaires d'autre part.

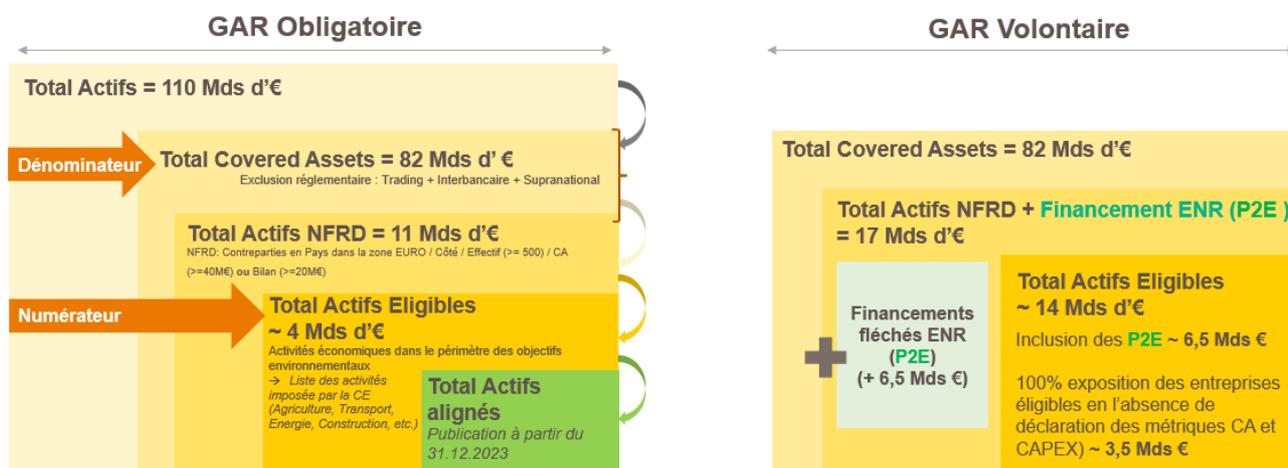
La note d'information relative à cette publication figure à la fin de la présente Déclaration de Performance Extra Financière.

Utilisation Gross Carrying amount	KPI1 - Eligible à la taxonomie EU				KPI2 - Non éligible à la taxonomie EU				KPI3 - Non NFRD	KPI4 - Admin. Centrales, Banques centrales & Émetteurs supranationaux	KPI5 - Dérivés	KPI6 - Prêts inter- bancaires	KPI7 - Portefeuille de négociation
	obligatoire			volontaire	obligatoire			volontaire					
	Entreprises non financières		Institutions financières		Entreprises non financières		Institutions financières						
	CA	CAPEX			CA	CAPEX							
Numérateur (Md€)	3,45	3,81	0,31	14,17	6,1	5,8	1,1	3,30	63,27	26,7	0,06	0,70	0,00
Dénominateur (covered assets) (Md€)	82												
Dénominateur (total assets) (Md€)										109,09			
Ratio	4,19%	4,63%	0,38%	17,20%	7,41%	6,98%	1,33%	4,01%	76,79%	24,48%	0,05%	0,64%	0,00%



Les indicateurs réglementaires des activités éligibles et non éligibles à la taxonomie sont relativement faibles comptes tenus : de l'exposition sur des contreparties non assujetties à NFRD qui traduit le positionnement de Bpifrance sur des entreprises non cotées et des PME/TPE/ETI, essentiellement françaises, dont les activités ne peuvent en conséquence être prises en compte dans les activités, éligibles ou non, quelle que soit leur nature, aux objectifs d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

Bpifrance accompagne les entreprises TPE, PME, ETI dans le cadre de leur développement et en particulier dans leur transition énergétique dans son rôle de **Banque du Climat**. Le **GAR<sup>[1]</sup>** prend en compte uniquement les **entreprises NFRD<sup>[2]</sup>** à ce stade et **de facto exclut 71 Md€ du portefeuille de Bpifrance** (dont les fonds, entreprises non cotées, etc.). Dans ce cadre, **l'ensemble des activités de la Banque du climat ne sont pas reflétées** dans l'indicateur du GAR obligatoire dans sa définition actuelle (cf. section « Le Plan Climat »).



- **Le périmètre réglementaire est évolutif**, à partir du 31.12.2023, nous déclarerons l'indicateur du **Green Asset Ratio Aligné** qui respectera les conditions suivantes :
  - Contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
  - Ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (DNSH)
  - Est exercée de façon conforme aux principes directeurs de l'OCDE, l'ONU, et l'OIT relatifs aux droits de l'homme, et est conforme aux critères d'examens techniques (seuils/limites de performance environnementale)
- **A partir du déclaratif du 31.12.2025**, le périmètre sera plus large et intégrera les entreprises non cotées  
→ **Plus représentatif du modèle d'affaire de Bpifrance qui finance principalement des TPE, PME, ETI.**

<sup>[1]</sup> KPI 1 : Expositions éligibles selon la taxonomie UE – Obligatoires & Volontaires

<sup>[2]</sup> NFRD : Pays dans la zone EURO / Côté / Effectif (>= 500) / Chiffre d'affaires (>=40M€) ou Bilan (>=20M€)

## Intégration des enjeux de la TEE dans les process métiers

Les enjeux et questions touchant à la TEE des entreprises sont intégrés dans tous les métiers financiers de Bpifrance, qui ont élaboré leurs feuilles de route Climat.

### Pour les métiers de l'investissement :

- L'outil d'aide à l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), qui permet aux investisseurs directs d'identifier la matérialité des enjeux au regard du secteur d'activité de l'entreprise et de sa taille, puis la maturité de l'entreprise sur ces enjeux ; si cela s'avère pertinent, des due diligences complémentaires peuvent être effectuées, pour définir avec le management, le ou les axes d'amélioration de la performance environnementale ; Un chantier de refonte et de digitalisation de cet outil d'analyse a été lancé courant 2022 pour un déploiement en 2023.
- Ces enjeux sont intégrés au questionnaire du diligence pack ESG de la Direction Fonds de fonds, et les avancées des fonds investis suivies ; un Kit Climat (partage de bonnes pratiques ESG, définition du bilan carbone, tour d'horizon prestataires, ...) a été établi et adressé à tous les fonds investis et aux sociétés de gestion qui les gèrent ;
- Dans l'enquête réalisée annuellement auprès des entreprises investies en direct, des fonds partenaires et des entreprises investies par eux.

A noter que la stratégie de réduction de leurs impacts sur le changement climatique des grandes entreprises du portefeuille investies en direct a fait l'objet d'une présentation détaillée au Comex de Bpifrance, échelonnée sur plusieurs mois.

### Pour les métiers du Financement et de l'Innovation :

Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés dans la grille d'analyse mise en place pour les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils, et incitent l'investisseur à évaluer l'entreprise sur sa maîtrise de consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre d'éco-conception, de la pollution et des déchets.

La prise en compte des enjeux de transition a par ailleurs été renforcée pour certains secteurs particulièrement concernés (transport, immobilier, BTP), dans la suite de groupes de travail internes, avec la mise en place de fiches action.

### Pour les projets d'assurance-crédit export :

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement, en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC). Depuis le 1er janvier 2021 et avec l'État français, des conditions de garantie export préférentielles sont proposées pour les projets durables d'un point de vue climatique.



## LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

La crise sanitaire a démontré, s'il en était besoin, la nécessité absolue pour les entreprises, de processus digitalisés nécessaires à l'exercice de leurs activités quelles que soient les circonstances, et de dispositifs de protection de leurs systèmes et données robustes.

Le retard ou l'insuffisance de transformation numérique des modèles d'affaire peuvent entraîner des baisses d'activité, des pertes de marché susceptibles de conduire à la défaillance des entreprises concernées, et à des pertes financières pour Bpifrance, outre les risques de réputation et de perte déjà décrits qui résulteraient de l'échec dans ses missions d'intérêt général.

### Risques majeurs identifiés

Ne pas accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, incontournable pour leur pérennité  
Absence/insuffisance d'offres participant au financement de la transformation numérique  
"Décrochage" économique, impacts sociaux et sociétaux

### Nos réponses

Doctrine  
Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance  
Plan stratégique revu à fréquence annuelle  
Digitalisation des process : Bpifrance En Ligne, Espaces partenaires (Régions, Banques, Réseaux d'Accompagnement, Fournisseurs)

### Nos ambitions

Poursuivre la digitalisation des process  
Accompagner la transition numérique des TPE et PME avec le dispositif FranceNum

Participer à la conversion numérique est, comme le soutien de la TEE, dans la feuille de route de Bpifrance, et dans ses objectifs depuis la construction de sa doctrine d'intervention.

Pour Bpifrance, la transformation digitale doit être une composante essentielle de toute stratégie d'affaires, qui améliore l'expérience client et optimise la productivité.

La proposition de Bpifrance, au-delà des outils financiers, est donc d'accompagner les entrepreneurs, dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement l'appui d'un tiers expert ; de la formation en e-learning leur est proposée sur Bpifrance Université, et les échanges entre pairs facilités par la mise en réseau, voire, pour aller plus loin encore un cursus au sein d'un accélérateur. Un guide pratique de sensibilisation a été publié pour aider les TPE et PME à se préparer au RGPD, ainsi que des retours d'expérience d'entrepreneurs.

La conversion numérique est l'un des enjeux de l'industrie du futur, et il est important pour l'entreprise d'évaluer sa maturité, et de rechercher des pistes d'amélioration, et le « Frenchfabomètre » est proposé dans cette finalité.

Par ailleurs, Bpifrance a accéléré sa propre transformation digitale, et pour mieux accompagner les entreprises, est en phase de déploiement du portail clients, en digitalisant les tâches à faible valeur ajoutée ainsi qu'une partie de notre offre de service pour proposer au client et à ses interlocuteurs de gagner en disponibilité et en efficacité. Quatre valeurs président à la construction de ce portail : simplicité, proximité, personnalisation, confiance.

Les extranets métiers et partenaires ont été conçus dans ce même esprit, ainsi que Tribu, le réseau social de Bpifrance, où se retrouvent toutes les communautés de Bpifrance pour échanger et partager.

Les interventions de Bpifrance sont mesurées sur un domaine dit « numetic », au sein des secteurs d'avenir, analysé comme suit :

THEMES	POTENTIEL de DEVELOPPEMENT
• Numérique	• Cybersécurité
• Microélectronique	• Smart cities
• Photonique	• Smart grids
• Nanotechnologies –Nanoélectronique	• Usines du futur
• Matériaux innovants	• Réalité augmentée
• Systèmes	• Cloud computing
• Logiciels et systèmes embarqués	• Services sans contact
• Valorisation de données massives	• E-education

Le soutien à ce secteur « numetic » a représenté 13,37 % de l'activité totale hors holdings (28,7 Md€) de Bpifrance en 2022, soit plus de 3,8 Md€<sup>30</sup> ;

Bpifrance poursuit parallèlement la digitalisation de ses propres process, en mettant à disposition de ses clients et partenaires des espaces dédiés qui facilitent et fluidifient les demandes, et l'accès à ses offres, avec, par exemple, Bpifrance En Ligne ou les programmes de formation sur Bpifrance Université.



## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

Prendre en compte, les enjeux d'équilibre dans l'aménagement économique des territoires, notamment des zones urbaines défavorisées, est un principe d'intervention de Bpifrance, en soutien des politiques publiques, et soutenir la croissance durable et l'emploi.

Les partenariats avec les Régions pourraient être remis en question, et les ressources publiques, françaises ou européennes, être réduites, diminuant la capacité d'intervention de Bpifrance au profit des entreprises.

### Risques majeurs identifiés

Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités  
 Absence d'offres participant au développement économique équilibré des territoires  
 Absence ou insuffisante d'accompagnement des territoires  
 Perte d'attractivité des territoires, impacts ESG (départs d'entreprises par exemple)

### Nos réponses

Doctrine  
 Charte de responsabilité sociétale d'entreprise groupe Bpifrance  
 Plan stratégique revu à fréquence annuelle  
 Partenariats régionaux  
 Entrepreneurat pour tous

### Nos ambitions

Renforcer les partenariats avec les Régions  
 Soutenir les TPE et les entreprises en création  
 Soutenir les créateurs dans tous les territoires

Bpifrance, groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions, et veille, dans ses activités à l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires.

<sup>30</sup> Vs 2,5 Md€ en 2020, 2,3 Md€ en 2019 et 1,8 Md€ en 2018



Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent l'axe majeur d'implication dans et avec les territoires, pour les entreprises ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.

Ces partenariats permettent de développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs en particulier pour le financement de l'innovation (Fonds Régionaux d'innovation), l'accès au crédit (Fonds Régionaux de garantie) couvrant la plupart des besoins des entreprises en matière de création, d'innovation et de développement, et l'accès aux fonds propres, facilité, en outre, par la mise en place de fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement, et l'activité du pôle Fonds régionaux de l'activité Fonds de fonds de Bpifrance Investissement.

La mise en commun des moyens financiers entre Bpifrance et les Régions permet d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement des territoires et de l'emploi.

Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de la Région dans le total des financements de Bpifrance au regard du potentiel économique de la Région, et rend compte à chaque Région de ses indicateurs propres, repris dans le tableau ci-après.

	<b>PIB 2018</b> (source INSEE) en M€	<b>POTENTIEL</b> <b>ECONOMIQUE DE LA</b> <b>REGION DANS LE PIB</b> <b>NATIONAL</b>	<b>POIDS DES</b> <b>FINANCEMENTS 2022</b> <b>COMPARE AU</b> <b>POTENTIEL</b> <b>ECONOMIQUE DE LA</b> <b>REGION</b>	<b>POIDS DES</b> <b>FINANCEMENTS 2020</b> <b>COMPARE AU</b> <b>POTENTIEL</b> <b>ECONOMIQUE DE LA</b> <b>REGION</b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	272 646	11,55 %	15,38 %	15,24 %
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	78 367	3,32 %	3,11 %	2,91 %
<b>Bretagne</b>	98 893	4,19 %	3,59 %	3,71 %
<b>Centre-Val De Loire</b>	74 286	3,15 %	2,39 %	2,40 %
<b>Corse</b>	9 443	0,40 %	0,44 %	0,49 %
<b>Grand Est</b>	160 929	6,82 %	7,33 %	7,41 %
<b>Hauts-de-France</b>	166 519	7,05 %	5,92 %	6,01 %
<b>Ile-de-France</b>	726 164	30,76 %	33,75 %	32,29 %
<b>Normandie</b>	95 064	4,03 %	2,74 %	2,95 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	176 801	7,49 %	5,71 %	5,94 %
<b>Occitanie</b>	173 563	7,35 %	6,91 %	7,16 %
<b>Région d'Outre-Mer</b>	43 984	1,86 %	2,15 %	2,03 %
<b>Pays-de-la-Loire</b>	117 585	4,98 %	4,54 %	4,79 %
<b>Provence-Alpes-Côte-d'Azur</b>	166 443	7,05 %	6,04 %	6,67 %

Bpifrance couvre ainsi de manière homogène les besoins de financement territoriaux du tissu productif français avec des soutiens globalement proportionnels au potentiel économique des Régions.

Le renforcement des partenariats avec les Régions s'établit en tenant compte de leurs priorités stratégiques, notamment sur des thématiques clé.

La dynamique des TPE et des créations d'entreprises sont indissociables de l'aménagement économique des territoires, notamment des zones urbaines défavorisées, et Bpifrance y contribue davantage chaque année, en facilitant l'entrepreneuriat pour tous.

Le site dédié Bpifrance Création a pour ambition de lever les barrières à la création, et propose notamment :

- des contenus méthodologiques, des fiches pratiques d'information ;
- un service d'orientation vers les réseaux d'accompagnement territoriaux ;
- un Pass entrepreneur, outil permettant d'obtenir des informations ciblées et de monter son projet ;
- des outils de type business plan, to-do-list, aide au choix du statut, pré-diagnostic entreprise, guides téléchargeables, etc.

A la fin de l'année 2022, 122 000 pass entrepreneurs ont été créés, 87 000 business plans réalisés, et le site [bpifrance-creation.fr](http://bpifrance-creation.fr) a dépassé le seuil des 10 millions de visite.

Dans un contexte de forte dynamique de la création d'entreprise en France (plus d'un million de créations d'entreprise en 2022), Bpifrance a poursuivi sa mobilisation aux côtés des 25 réseaux d'accompagnement à la création, présents sur tous les territoires français, pour sensibiliser, informer, orienter, accompagner et financer les porteurs de projet. 15 700 Prêts d'honneur ont été délivrés représentant un total de 108 M€.

Bpifrance a renforcé ses actions en soutien à la création d'entreprises dans les territoires fragiles, notamment au travers son programme Entrepreneuriat Pour Tous, soutenu par la Banque des Territoires et l'Etat. En 2022, les 153 CitésLab présents sur tous les territoires et les 9 bus déployés dans 6 régions ont permis d'aller au plus près des créateurs des QPV et d'en accompagner près de 15 000. Les 50 bornes intégrées dans des agences Pôle Emploi ayant pour vocation d'informer et d'orienter les porteurs de projet ont enregistré plus de 29 000 sessions. Du côté des accélérateurs Emergence et création, le nombre d'entrepreneurs accélérés est passé de 600 en 2021 à 1 550 en 2022.

Les 574 événements organisés en présentiel et en digital, notamment dans le cadre de la Tournée Entrepreneuriat Pour Tous, ont permis de toucher plus de 10 000 personnes. Enfin, avec un nombre de candidature record (719), le concours Talents des Cités a récompensé une trentaine de créateurs d'entreprises issus ou ayant créé dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## LA RSE AU CŒUR DE BPIFRANCE

Les ambitions stratégiques 2021-2024 maintiennent la RSE au cœur de la stratégie de Bpifrance, tant dans la prise en compte de la dimension environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance (ESG) par chaque métier, qu'en portant une action de sensibilisation des entrepreneurs sur tout le territoire que dans ses propres démarches, en cohérence avec la Charte de Responsabilité Sociétale de Bpifrance, présentée et validée par les parties prenantes de Bpifrance et par ses instances de gouvernance.

Des informations relatives à la gestion des risques ESG sont également présentées dans le rapport Pilier 3, disponible sur le site institutionnel du groupe Bpifrance ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)).

### Intégrer la dimension RSE dans les processus métiers

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la société, et ont à prendre leur part des grands défis sociétaux.

Pour Bpifrance, accompagner les dirigeants à placer ces enjeux au centre de leurs préoccupations, les amène à privilégier des objectifs de croissance durable, préservation des ressources, création d'emplois et de cohésion sociale.

Cet enjeu d'intégration au niveau des entreprises est essentiel à la maîtrise de leurs risques et à leur performance économique, et limite leurs risques de défaillance, qui pourraient entraîner des pertes financières. Dans le cadre de cette prise en compte des enjeux environnementaux notamment, Bpifrance est à même de remplir au mieux ses missions d'intérêt général de financement de la TEE et de développement des territoires.

#### Risques majeurs identifiés

Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société



Bpifrance a déployé, pour prendre en compte les enjeux extra-financiers dans ses décisions, et pour dynamiser et accompagner les entreprises dans leurs démarches RSE, un ensemble d'engagements, de politiques et de dispositifs, dans ses métiers et dans l'accompagnement des entreprises.

### Des engagements publics

Bpifrance, engagé dans la transition écologique et énergétique des entreprises et la lutte contre le changement climatique, a marqué cet engagement en signant :

- la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency ;
- la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD<sup>31</sup>, les Principes de Santiago et les Principes de Poséidon<sup>32</sup>.

en soutenant les initiatives :

- de déploiement des méthodologies ACT ;
- de Planet Tech Care pour la réduction de l'empreinte numérique.
- en devenant membre du Carbon Disclosure Project, et de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF) et en mettant en œuvre des exclusions de financement et d'investissement dans le secteur du tabac, ainsi que des exclusions de financement et investissement et des lignes d'engagement dans le secteur des énergies fossiles.

Investisseur responsable, Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, et signataire de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les start up et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

## BPIFRANCE, INVESTISSEUR RESPONSABLE

### Nos réponses

Démarche d'investisseur responsable (IR)

Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR en investissement direct et en fonds de fonds

Enquête annuelle ESG

### Politique d'Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché. Bpifrance exerce ces activités en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques en matière d'Investissement Socialement Responsable.

Cette politique d'investissement responsable s'exerce en cohérence :

- avec les référentiels internationaux et avec les meilleures pratiques proactives de la place ;
- avec les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement de développement de l'économie dans un modèle durable, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des investisseurs en capitaux.

Cette politique d'intégration générale de critères ESG et d'engagements (incitations à mieux faire et accompagnement) constitue une démarche constructive, qui veut contribuer à la diffusion dans le monde économique de l'attention portée aux questions ESG.

<sup>31</sup> Objectifs de Développement Durable

<sup>32</sup> Bpifrance Assurance Export

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds, et s'inscrit :

- dans le respect des dispositions de l'article 4 de la loi 2012-1559 du 31 décembre 2019 relatives à la création de Bpifrance ;
- dans le respect des textes juridiques qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption, et le respect des conventions internationales signées par la France ;
- en cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance ;
- en cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance, et sa politique Climat.

En conformité avec le Règlement Disclosure s'appliquant dès mars 2021, Bpifrance Investissement a publié sa politique de durabilité qui décrit les modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité lors du processus de décision en matière d'investissement.

Bpifrance mesure annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d'accompagnement et de soutien.<sup>33</sup>

### Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, potentiellement à travers le Conseil d'administration. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au Comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

---

<sup>33</sup> Cf § La Transition Ecologique et Energétique



Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement et des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du Fonds LAC1 :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;
- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement, dans un double objectif :
  - Identifier et analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;
  - Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au Conseil d'administration ;
  - Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.
- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

### Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

### Critères de l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du mégasecteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Transparence et équilibre ;</li><li>• Anticipation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Emploi et politique sociale ;</li><li>• Gestion des emplois et compétences ;</li><li>• Diversité et égalité des chances ;</li><li>• Bien-être au travail ;</li><li>• Climat et dialogue social.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Politique environnementale et système de management ;</li><li>• Énergie et gaz à effets de serre ;</li><li>• Intrants et déchets ;</li><li>• Maîtrise des autres impacts environnementaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ;</li><li>• Qualité et satisfaction des clients ;</li><li>• Relations avec les autres parties prenantes externes.</li></ul>

- Dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

### Informations utilisées pour l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- Dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

### Renforcement des politiques sectorielles

En 2022, Bpifrance a renforcé ses politiques sectorielles en collaboration avec le Groupe Caisse des Dépôts, au travers de l'adoption d'une charte finance responsable groupe. Bpifrance a renouvelé à cette occasion son engagement à intégrer progressivement l'ensemble des enjeux ESG dans l'analyse de ses investissements et de ses financements. Il veille également à placer son action en matière de développement durable dans le cadre des objectifs de politiques publiques en matière de climat, de préservation de la biodiversité et de cohésion sociale et territoriale.

La charte finance responsable définit de nouvelles exigences et exclusions pour certains secteurs en raison des impacts négatifs avérés ou potentiels sur les droits humains, les inégalités, le climat ou la biodiversité et que le Groupe Caisse des Dépôts considère incompatibles avec ses engagements, peu importe la localisation de l'investissement ou du financement. Bpifrance exclut ainsi le financement et l'investissement des activités suivantes :

1. Entreprises ou activité dans le secteur des énergies fossiles, selon les modalités définies dans le chapitre sur le climat ;
2. Entreprises ou activité principale de fabrication ou de commerce lié à la pornographie ;
3. Entreprises ou activité principale de fabrication, de stockage ou de vente du tabac<sup>34</sup> ;
4. Entreprises ou activité principale de commerce de jeux d'argent<sup>35</sup> ;
5. La production, le développement, le stockage, la distribution, la commercialisation ou l'utilisation des mines antipersonnel<sup>36</sup>, des bombes à sous-munitions<sup>37</sup>, des armes chimiques<sup>38</sup>, des armes nucléaires vendues en dehors des pays signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires<sup>39</sup> et des armes biologiques<sup>40</sup> ;

<sup>34</sup> Incluant la vente spécialisée, dont les cigarettes électroniques.

<sup>35</sup> Hors casinos.

<sup>36</sup> Le traité d'Ottawa (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et encourage leur destruction. Il a été signé le 3 et 4 décembre 1997 par 122 Etats dont la France, et réunit désormais 164 Etats.

<sup>37</sup> La Convention d'Oslo (ou Convention sur les armes à sous-munitions) interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de toutes les armes à sous-munitions définies comme telles. Elle a été signée le 3 décembre 2008 par 94 Etats dont la France, et réunit désormais 115 Etats.

<sup>38</sup> Les armes chimiques sont définies comme tous les agents chimiques toxiques lorsqu'ils sont employés dans un but militaire, ainsi que les munitions et dispositifs spécifiquement conçus pour provoquer des dommages par l'action des produits toxiques. La convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) de 1997 Interdiction du développement, de la production, de la mise au point, l'acquisition, du stockage, la détention et le transfert des armes chimiques.

<sup>39</sup> Les armes nucléaires s'appuient sur l'énergie dégagée par la fission de noyaux atomiques (uranium, plutonium ou hydrogène). Le traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1970 interdit le transfert d'armes nucléaires, et encadre celui de composants pouvant permettre de développer des armes nucléaires. Il incite néanmoins à la coopération technologique et scientifique en matière de nucléaire civil.

<sup>40</sup> Les armes biologiques sont des agents microbiologiques ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines qui ne sont pas destinés à des fins prophylactiques, de protection ou à d'autres fins pacifiques. La convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) de 1975 interdit le développement, la production, le stockage et l'acquisition d'agents biologiques et de toxines à un but militaire.



6. Les spéculations sur les matières premières agricoles qui ont des impacts directs sur les prix alimentaires<sup>41</sup>.

### Mise en œuvre de la réglementation SFDR

En 2022, plusieurs textes réglementaires portant sur les aspects ESG sont entrés en vigueur. La portion Investissements de Bpifrance a ainsi été concernés par le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR ou « *Disclosure* », ainsi que par les obligations découlant du décret d'application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Les divulgations concernant ces obligations réglementaires et visant la société de gestion Bpifrance sont publiées sur la page de [notre site internet dédiée à nos engagements](#) en matière de durabilité, ainsi que sur la plateforme du [Climate Transparency Hub](#).

En lien avec le Règlement SFDR, Bpifrance investissement a également entrepris de reclasser plusieurs de ses fonds en « article 8 », soit des produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales. Trois d'entre eux vont ainsi publier un premier rapport de gestion qui intègre des éléments de durabilité, dont le fonds LAC 1 qui dispose d'une capacité d'investissement de 4,2 milliards d'euros. Plusieurs autres fonds sont en cours de création ou de conversion en « article 8 » SFDR, dans les domaines des éco-matériaux, de l'innovation et l'industrialisation, et de la transition énergétique et écologique. Bpifrance Investissements réfléchit en outre à créer en 2023 un fonds dit « article 9 », soit ayant pour objectif l'investissement durable.

### Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la Direction du développement durable et de la RSE, puis présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive. Son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

A noter que pour l'enquête 2022 sur les données 2021 les questionnaires soumis aux participations et fonds partenaires intègrent des questions alignées à la taxonomie Européenne et au décret d'application de la loi énergie climat.

Quelques résultats agrégés des réponses à l'enquête diligentée en 2022 sont repris ci-après.

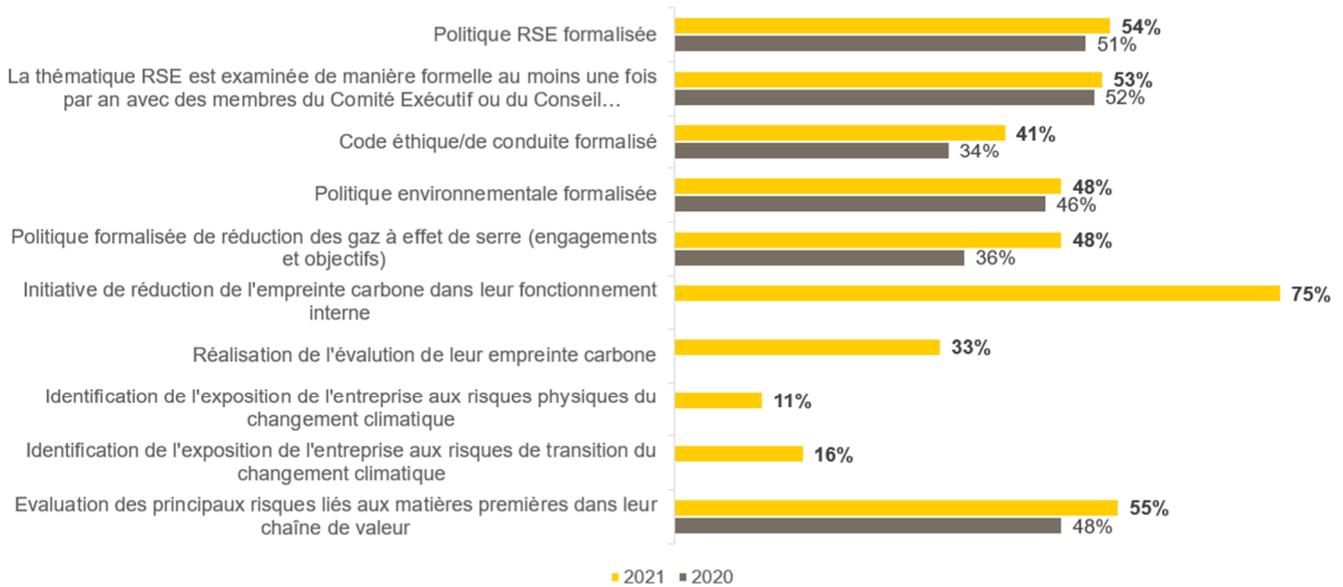
Ils dénotent une prise en compte croissante des enjeux de RSE par les entreprises comme par les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance (SDG) :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises (475 entreprises répondantes)
  - Près de 54 % des entreprises répondantes ont déclaré avoir une politique RSE (+5 points), et 53 % (+1 point) des entreprises répondantes déclarent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'administration / de Surveillance ;
  - Parmi les 34 % qui ont identifié l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) ;
  - Parmi les 55 % qui ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et 58 % ont identifié un ou plusieurs risques.

---

<sup>41</sup> Ce sont des fonds négociables en bourse basés notamment sur les matières premières agricoles alimentaires de base et aux transactions spéculatives qui pourraient contribuer à l'inflation des matières premières agricoles de base d'origine agricole ou maritime (blé, riz, viande, soja, sucre, produits laitiers, poisson et maïs).

### Dans l'activité de l'investissement direct dans les entreprises



- Dans l'activité Fonds de fonds

120 sociétés de gestion ont répondu en 2022 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

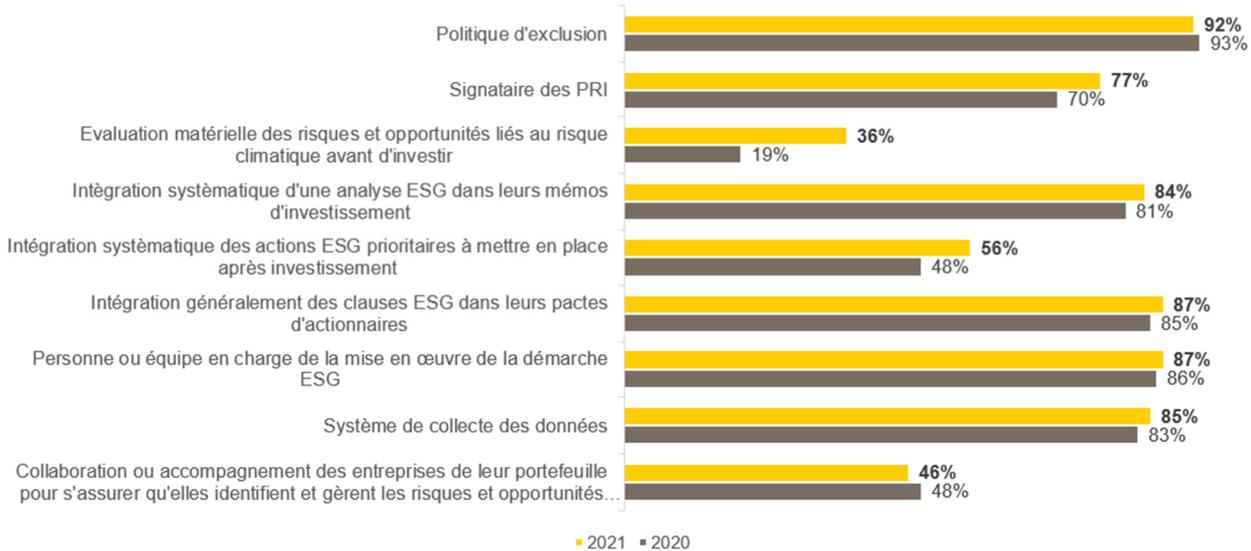
Sur ces répondantes :

- Seules 5% (sur 110 répondants) n'ont pas de politique formalisée d'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement, 5% sont en train de l'élaborer, 26% l'ont formalisée mais pas encore rendue publique et 64% l'ont formalisée et publiée ;
- 56% (sur 119 répondants) cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 17% dans la majorité des cas, et 17% sur base ad hoc ;
- Près de 85% des SDG<sup>42</sup> ont mis en place un système de collecte des données ESG, 62% pour tout le portefeuille, 18% sur une majorité des entreprises investies, 4% pour une minorité ;
- 39% (sur 105 répondants) ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 53% au moins une femme.

<sup>42</sup> Sociétés de Gestion (des fonds investis par Bpifrance)



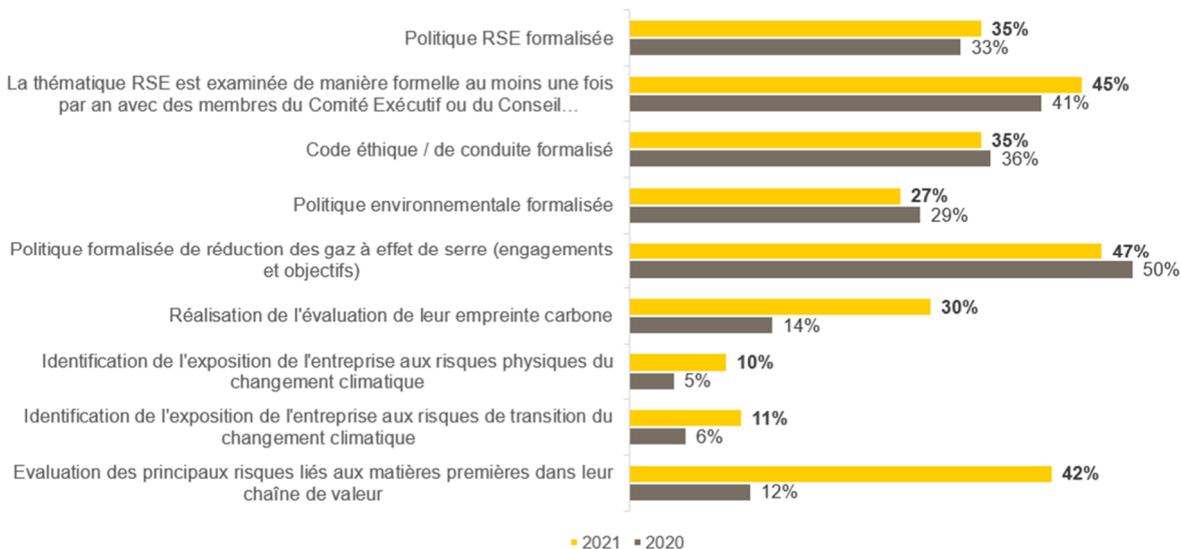
### Dans l'activité Fonds de fonds



1613 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance (« sous-jacents ») ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 47% (148/315) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs), 1213 déclarent la question non applicable ;
- Parmi les 10% qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer ;
- Parmi les 11% qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) ;
- Parmi les 42% qui ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, moins de 51% estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs.

### Entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance



## Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

La prise en compte de la RSE des entreprises dans les métiers du financement est adaptée aux processus métiers et de relation client.

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.

Cette intégration permet d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

## Prise en compte de la RSE dans les activités d'Assurance Export

### Nos réponses

Analyse environnementale et sociale de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

Trajectoire d'arrêt du soutien pour des projets d'exploitation d'hydrocarbures

Norme de performance pour les centrales thermiques

Des conditions de garantie export préférentielles pour les projets durables d'un point de vue climatique.

### Analyse environnementale et sociale

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

Pour ces activités exercées au nom et pour le compte de l'État, Bpifrance Assurance Export réalise ses analyses environnementales et sociales en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).

Toute demande d'assurance-crédit s'accompagne d'une annexe évaluation environnementale et sociale, qui contient deux parties.

Si le projet répond à un des deux critères d'éligibilité de la première partie (montant du contrat > 10 M € et/ou localisation de l'opération dans une zone sensible), une analyse environnementale et sociale approfondie doit alors être menée par Bpifrance Assurance Export. La deuxième partie de l'annexe comportant un questionnaire d'évaluation environnementale et sociale plus détaillé, doit alors être renseignée. Pour les demandes d'assurance investissement, l'annexe évaluation environnementale et sociale comporte également deux parties. La première est remplie systématiquement, la seconde seulement si l'investissement s'inscrit dans un secteur d'activité ou milieu jugé sensible sur le plan environnemental et social.



Les informations recueillies dans l'annexe doivent permettre à Bpifrance Assurance Export de classer le projet dans l'une des trois catégories suivantes, en fonction de l'importance de ses impacts environnementaux et sociaux :

- Catégorie A : projet aux impacts potentiels significatifs, pour lesquels une étude d'impact environnementale et sociale est requise. Cette catégorie d'opérations nécessite une analyse environnementale et sociale approfondie ainsi qu'un suivi des risques ;
- Catégorie B : projet aux impacts potentiels moindres, pour lesquels des informations complémentaires peuvent être nécessaires. Cette catégorie d'opérations nécessite une analyse environnementale et sociale moins détaillée, un suivi des risques n'étant pas systématique ;
- Catégorie C : projet ayant peu ou pas d'impact environnemental et social. Cette catégorie d'opérations ne nécessite pas d'analyse environnementale et sociale détaillée. Aucun suivi des risques ne sera requis.

Les opérations doivent être évaluées au regard de normes sectorielles ou spécialisées, de directives ou toutes autres normes reconnues au plan national et international, les normes les plus contraignantes étant appliquées. Dans le cadre de l'instruction et du suivi des opérations, Bpifrance Assurance Export pourra être amenée à demander des informations supplémentaires et à réaliser des audits de site.

Si nécessaire, la garantie de Bpifrance Assurance Export peut être assujettie de conditions environnementales et sociales afin de s'assurer du respect des normes en vigueur, sur la base de l'avis de Bpifrance Assurance Export et le cas échéant, des Ministères techniques compétents.

Bpifrance Assurance Export respecte le droit fondamental des populations relatif à l'accès à l'information concernant les projets pris en garantie.

Le dispositif de transparence est double :

Transparence ex-ante : avant la décision de prise en garantie, pour les projets en cours d'instruction qui ont été classés en catégorie A. Cette transparence ex-ante est réalisée notamment à l'attention de la société civile et des populations locales affectées par les projets.

Pour les projets classés en catégorie A, Bpifrance Assurance Export demande à recevoir toute information environnementale et sociale pertinente, notamment l'étude d'impact environnementale ou sociale (EIES), le plan de gestion environnemental et social (PGES), le plan d'action et de réinstallation (PAR) des personnes déplacées le cas échéant. Conformément aux approches communes OCDE, Bpifrance Assurance Export mettra en transparence les documents rendus publics (EIES). A la demande de l'acheteur ou de l'exportateur, ces documents pourront avoir été préalablement expurgés d'informations dont la divulgation porterait atteinte à la confidentialité commerciale ou industrielle de l'export.

La période de transparence ex-ante débute à la date où l'information est rendue disponible sur le site de Bpifrance, pendant au moins 30 jours calendaires avant l'engagement définitif d'accorder un soutien.

Transparence ex-post : après la décision de prise en garantie, pour les projets classés en catégorie A ou B et ceux relatifs à des contrats de plus de 10 M€, obtenus par les entreprises françaises et bénéficiant d'une garantie Bpifrance Assurance Export. Cette transparence ex-post est réalisée sur une base trimestrielle. Elle fournit une description des projets et, le cas échéant, les informations essentielles sur leurs conséquences en matière environnementale et sociale ainsi que les exigences de Bpifrance Assurance Export en termes de suivi.

#### Plan Climat pour les financements export

A la suite du rapport remis au Parlement le 12 octobre 2020, un Plan Climat en trois volets a été décidé par l'État et mis en œuvre dès février 2021, reposant sur une trajectoire d'arrêt du soutien aux projets d'exploitation d'hydrocarbure, des lignes resserrées de soutien aux projets de centrales thermiques et un dispositif de « bonus » climatique reposant sur la taxonomie verte européenne.

#### Sensibiliser, accompagner et appuyer les équipes

Les actions en direction des équipes sur les thématiques et enjeux RSE ont été élargies et renforcées.

Le premier volet concerne les administrateurs, qui représentent Bpifrance dans les organes de gouvernance des participations ; leur prise de parole sur les questions RSE est en effet essentielle pour la mise en œuvre et l'implication de la gouvernance dans une démarche structurée et portée.

Le second volet vise le renforcement des connaissances et compétences des collaborateurs, particulièrement des équipes en relation avec les entrepreneurs, avec :

- l'intégration d'un module RSE dans le plan de formation Climat ;
- la création d'un espace dédié à l'ESG pour l'investissement hébergeant des guides sur les process ESG et sur les enjeux sectoriels (9 guides sectoriels).
- 37 % des collaborateurs, qui ont bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année, ont ainsi suivi une formation DD/ RSE.

Le troisième volet est un appui des équipes de la Direction DD & RSE ESG aux besoins et projets des équipes métiers et transverses, tels que les réflexions sur les feuilles de route climat, la mesure d'empreinte carbone, la constitution de fonds, l'analyse et la déclinaison opérationnelle de textes ou normes... Cet appui d'expertise contribue à la compréhension et à l'intégration des enjeux RSE dans ces projets.

### Sensibiliser les entrepreneurs à la RSE

La DDD RSE mène des actions de sensibilisation et de formation des entreprises à la RSE en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises et de partenaires (Initiative France, Réseau Entreprendre, Medef, CJD, Leader Occitanie, Union Française de la Bijouterie, ...).

Nous proposons aux entreprises des dispositifs de deux niveaux :

- Des webinaires et des ½ journées gratuites pour se sensibiliser aux enjeux RSE.
- Un accompagnement intensif et sur-mesure à la mise en place de démarches et de plans d'actions opérationnels RSE, en format semi-collectif, opérés par des experts dont nous avons validé l'expérience et la méthodologie.
  - Pendant 12, 18 ou 24 mois, une promotion d'une dizaine d'entrepreneurs participe à des journées collectives de formation. Parallèlement, ces mêmes entreprises sont suivies individuellement et dans leurs locaux par un expert afin de construire une feuille de route opérationnelle RSE.
  - 30 % du coût peut être pris en charge par Bpifrance sous réserve de l'examen du dossier.

### **Les chiffres clés de 2022 :**

- 7 partenaires principaux (R3, Greenflex, Croissance Bleue, Lucie, Génération Responsable, Avisea et Primum Non Nocere).
- 7 programmes phares que nous enrichissons chaque année à portée généraliste ou spécifique (numérique responsable, biodiversité, achats responsables...).
- 1776 entreprises au total sensibilisées et/ou formées vs 624 en 2021 et 171 en 2020 à iso budget se décomposant en :
  - 99 entreprises formées sur des programmes (plusieurs jours)
  - 380 entreprises sensibilisées (1/2 journée)
  - 1 287 entreprises sensibilisées via 9 webinaires thématiques + Replays (cosmétique régénératrice, marque employeur, chaîne d'approvisionnement, Biodiversité, ...)

La sensibilisation des entreprises repose sur plusieurs piliers :

Les événements et interviews :

Organisés par Bpifrance ou Bpifrance participant, ils permettent de porter la vision de la RSE concrète et facteur de transformation de l'entreprise, pour répondre aux attentes et prendre sa part des grands enjeux environnementaux et sociaux.

L'accompagnement :

La production et la mise à disposition de contenus (guides RSE, webinaires par exemple) d'une part, l'offre de sensibilisation : accompagnement d'autre part, se sont poursuivies, ainsi que l'animation de la Communauté Bpifrance Transition, destinée aux entrepreneurs, experts, acteurs divers qui veulent réussir le défi des transitions sociales, environnementales, sociétales, ouverte en 2020 avec l'appui très actif de l'équipe Euroquity.



## Bpifrance acteur de place

La sensibilisation, tant des entrepreneurs que des métiers, se fait également par les actions menées par Bpifrance en tant qu'acteur de place en :

- Participant à des travaux de place : tels que l'élaboration, en commun, sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, avec d'autres acteurs du Capital-investissement, de questionnaires d'enquête ESG, appliqués par chacun en 2019, révisés chaque année et recommandés par France Invest à l'attention de la place ;
- Pilotant des interventions à Bpifrance Inno Génération (tables rondes et témoignages) ;
- Intervenant dans des salons ou manifestations RSE dans le cadre de nos partenariats, ou en invitant des entreprises (start-ups/TPE/PME et ETI), tels que Prourable à Paris ; Talents for the Planet
- Participant à des jurys et remises de prix : DEFIS RSE, UNICLEN, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Science factor.
- En soutenant des manifestations et festivals : Le Temps Presse, Deauville Green Awards, Atmosphère, les Handitech Trophy, Citizens entrepreneurs et le G20 jeunes entrepreneurs, le Club Choiseul RSE), autant d'espaces d'interventions sur l'intégration gagnante de ces enjeux dans la stratégie et les pratiques, et donner la parole aux entrepreneurs engagés ;
- Participation divers chantiers/ réflexions : au sein de Planet Tech Care, ou avec le Comité 21 à la réalisation et valorisation du think tank.
- en tant que membre du Comité stratégique Afnor "Environnement et responsabilité sociétale" ;
- en interagissant avec les sphères académiques et universitaires ; Bpifrance a ainsi notamment co construit avec Skema le nouveau master « Sustainable Finance & Fintech »

## **Progresser dans nos pratiques internes**

### **L'humain, moteur de la dynamique Bpifrance**

Une politique de ressources humaines qui négligerait les talents et la formation de ses collaborateurs, leur qualité de vie au travail, les enjeux de diversité et d'égalité des chances, le dialogue social, mènerait à la perte de motivation, au refus ou inadaptation au changement, à l'inadaptation des compétences avec les évolutions des métiers et de l'entreprise, à un climat social dégradé. Ces situations généreraient des risques d'absentéisme, d'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes, notamment en situation d'urgence, et cette atteinte à la réputation induirait une désaffection des clients, des difficultés pour les clients pouvant les amener à des situations difficiles, un mécontentement des parties prenantes pouvant les conduire à se désengager de partenariats ou d'apports de ressources. La mauvaise réputation d'un employeur peut en outre conduire à des difficultés de recrutement des talents et compétences nécessaires à la croissance de l'entreprise.

La politique des ressources humaines s'est donc attachée, depuis la création de Bpifrance, à créer et animer une communauté de collaborateurs aux compétences multiples, autour des valeurs de l'entreprise : volonté, optimisme, simplicité, proximité, au service de la mission d'intérêt général unique qui lui a été confiée : amener les entreprises à voir plus grand et plus loin, pour créer un impact positif et contribuer à dynamiser l'économie française. La formation, l'égalité professionnelle, les enjeux de qualité de vie et des conditions de travail et notamment de modalités d'exercice des fonctions dans un contexte sanitaire qui les a bouleversées, la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe, sont au cœur de la politique de ressources humaines et du dialogue social soutenu, au niveau Groupe comme au niveau de chacune de ses entités.

### **Evolution de l'emploi**

La politique d'emploi de Bpifrance repose sur la création d'emplois pérennes ; ainsi, en 2022, les recrutements en CDI représentent 100 % des recrutements hors contrats d'alternance ou de professionnalisation.

Aucune personne n'a été recrutée en CDD sur l'année 2022 (vs 4 en 2021) et 506 personnes ont été recrutées en CDI (contre 478 en 2021 et 411 en 2020), portant l'effectif total en CDI de 3410 à 3525 collaborateurs en CDI, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2021.

Ces recrutements représentant 48,81 % de femmes (vs 44 % en 2021) ; 56,92 % des personnes recrutées sont âgées de moins de 30 ans (vs 58 % en 2021), et 0,4 % de plus de 55 ans à la date de leur embauche (vs 0,4 % en 2021).

Le taux de renouvellement moyen du personnel en CDI ressort à 14,8 % en 2022 contre 14,9 % en 2021 et 13,5 % en 2020, et l'âge moyen des collaborateurs en CDI et CDD du groupe est ainsi passé de 38,5 ans à 38,3 ans en 2022.

A la suite du transfert des effectifs de l'activité de courtage au sein de Bpifrance, le nombre de collaborateur au sein de cette entité est de 1 en 2021 et 2022.

Bpifrance mène une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de ses politiques Ecoles et Université ; ainsi, à fin 2022, 280 contrats d'apprentissage et de professionnalisation étaient en cours (contre 262 au 31/12/202) dont 248 étudiants conclus en 2022 (contre 222 étudiants en 2021), grâce, notamment, aux interventions et animations avec de grandes écoles à Paris et en Région et de partenariats (dont certains spécifiquement sur l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap), la communication sur les réseaux sociaux, et l'espace recrutement du site Bpifrance.

Le nombre moyen de jours d'absence du personnel en CDI, hors longue maladie et mi-temps thérapeutique, augmente au niveau Groupe, de 4,1 jours en 2022 vs 3,2 jours en 2021, et 3,4 jours en 2020, avec de légères variations selon les entités : en augmentation sur Bpifrance (4,3 jours en 2022 vs 3,3 jours en 2021), en augmentation également sur Bpifrance Investissement (3,5 jours en 2022 vs 2,9 jours en 2021), et en légère augmentation sur Bpifrance Assurance Export (3,1 jours en 2021 vs 3 jours en 2021).

### Accompagnement des carrières

#### Nos réponses

Accords sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences  
Référentiel Talents  
Dispositifs d'entretiens

L'accompagnement et le développement des compétences des collaborateurs sont encadrés par :

- Un entretien annuel d'évaluation et un entretien professionnel tous les 2 ans ;
- Lors de l'embauche : un suivi de l'intégration et de l'adaptation dans l'emploi, effectué avec la hiérarchie dans le cadre d'un entretien réalisé à l'issue de 3 mois de période d'essai ;
- Un suivi RH en cas de mobilité fonctionnelle, géographique ou intragroupe dont une période d'intégration de 3 mois ;
- L'entretien de carrière, réalisé par la DRH à la demande du collaborateur.
- Enfin, pour les élus : un entretien de début de mandat et un entretien de fin de mandat.

L'entretien annuel est un échange important pour les deux parties, manager et collaborateur. Bpifrance est attentif à ce qu'il soit conduit, et réalisé en début d'année, et une campagne active est menée pour rappeler à chacun l'opportunité de temps spécifique dédié à l'échange, notamment sur leurs objectifs, l'évaluation de leur performance, les objectifs de l'année et leurs souhaits de formation.

### Santé et sécurité

Les dispositions relatives à la santé et la sécurité, notamment au sein des accords QVT prévoient : - un bilan annuel auprès du CSE - une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province - un plan d'activité annuel du médecin du travail. L'accord QVT traite des conditions de travail et notamment des sujets relatifs à la santé, au stress au travail, aux risques psycho sociaux, ou encore au harcèlement et à la violence au travail.

Bpifrance a appliqué les directives et préconisations des autorités en matière de travail à distance pendant l'année 2021, et les dispositifs spécifiques adoptés dans le contexte sanitaire de l'année 2020 ont été maintenus :

- Plan de prévention des risques professionnels ;
- Dispositif interne mis en place durant la crise sanitaire, au retour du confinement : distribution de masques, et lingettes désinfectantes, distributeurs de gels, désinfection biquotidienne, protocoles de restauration....
- Module du parcours de formation pour les néo managers, dédié à la prévention des risques psycho sociaux ;
- Mise en place d'une « cellule d'écoute externe » pour soutenir les collaborateurs ;
- Programme « Call & Coach », soit une heure d'accompagnement par semaine avec un coach ;
- Assistant social et permanence téléphonique du service médical ;



- Dispositif de soutien scolaire pour enfants en partenariat avec les cours Legendre ;
- Mise en place de boîtes mails dédiées pour le suivi des cas de covid-19 en lien avec la Médecine du travail et les ARS.

En sus des procédures déjà en place en matière de gestion des risques santé sécurité :

- Affichages (plan d'évacuation, mesures sanitaires liées à la covid-19) sur site et sur l'Intranet
- Formation e-learning sur la sécurité
- Formations à la sécurité : formation sécurité incendie, formation sauveteur du travail, exercice d'évacuation.

Dans ce contexte toujours particulier résultant de la crise sanitaire, une attention toute particulière a été portée au dialogue social et à la Qualité de Vie au Travail.

### Dialogue social et QVT

#### Nos réponses

Dispositifs dialogue social

Instances représentatives du personnel Groupe et sociétés du groupe

Accord QVT groupe Bpifrance

Engagements et dispositifs associés : prévention santé au travail- mesures bien-être (entretiens annuels, mobilité, accès aux informations, dispositifs d'accompagnement) - rôle du management- articulation temps de travail -télétravail - parentalité : congés spéciaux - dispositif garde d'urgence, berceaux, dons de jours de repos

Le dialogue social et la qualité de vie au travail sont des facteurs clés de succès d'une communauté humaine Bpifrance compétente et attachée à l'entreprise et ses valeurs.

A cet égard, l'enquête menée en 2022 (« s'engager ensemble ») auprès des collaborateurs, a été réalisée en collaboration avec le cabinet Willis Towers Watson. Pour mémoire, l'enquête 2020 a porté sur dix thèmes : confiance et vision, engagement, culture et valeurs, manager direct- compétences managériales, gestion de la performance, efficacité de l'organisation, rémunération, implication personnelle, manager direct - proximité, développement de carrière. Ses résultats sont particulièrement satisfaisants, tant en termes du niveau historique de participation, qui a atteint un sommet, avec 89% de répondants contre 82% en 2020 et 88% en 2019.

Peuvent être ainsi soulignés :

- un score global d'opinion favorable qui reste très élevé avec un score de 71,2%, en léger recul par rapport à celui de 2020 (-1 point) mais en progression par rapport à celui de 2019 (70,5 %) et 2018 (68,8 %). Cette opinion favorable reste au-dessus du score global de la Norme nationale WTW France pour les mêmes questions (70,1%).
- Un niveau de fierté quant à l'appartenance au groupe Bpifrance toujours aussi haut avec un score de 94% de réponses favorables couplé à un sentiment d'optimisme (une des valeurs socle de Bpifrance) également très incarné à travers un fort sentiment de confiance et d'adhésion aux valeurs et à la culture d'entreprise (91%).
- Deux attentes demeurent néanmoins d'actualité et nécessitent une vigilance de la part de la Direction : la perception en matière de gestion de la performance et du partage de l'information entre les différentes lignes métiers.
- Une mention particulière pour les catégories « Management Direct - Proximité » et « Management Direct - Compétences managériales » avec des scores en hausse atteignant respectivement 82% et 80%. Ces résultats confirment la bonne relation avec le management direct.

La communication à l'attention des collaborateurs est fondamentale pour assurer le partage d'informations, et des moyens importants y sont consacrés : le site interne tout d'abord, regroupe actualités, informations, accès aux outils et applications ; des lettres internes, notamment thématiques sont diffusées largement ; des écrans d'information sont présents sur chaque site ; des informations ponctuelles sont diffusées par messagerie au cas par cas, et le rendez-vous digital à intervalles réguliers avec la direction a été institutionnalisé.

L'objectif est de renforcer le dialogue social, de permettre aux collaborateurs de s'exprimer directement, et de proposer leurs idées, qui seront soit déployées après étude de faisabilité (par exemple pour améliorer l'empreinte environnementale de Bpifrance, dans le cadre du plan Climat), ou feront l'objet de discussions en vue de modifications d'accords (QVT notamment) ou de mise en place de nouveaux dispositifs ou de nouvelles initiatives.

**Le dialogue social** au sein de Bpifrance est toujours fort en 2022, comme en atteste le nombre d'instances qui se sont tenues avec les partenaires sociaux (127 en 2022, 123 en 2021 etc.) et les accords collectifs conclus entre la Direction et les délégués syndicaux. Des accords collectifs couvrant toujours plus de thématiques, notamment au sein de politique menée en matière de Qualité de Vie au Travail, d'égalité professionnelle, de handicap, des conditions et temps de travail, d'épargne salariale ou encore de prévoyance santé.

Au total, 18 accords et avenants ont été conclus en 2022 contre 24 en 2021. Cette légère baisse s'explique notamment par la périodicité des accords qui, sur certains thèmes de négociations, sont revus tous les 3 ans.

Le contexte sanitaire ayant bouleversé l'organisation du travail avec le déploiement massif du télétravail en 2022 – dont les dispositifs sont prévus au sein d'un accord collectif – les salariés ont été récemment interrogés sur cette organisation du travail dont les modalités seront revues en 2023 avec les partenaires sociaux.

En complément, Bpifrance répond aux nouvelles attentes, notamment sur le Forfait Mobilités Durables mis en place dans le groupe début 2022. Les suites des NAO 2023 amèneront la Direction et les partenaires sociaux à bâtir ensemble de nouveaux dispositifs ou améliorer l'existant.

Au cœur du dialogue social depuis quelques années et parmi les attentes des collaborateurs, la Qualité de Vie au Travail est un enjeu central de mieux-être, de santé, de sens et de motivation des collaborateurs, et de nombreuses initiatives ont continué d'être déployées en 2022.

Au sein de Bpifrance, quatre grands piliers d'actions sont ainsi mis en œuvre :

1. La santé, qu'elle soit physique ou mentale,
2. L'engagement solidaire,
3. La conciliation entre la vie professionnelle et personnelle,
4. La diversité et l'inclusion.

1. **Santé** : Améliorer la prévention de la santé par des mesures en faveur de l'activité physique et psychique

- a. **Gymlib : notre partenaire pour la santé et le bien-être physique.** Le capital humain constitue le point commun des valeurs de Bpifrance. Préserver ce dernier est donc une préoccupation majeure de l'entreprise qui oriente son action sur la prévention de la santé à travers l'activité physique reconnue bénéfique tant physiquement que psychiquement. Notre partenariat avec Gymlib permet l'accès à diverses structures et activités physiques mais également à des espaces de bien-être.
- b. **Moodwork (participation Bpifrance) : notre partenaire pour la santé et le bien être mental.** Une plateforme permettant d'accéder à des conseils et conférences personnalisés et dédiés en ligne, des programmes de développement personnel + du soutien en ligne pour chaque situation le nécessitant et permettant une mise en relation avec les praticiens experts (psychologues, ergonomes...)
- c. **RPS, TMS, maladie chronique évolutives, addictions, Bien-être et nutrition** : Des formations sont accessibles pour certains de ces thèmes et des ateliers + webinaires ont lieu de manière régulière afin de sensibiliser les collaborateurs à ces sujets importants. Le tout est accessible via des replays sur notre chaîne interne TV Bpifrance.

2. **Engagement solidaire** : Donner du sens à sa vie personnelle grâce à sa vie professionnelle est un vecteur important pour chacun. Donner du sens à son travail, développer ses compétences et s'engager sont des clefs essentielles à la réussite professionnelle du salarié.

- a. Grâce au **congé solidaire**, l'entreprise permet au salarié de développer son engagement solidaire via ses compétences professionnelles et ses compétences plus personnelles. Le congé solidaire permet à tout salarié de partir deux semaines en volontariat au sein d'une association sur son temps personnel dans un pays étranger afin de partager et transmettre ses compétences et ses connaissances pour venir en appui au développement de communautés locales en toute sécurité, grâce à notre partenaire Planète Urgence.



- b. **Mécénat de compétences** : Projet qui aboutira en 2023. Le mécénat de compétences permettra aux salariés de mettre à disposition leurs compétences au service d'associations déjà soutenues par Bpifrance (DIPCATE) pendant un temps dédié considéré comme du temps de travail effectif.
3. **Conciliation vie professionnelle/vie personnelle** : Pour favoriser l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle et que chacun se sente pleinement épanoui au travail.
- a. **E-CESU** : Bpifrance offre aux salariés un montant annuel de 300€ entièrement financé par l'entreprise afin qu'ils puissent utiliser les chèques emplois services universels dans le cadre de services à la personne (ménage, repassage, cours à domicile, accompagnant de vie, jardinage etc.) permettant ainsi une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.
  - b. **Don de JRTT** : Tout salarié a la possibilité de faire anonymement un don de ses Jours RTT non pris au bénéfice d'un fonds collectif institué par entreprise. Le salarié bénéficiaire verra sa rémunération maintenue pendant sa période d'absence.  
Peuvent bénéficier de ces dons de JRTT tout salarié :
    - 1. qui assume la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants
    - 2. ou ayant la qualité de proche aidant.
  - c. **KLARO (anciennement Toutes mes aides)** : volonté de mieux accompagner les salariés grâce à une plateforme qui permet à chaque salarié de pouvoir visualiser rapidement les aides auxquelles il peut prétendre selon sa situation, que ces aides émanent d'une organisation collective, de l'Etat, de Bpifrance ou d'avantages liés à un statut particulier. Les salariés utilisant cet outil déclenchent des aides à hauteur de 3 000€ en moyenne.
  - d. **Parentalité** : les collaborateurs de l'entreprise ont accès, dans la limite des places disponibles à la réservation de place de crèches interentreprises.
  - e. **Cours de soutien scolaire** : avec Les cours Legendre, qui proposent un accompagnement personnalisé et sélectionnent le professeur de l'éducation nationale selon le besoin de l'élève.
  - f. **Droit à la déconnexion** : il repose sur un principe de responsabilité tant du manager que du collaborateur quant à l'utilisation des outils de communication que ce soit la messagerie ou autre moyen de communication et rappelle l'importance de ne pas exiger de réponse de son interlocuteur en dehors des heures usuelles de travail et en tout état de cause ni avant 8h ni après 21h les jours de semaine et ni pendant le week-end (du vendredi 21h au lundi 8h), sauf circonstances exceptionnelles. Ce droit rappelle également l'importance de ne pas programmer de réunions de travail en fin de journée au-delà de 18h00 ni à des horaires trop matinaux (pas avant 8h). Ce principe est par ailleurs rappelé à chaque ouverture du VPN Et les applications métiers sont inaccessibles entre 21h et 7h45 (sauf astreinte).
4. **Diversité et inclusion** : Parce que la diversité et l'inclusion sont sources d'innovation et de performance, trois grandes thématiques font l'objet d'attentions au sein de Bpifrance :
- a. **Egalité femmes-hommes** : Bpifrance est historiquement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Des accords collectifs sont conclus en ce sens dans chaque entreprise du groupe afin de corriger les éventuels écarts, promouvoir la mixité des équipes et des parcours professionnels. Un index égalité femme/homme est notamment publié annuellement sur le site Bpifrance (les scores de l'index égalité femme/homme publié en mars 2022 sont : de 93 point/100 pour Bpifrance, 89 points/100 pour Bpifrance Investissement, 99 points/100 pour Bpifrance Assurance Export). La mixité au sein des instances dirigeantes fait également partie des engagements de Bpifrance (Rixain) qui compte, en 2021, 32% de femmes au sein du CMG.
  - b. **Handicap** : Des accords collectifs sont conclus visant le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que des actions régulières de sensibilisation par le biais de la Mission Handicap tels que : Handitech Trophy, la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, des partenariats avec des ESAT etc. Le groupe a également signé le manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique et met en ligne des annonces d'emplois sur les sites dédiés à cet effet (Forum Hello Handicap). Un référent groupe est chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap au sein du Groupe.

- c. **Diversité** : Signataire de la Charte de la Diversité en entreprise et de la mission Nos quartiers ont du talent, Bpifrance participe également au programme Entreprenariat pour tous, facilitant l'accès et sensibilisant les quartiers ou territoires fragiles à l'entreprenariat. Le groupe a également un partenariat avec Frateli, une association qui développe et encadre le parrainage de jeunes étudiants boursiers à haut potentiel par des professionnels.

Pour se prémunir de toute forme de discrimination, Bpifrance mène les initiatives suivantes :

- Sensibilisation et formation des dirigeants, managers et collaborateurs dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et la diversité ;
- Dans le cadre de l'accord QVT, communication auprès de l'ensemble des collaborateurs sur les engagements de l'entreprise en faveur de la non-discrimination et de la diversité sous forme d'ateliers, de conférences ou de webinaires ;
- Mise en place d'une procédure d'alerte pour l'ensemble des collaborateurs s'estimant victime d'une situation de harcèlement. Par ailleurs, des référents en matière d'agissements sexistes ont été désignés dans chaque filiale (un représentant employeur et un représentant du personnel)
- Mise en œuvre d'une formation e-learning sur la non-discrimination, la mixité et la diversité, et sur l'égalité Hommes Femmes. et un module dans le parcours des néo-managers et des nouveaux arrivants.

En complément, en juin, lors du Mois de la QVT, mais aussi tout au long de l'année, Bpifrance propose de nombreuses actions à ses collaborateurs pour les aider à intégrer les différents dispositifs, les aider à activer les leviers d'actions à leur disposition en fonction de leur besoin et construire leur propre « mieux-être » au travail.

Signe de l'intérêt pour ces mesures, près de 2500 collaborateurs ont déjà participé aux dernières éditions du mois de la QVT.

En 2022, Bpifrance est en 8<sup>ème</sup> position sur les 25 meilleurs employeurs selon classement de *Glassdoor*<sup>43</sup>. C'est sans compter une politique volontariste en direction des jeunes et futurs diplômés en matière d'accueil des alternants et des stagiaires. Des actions sont conduites entre janvier et décembre 2022, auprès des écoles, en format digital ou mixte : forums et journées de recrutement, présentations Bpifrance, coachings étudiants, rencontres étudiants, jurys d'admission, événements interentreprises.

Bpifrance s'engage également à valoriser la transmission des compétences notamment via une gestion attentive de la population des collaborateurs dits seniors (55 ans et plus) et d'anticipation de la fin de carrière. Pour ce faire, des actions de suivi de carrière, d'actions ciblées de formation, de dispositif de valorisation de l'expérience et de transmission du savoir et des compétences via le mentorat permettent un échange de compétences et de savoirs entre générations de collaborateurs.

### Politique de formation

#### Nos réponses

Politiques de formation  
Processus de définition de l'offre de formation  
Diversité des offres et modes de formation

#### Nos ambitions

Déployer des outils toujours plus adaptés au télétravail et au nomadisme  
Développer la connaissance des métiers et des produits pour favoriser la transversalité et la mobilité  
Développer les compétences techniques et métiers des collaborateurs  
Développer les talents et les capacités d'évolution

<sup>43</sup> <https://talents.bpifrance.fr/news/bpifrance-classe-sur-glassdoor-parmi-les-meilleurs-employeurs-2022>



Bpifrance a une politique de formation très active et volontariste qui s'articule pleinement avec la stratégie RH globale centrée sur les leviers : Attirer / Recruter / Fidéliser / Accompagner. Cette politique s'organise dans le cadre d'un plan de développement des compétences annuel visant à faire de Bpifrance une entreprise apprenante (ce plan est la déclinaison de la stratégie de Bpifrance selon différents axes : connaissance transverse du groupe, déploiement d'Académies et de parcours individualisés, accompagnement des business plans, accompagnement de la transformation des métiers et des pratiques managériales notamment).

Des programmes de formation 100 % digital en libre-service sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

L'offre de formation est revue chaque année, adaptée en fonction des évolutions des métiers et process, et prend en compte les demandes et constats résultant de la campagne d'entretiens annuels dont tous les collaborateurs bénéficient. Elle est élaborée en concertation avec les directions métiers, présentée aux instances représentatives du personnel et au comité de direction pour validation.

L'offre est structurée autour des métiers et des formations réglementaires, mais aussi autour de thématiques transverses (découverte du groupe, Banque du Climat, aptitudes professionnelles, outils, sécurité, développement personnel, management...) et développée en s'appuyant sur des modalités pédagogiques adaptées à la mobilité et des sessions en présentiel, et des compétences internes et externes.

L'accès aux formations en parcours digital est libre, et les formations au catalogue ou spécifiques demandées par le collaborateur dans son espace Rh sont validées par son manager, après échange si nécessaire.

Une plateforme d'apprentissage en ligne des compétences non techniques a été déployée à l'ensemble des collaborateurs pendant la période Covid, et son déploiement a été reconduit.

4012 collaborateurs (3403 en 2021), de Bpifrance, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export, en CDI, CDD, contrats d'alternance et contrats de professionnalisation, ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année.

Bpifrance est engagé dans la lutte contre les discriminations, en termes d'égalité professionnelle, d'intégration des jeunes et maintien des seniors, d'insertion des personnes en situation de handicap. Aux termes de l'article 13 de l'avenant QVT signé en mai 2016, Bpifrance s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination, et Bpifrance a signé la Charte de la diversité afin de sensibiliser et former ses collaborateurs à la diversité.

#### Nos réponses

Accords Egalité homme femme, handicap  
Engagement diversité  
Actions handicap  
Actions pour le recrutement

#### Nos ambitions

Lutter contre toute forme de discrimination

### Intégration des jeunes et maintien des seniors

Bpifrance est engagé dans l'intégration des jeunes et le maintien des seniors dans le marché de l'emploi à travers notamment :

- La mise en place d'engagements pris dans les accords de QVT tels que le mécénat de fin de carrière ou de GEPP notamment via la transmission des compétences intergénérationnelles par le mentorat (Académie du mentorat) ;
- Son programme d'intégration et de suivi RH pour les nouveaux collaborateurs de moins de 30 ans. Ces derniers se voient ainsi désigner un mentor pour les aider à s'intégrer.
- Sa politique volontariste en direction des jeunes et futurs diplômés en matière d'accueil des alternants et des stagiaires. 120 actions ont été conduites entre janvier et décembre 2022, auprès des écoles, en format digital, présentiel ou mixte : forums et journées de recrutement, présentations Bpifrance, coachings étudiants, rencontres étudiants, jurys d'admission, événements interentreprises, dont 10 actions dédiées sur trois axes stratégiques adressés sur l'année 2022 :

- Féminisation des candidatures/recrutements : 3 actions (forums de recrutement)
- Attirer des profils ingénieurs : 7 actions (forums de recrutement)
- Positionner Bpifrance auprès des candidats comme Banque du Climat : forum de recrutement.

## **L'articulation de la Direction des Relations et de l'Innovation Sociales avec la mission Handicap de Bpifrance**

En septembre 2022, la Direction des Relations et de l'Innovation Sociales (anciennement intitulée Direction des Relations Sociales), intègre la Mission Handicap de Bpifrance.

Aux côtés des mesures mises en œuvre en matière de Qualité de Vie de Travail (QVT), l'innovation sociale a pour objectif premier d'apporter de nouvelles réponses à des attentes demandant à être satisfaites ou améliorées. Autrement dit, c'est apporter des réponses ou réflexions nouvelles à des besoins nouveaux ou jusqu'à présent non suffisamment pris en compte.

L'innovation sociale chez Bpifrance c'est la proposition et/ou l'amélioration de solutions et dispositifs visant à faire progresser le quotidien des collaboratrices et collaborateurs grâce à un programme ambitieux qui, depuis 2016, n'a cessé de s'enrichir. La QVT c'est être à l'écoute pour proposer et mettre en place des dispositifs innovants visant à répondre aux principales thématiques que sont : l'amélioration des conditions de travail, la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, la santé au travail, l'engagement solidaire et la diversité/inclusion.

Au sein du pilier diversité et inclusion, l'attention portée envers les personnes en situation de handicap tant lors du recrutement que du maintien dans l'emploi, est une priorité au sein de Bpifrance. Cette considération passant également par de la sensibilisation et de la formation pour l'ensemble des collaborateurs et managers de Bpifrance.

### **Les 4 axes des Accords Handicap**

Bpifrance s'engage en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap au travers de ses accords favorisant l'insertion professionnelle. Ces Accords Handicap sont articulés autour de quatre axes :

- 1) Accompagner au quotidien les collaborateurs ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) par des mesures de maintien dans l'emploi. Ces mesures, qui suivent les recommandations du médecin du travail peuvent comprendre à la fois un :
  - Aménagement des équipements sur site ou au domicile ;
  - Aménagements des horaires de travail ;
  - Remboursement d'équipements individuels
- 2) Recruter des collaborateurs en situation de handicap et accueillir des étudiants en alternance ou en stage. Pour cela, les offres d'emploi sont aussi diffusées au travers de jobboards, cabinets de recrutement et forums sensibilisés à la question du handicap en entreprise. Par ailleurs, Bpifrance développe et entretient des partenariats auprès d'établissements d'études supérieures tels que Kedge Business School, Dauphine ou, encore, Grenoble Ecole de Management.
- 3) Sensibiliser et former au travers de différents canaux de communication et d'évènements destinés à sensibiliser et impliquer les équipes, collaborateurs comme managers, autour de la thématique du handicap au travail.
- 4) Favoriser les achats ainsi que les prestations de service auprès du secteur protégé et adapté tels que les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ou les entreprises adaptées.

### **Les acteurs de la Mission Handicap**

La Mission Handicap de Bpifrance se compose de nombreux acteurs. Le lien avec le service santé au travail est un atout majeur pour des actions de maintien dans l'emploi durables. Parmi les acteurs se comptent donc les médecins de santé au travail ainsi que les infirmiers et un assistant social.



Par ailleurs, au-delà des aménagements matériels ou horaires, les Accords Handicap comprennent une dimension d'accompagnement du collaborateur en situation de handicap sur des problématiques personnelles ou administratives. Pour assurer cet accompagnement, l'assistant social du groupe joue un rôle essentiel dans la mise en place de la politique handicap.

A titre illustratif, depuis 2020, **48 aménagements de poste** ont été réalisés pour des collaborateurs Bpifrance en situation de maintien dans l'emploi.

## Fonctionnement Interne

### Organisation du fonctionnement interne

La Direction de l'Immobilier et Environnement (DIET) assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe.

Ce management environnemental centralisé, coordonné avec l'ensemble des directions, assure le pilotage professionnel de la gestion des sites, des travaux, des achats physiques -hors informatique- et de prestations de services qui en assurent le fonctionnement. La DIET a également la charge de la gestion des déplacements professionnels pour le Groupe.

Les impacts environnementaux des activités peuvent ainsi être mesurés et analysés, pour déterminer et mettre en œuvre les mesures de réduction les plus efficaces.

### Implantations immobilières

Bpifrance est implanté sur tout le territoire, au plus près des entreprises et de leur écosystème, dans des biens essentiellement en location, pour partie de longue date.<sup>33</sup> En cas de changement de site, le choix est déterminé en fonction de ses critères de confort et d'accessibilité pour les collaborateurs, et en fonction de ses qualités environnementales.

Les principaux sites -en surface et nombre de collaborateurs se situent en Région parisienne : à Maisons-Alfort pour le siège social, dans le centre de Paris pour les deux autres.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, est reconduite chaque année, au niveau excellent sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

Un deuxième site, dans Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation, et un autre est certifié HQE tertiaire en exploitation pour les parties communes. Par ailleurs, plusieurs implantations en Région sont situées dans des immeubles certifiés (BREEAM pour Marseille et Bordeaux ; B positif pour Nancy ; RT 2020 pour Brest, BREEAM pour le site pris en location en Région parisienne à Fontenay).

## Energie

Les indicateurs de consommations d'énergie (électricité et gaz) et d'émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation des sites de Bpifrance ont inscrit Bpifrance dans une trajectoire d'amélioration constante.

Pour interpréter les données liées à la consommation d'énergie de Bpifrance, il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles habitudes de travail. En effet, depuis la crise sanitaire de la Covid-19, le télétravail a largement été déployé auprès des collaborateurs. Ainsi, de nombreux collaborateurs y ont recours un ou plusieurs jours par semaine. Fin 2022, la part de collaborateurs ayant opté pour le télétravail est d'environ 66% contre 60% fin 2021 et moins de 10% fin 2020.

Les consommations d'électricité ne sont pas différenciées par usage, et correspondent donc aux besoins d'éclairage, de chauffage et production de froid, et de l'alimentation des matériels, notamment informatiques.

Grâce aux mesures de réduction des consommations d'énergie récentes (passage en LED sur tous les sites, travaux d'isolation sur le siège de Maisons Alfort, feuille de route Climat de la DSI, etc.) les consommations d'énergie par collaborateur, en baisse régulières ces dernières, sont restées stables en 2022 (augmentation de 4,8%) qui s'explique par une présence plus régulière des collaborateurs sur sites après les années 2020 et 2021 marquées par des périodes de confinement et de travail à distance généralisé.

Depuis 2022, l'ensemble des sites sont (à l'exception de 8 sites) alimentés par de l'électricité issue de sources renouvelables (EnR). En 2022, 60% de l'énergie consommée (électricité et chauffage) était de sources renouvelables contre 11% en 2021.

### Papier, plastique et consommables

La forte diminution de consommation de papier de copie en volume, constatée sur les dernières années (période 2019 – 2021), résulte notamment de la digitalisation des processus, des mesures prises (recto/verso par défaut), d'une part et de l'absence massive de personnel sur site (crise sanitaire, augmentation du télétravail).

Cette consommation de papier de copie a, par conséquent, légèrement augmenté (+15%) en 2022 à 7,5kg de papier utilisé par collaborateur en activité, contre 6,5kg en 2021 et 11,7kg en 2020.

Bpifrance n'est pas concerné, dans son fonctionnement, par l'économie circulaire ; les actions de la DIET sont néanmoins sous-tendues par des objectifs de réduction des déchets, plastique et capsules aluminium notamment.

L'installation, au siège social, d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires au siège social permet néanmoins de les valoriser en biomasse, et des solutions sont à l'étude pour deux autres sites.

En 2022, 2,37 tonnes de déchets alimentaires ont été déshydratées, en forte baisse par rapport à 2019 lorsque 5,7 tonnes avaient été déshydratées, ces baisses s'expliquant notamment, là encore, par la présence limitée des collaborateurs sur site des trois dernières années).

Les mesures déjà prises (gobelets plastique supprimés et remplacés par des gobelets carton en fin d'année 2018, le tri pesé des déchets et cartouches d'encre en place sur tous les sites, les fontaines à eau connectées au réseau pour éviter les bonbonnes et bouteilles plastiques) vont être complétées ont été renforcées en 2022 avec le remplacement des gobelets en carton par des tasses en céramique réutilisables pour l'ensemble des collaborateurs et le remplacement des machines à café à capsules par des machine à grains.

### Déplacements professionnels

Les émissions liées aux déplacements professionnels ont augmenté entre 2021 et 2022 (+32%).

Ces évolutions sont à apprécier avec précaution, malgré les mesures renforcées pour limiter les réunions intra groupe et réduire le recours à l'avion (dispositifs de réunions à distance, mutualisation des véhicules pour les déplacements collectifs, incitation à l'utilisation du train...), les déplacements ont augmenté en cohérence un rebond global d'activité.

Les émissions imputables à la flotte de véhicules, destinée aux collaborateurs en relation directe avec les clients sur le territoire représentent 69 % des émissions de 2022 contre 89 % en 2021 et 79 % en 2020, signe de la reprise des rendez-vous physiques avec les clients.

Les émissions imputables à la flotte de véhicules, destinée aux collaborateurs en relation directe avec les clients sur le territoire représentent 69 % des émissions de 2022 contre 89 % en 2021 et 79 % en 2020, signe de la reprise des rendez-vous physiques avec les clients.

Les déplacements par air représentent le deuxième poste d'émission (30%), et correspondent à des trajets d'une durée supérieure à trois heures, essentiellement sur des trajets internationaux hors Europe ; les volumes d'émissions des trajets par train, qui ne représentent eux que 0,84 % du total.

### Numérique responsable

Dans le cadre de sa démarche Green IT/Numérique responsable, la Direction des Systèmes d'Information (DSI), a mis en place un plan de sobriété visant à rationaliser son infrastructure. Il a déjà permis de réduire de 22% la consommation électrique au sein du datacenter de Maisons-Alfort et tout datacenter confondu, cela représente une baisse de 7% par rapport au mois d'août 2022.



La DSI, s'est prêtée à l'exercice de calculer notre impact environnemental sur l'année 2021 sur les scopes 1, 2 et 3 :

	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total
Total kgCO2 / année	0	49 284	3 291 220	3 340 504

Sans surprise, l'impact le plus important est dû à l'ensemble du matériel et de l'infrastructure et prolonger la durée de vie du matériel est devenu un enjeu majeur.

D'ailleurs, sur l'année 2022 la DSI a donné une seconde vie à 450 ordinateurs portables via le partenariat ATF Gaia

La mise en application des principes d'écoconception des services numériques fait cette année va aussi permettre de limiter notre impact environnemental.

### Achats Responsables

Les critères d'achats responsables sont en cours d'élaboration, et la part de contrats intégrant de tels critères n'est donc pas disponible.

La Direction du Support Achats (rattaché au contrôle de gestion) a pour mission de soutenir les métiers dans leurs démarches d'Achats, en ce sens : la plateforme de référencement / Achats, mise à disposition d'un modèle de contrat intégrant une clause RSE (validé par la Direction Juridique). Toutefois à date il y a peu de visibilité sur la part des contrats utilisant ce modèle de contrat avec la clause RSE. Au moins 62 contrats (gérés directement par le domaine Achats) ont intégré cette clause depuis 2021.

## NOS ENGAGEMENTS SOCIETAUX

### Entrepreneuriat féminin

La promotion de l'entrepreneuriat féminin est l'une des priorités de la charte RSE de Bpifrance, qui porte depuis sa création une doctrine d'intervention et une action forte.

Si les femmes représentent la moitié de la population active, et un tiers des dirigeants d'entreprises, elles comptent seulement pour 12% des dirigeants de PME-ETI de plus de 10 salariés<sup>[1]</sup>. Un taux de féminisation qui interroge, et qui peut s'expliquer en partie par la plus faible reprise d'entreprise externe par les femmes. A l'heure où l'âge des dirigeants de PME est élevé, le potentiel de reprise d'entreprise par des femmes constitue un enjeu pour féminiser les directions de PME et d'ETI.

Au-delà de cet équilibre plus paritaire, l'enjeu est aussi de répondre aux défis posés par le genre, les dirigeantes d'entreprises devant composer avec la persistance de stéréotypes de genre, et concilier vie professionnelle et vie de famille.

Les différences entre homme et femme en matière d'entrepreneuriat se révèlent à plusieurs niveaux et les spécificités féminines sont nombreuses. Bpifrance mène une action dédiée en actionnant quatre leviers principaux pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat féminin.

### Mobiliser plus encore l'activité de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise

Pour favoriser le lancement d'entrepreneuses en devenir, Bpifrance déploie une action d'information et d'orientation sur tout le territoire, et notamment dans les territoires fragiles. Cette action passe aussi par les réseaux d'accompagnement partenaires qui apportent les solutions d'accompagnement et de financement de la création ou de la reprise d'entreprises, notamment dans le cadre des PAREF<sup>[2]</sup>.

### Mobiliser le levier de l'accompagnement

Pour sensibiliser aux problématiques de genre et aux freins liés à l'entrepreneuriat des femmes, Bpifrance intègre dans les programmes de formation des dirigeants des modules et webinaires spécifiques autour des enjeux de mixité et de croissance, des biais cognitifs ou du sexisme ordinaire.

<sup>[1]</sup> Etude Bpifrance Le Lab, « Dirigeantes et dirigeants de PME-ETI »

<sup>[2]</sup> Plan d'actions régional Entrepreneuriat féminin (PAREF)

Bpifrance veille aussi à la mixité et à la diversité des profils opérant dans les différents programmes en s'appuyant sur les réseaux de dirigeantes partenaires, et renforce la présence des cheffes d'entreprises dans les accélérateurs.

### **Renforcer la part des femmes dans le portefeuille et entraîner les acteurs du capital-investissement**

Bpifrance consolide la part des entreprises dirigées par des femmes dans le portefeuille de participations directes, pèsera de son poids pour renforcer la place de ces dernières dans la gouvernance des autres, et les sensibilise (car les start-ups ne sont pas concernées) aux exigences de la loi Rixain. Ici aussi nous jouons notre rôle de banque de place, en soutenant les initiatives visant à favoriser la mixité au sein de l'écosystème du capital-investissement (SISTA, France Invest, Level20, ...), et en appuyant la mixité au sein des équipes de gestion des fonds partenaires.

### **Mettre en œuvre la loi Rixain**

Grâce à la loi Rixain, toutes les entreprises de plus de 1000 salariés devront atteindre des quotas de 30% de femmes cadres-dirigeantes et membres des instances dirigeantes en 2027. Concerné par cette loi, Bpifrance se met en capacité de répondre à ces exigences : Le Groupe publiera des données réparties par genre relatives aux bénéficiaires de ses actions et se fixera des objectifs de progression pour en assurer une représentation équilibrée. Nos métiers de l'investissement s'assureront aussi de la féminisation de leurs comités d'investissement, et *s'attacheront, dès mars 2023, au respect de la publication de l'index de l'égalité professionnelle par les clients et participations.*

### **Données genrées Bpifrance**

En ligne avec la demande issue des engagements de publication inscrits dans la loi Rixain du 24/12/2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre femmes et hommes, Bpifrance publie annuellement des données, réparties par sexe, relatives aux bénéficiaires de ses actions,

- de soutien en faveur de l'entrepreneuriat,
- du développement des entreprises et
- de l'accès aux prêts

### **Soutien en faveur de l'entrepreneuriat**

**Bpifrance Création**, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.

A ce titre, Bpifrance soutient notamment des réseaux d'accompagnement ou de financement non genrés qui prennent en compte les enjeux liés à l'entrepreneuriat et 4 réseaux dédiés aux femmes entrepreneures : Les Premières, Femmes des territoires, Force Femmes et Action'elles.

Dans une forte dynamique de la création d'entreprise en France (plus d'un million de création en 2022), l'année 2022 a été marquée par la constitution du collectif Cap Créa, qui regroupe 26 réseaux d'accompagnement partenaire de Bpifrance, mobilisés pour favoriser le doublement d'entreprises pérennes, créatrices de valeurs et d'emploi d'ici 5 ans.

En 2022, 67 596 femmes ont été accompagnées par ces réseaux soutenus par Bpifrance, **soit 45% du nombre total de bénéficiaires.**

De plus, dans le cadre des plans d'actions régionaux en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, mis en place en partenariat avec l'Etat, les Régions et des partenaires bancaires, Bpifrance a soutenu 36 actions locales dédiées aux femmes entrepreneures permettant de sensibiliser ou **accompagner plus de 19 000 femmes.**

Enfin, Bpifrance déploie des prêts d'honneur, opérés par des réseaux associatifs de financement nationaux, après examen par un comité d'agrément réunissant des chefs d'entreprises, des banquiers et d'autres experts en financement. Ces prêts d'honneur à taux zéro accordé aux entrepreneurs à titre personnel permettent de boucler le financement de projet de création ou de reprise d'entreprise. Ces prêts sont sans intérêts ni garanties.

En 2022, **39% des prêts d'honneurs ont été mis en place pour des femmes**, chiffre stable entre 2021 et 2022. »

### **Développement des entreprises**

Pour accompagner le développement des entreprises, Bpifrance propose depuis 2015 les *Accélérateurs*, des programmes intensifs et sur mesure d'un à deux ans pour des promotions d'une trentaine d'entrepreneurs. Leur objectif est de structurer les entreprises en profondeur pour révéler leur potentiel. Ces programmes qui combinent conseil individuel sur mesure, formation en collectif et des temps forts pour toute la promotion, s'adressent aux start-ups, TPE, PME et ETI.



Depuis la création de ces programmes, **10 %** des dirigeants participants à ces *Accélérateurs* sont des **femmes**, soit 310 dirigeantes sur plus de 3 000 entreprises.

En complément de ces *Accélérateurs*, Bpifrance développe une offre de conseil adaptée au temps et au budget des dirigeants et à ce titre, a constitué un vivier de plus de **350 experts** indépendants qui interviennent seuls ou en binôme avec un Responsable Conseil Bpifrance. La mixité au sein de ce vivier d'experts est en progression, les **femmes** représentent fin 2022 quasiment **30% de l'ensemble des consultants externes**.

En 2022, près de 1 000 entreprises ont choisi de bénéficier d'une ou plusieurs de ces *Missions Expertise Conseil*. **63%** de ces entreprises ont un **Comité de Direction mixte**, ((i.e. comptant au moins une femme) et **17%** sont paritaires ((i.e. comptant au moins 50% de femmes).

En moyenne et en nombre, **les femmes représentent environ 24% de ces Comités de Direction** (ou équivalent).

Dans les **équipes dirigeantes** (ex : mandataires sociaux, PDG, DG, gérant.e) de cet échantillon, on retrouve en moyenne **16% de femmes**.

### Accès aux prêts via le canal digital

Dans le cadre de la digitalisation de son offre et pour **accompagner les TPE** dans leurs projets de transformation, Bpifrance a mis en ligne une nouvelle plateforme qui leur simplifie l'accès au crédit : Bpifrance Flash. Cette plateforme regroupe aujourd'hui trois offres (*Prêt Transformation Numérique, Prêt Action Climat et Prêt Relance*) et donne accès à des prêts à taux préférentiels, sans aucune sûreté ni garantie personnelle, compris entre 5 000 et 75 000 euros et remboursables entre 3 ans et 7 ans.

En 2022, **16% des dirigeants des entreprises** qui ont sollicité un ou plusieurs de ces prêts via ce canal digital et en ont bénéficié, sont des **femmes**.

### Financement

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financement adapté à chaque étape de la vie de l'entreprise (création, développement, croissance externe, innovation, international, transmission, etc.). Elle intervient en partenariat avec les banques privées et le cas échéant les régions et la Banque des Territoires. Ces co-financements peuvent être des prêts à court, moyen et long terme, prêts sans garantie, prêts innovation, prêts sectoriels (transition écologique et énergétique, industrie, tourisme, ...).

L'analyse genrée **des entreprises ayant bénéficié d'un financement** (hors subventions, aides et crédit-bail) en **2022** a porté sur les **mandataires sociaux**. Il ressort que plus de **21% des entreprises**, ayant des mandataires **sociaux personnes physiques**, ont **au moins une femme représentante légale**.

### En investissement

Bpifrance finance également les entreprises en fonds propres, quasi-fonds propres, directement et indirectement (Fonds de Fonds).

Les équipes d'investissement direct (Capital Innovation et Capital Développement) de **Bpifrance Investissement ont réalisé de l'ordre de 450 opérations par an ces dernières années**, et gèrent au total en direct un portefeuille de plus de 1 000 participations dans tous les secteurs d'activité.

### Investissement direct :

#### Passage en Comité d'allocation des Projets :

Pour fluidifier et coordonner la gestion des analyses des nouveaux dossiers d'investissement (hors réinvestissement), un **Comité d'Allocation des Projets** s'assure de la correcte allocation des dossiers entre l'ensemble des fonds directs de la gamme Bpifrance. Le passage des dossiers d'investissement à ce comité, qui précède le Comité d'Investissement, permet d'avoir une bonne visibilité sur le genre de l'équipe dirigeante des entreprises qui sollicitent l'intervention de Bpifrance Investissement.

En 2022, les demandes d'investissement étudiées révèlent que **plus de 57% des entreprises ont une équipe mixte** (i.e. comptant au moins une femme) et **2% ont une équipe dirigeante 100% féminine**. Concernant ces mêmes entreprises, les femmes représentent environ **22% du total des effectifs des équipes de direction**. Ces chiffres sont en légère progression par rapport à 2021, année qui ne comptait aucune entreprise dirigée par une équipe 100% féminine.

### Portefeuille des participations directes :

L'analyse genrée du portefeuille (de plus de 1 000 participations directes) a porté sur les **mandataires sociaux**. Elle révèle que **14%** des participations, ayant des mandataires **sociaux personnes physiques**, ont au moins une femme représentante légale.

Au sein du portefeuille suivi par la direction **Capital Innovation**, essentiellement des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives, cette proportion **atteint 17%**.

### Investissement indirect :

L'équipe d'investissement indirect, Fonds de Fonds de Bpifrance gère 17 Md€ d'actif sous gestion représentant 12 Md€ souscrits au travers de 580 fonds partenaires, dont près de la moitié sont en période d'investissement.

En 2022, 1,6 Md€ ont été investi dans 70 nouveaux fonds partenaires.

La collecte **des données relatives à la mixité** de 2022 porte sur les indicateurs à fin 2021 **auprès de ses partenaires** (au niveau des sociétés de gestion, et des investissements réalisés par les fonds en période d'investissement). Il ressort de cette première analyse que :

- **Les équipes de gestion partenaires sont féminisées à hauteur de 38%**, dont 27% en *Front Office*. La mixité au sein des équipes d'investisseurs est notamment infusée par la base : 38% des chargés d'affaires et analystes sont des femmes ;
- Sur plus de 1 300 sociétés en portefeuille indirecte, les femmes représentent **43% des effectifs**, dont **21% dans les équipes dirigeantes** et **17% dans les organes de gouvernance**.

### Comités d'investissement

**La part des femmes dans les comités d'investissement** est de **30,4%** au 31/12/2022.

Bpifrance finance, investit et accompagne les entreprises en croissance, qu'il s'agisse indifféremment de dirigeants ou de dirigeantes à leur tête. Les critères reposent sur la qualité du projet, de l'entreprise et des compétences. Bpifrance ne fait aucune différence entre les hommes et les femmes qui s'investissent dans les entreprises.

La ligne de conduite de Bpifrance en termes de stratégie éditoriale de communication est de ne pas singulariser mais de garder une réelle parité dans la présentation des portraits d'entrepreneurs.

Par ailleurs, les actions d'information et d'orientation et la participation à des événements majeurs se sont poursuivies. De nombreux événements extérieurs / manifestations sont organisés par Bpifrance ou soutenus en tant que partenaire afin de faire participer des dirigeantes de tailles d'entreprises diverses, transmettre et réaliser des retours d'expériences, notamment Bpifrance Inno Génération (BIG), telles que :

- Le « dossier entrepreneuriat féminin » créé sur ce thème dès 2015,
- Des études du Lab Bpifrance : « Qui sont les dirigeantes à la tête des PME-ETI françaises ? Une nouvelle représentation de l'entrepreneuriat féminin » (décembre 2022),
- Des portraits d'entrepreneures,
- Le soutien d'événements et programmes au service de l'entrepreneuriat féminin,
- La communication sur des événements,
- L'organisation des Midi Entrepreneures, moment privilégié de retour d'expérience sans filtre.

### Soutenir l'insertion des jeunes

Bpifrance gère, depuis sa mise en place en 2008, le dispositif de garantie de prêts étudiants pour le compte du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Celui-ci permet de couvrir 70 % du risque des prêts étudiants, octroyés par les réseaux bancaires partenaires, destinés à financer l'ensemble des dépenses liées à la vie de l'étudiant. En contrepartie de cette garantie, les banques partenaires ne prennent pas de cautions personnelles sur les parents. Le dispositif permet donc de rendre éligible aux prêts bancaires des étudiants dont les parents ne peuvent se porter caution.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'État a confié à Bpifrance des ressources complémentaires lui permettant d'amplifier significativement le volume potentiel des prêts, les portant à près de 650 M€ pour les années 2021 et 2022 (soit un rapport de 1 à 5 par rapport à la situation passée).

Le montant de ce volume de financement offre la possibilité d'accompagner environ 54 000 étudiants sur cette même période.



Bpifrance se mobilise en faveur de l'insertion des jeunes issus des milieux défavorisés, dans ce cadre Bpifrance :

- Est partenaire de NQT (Nos Quartiers ont des Talents) qui accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés ;
- Est partenaire de Frateli qui promeut l'égalité des chances ;
- A son programme « entrepreneuriat pour tous » à destination des créateurs et entrepreneurs des territoires fragiles au travers de 3 axes : faciliter l'accès à l'offre, animer des communautés et accélérer les entreprises
- Met en place un dispositif de mécénat de compétences en lien avec les associations avec lesquelles Bpifrance travaille ;
- Mobilise une partie de la taxe d'apprentissage pour soutenir des associations et participer à des événements organisés par ces dernières, par exemple, le Salon Jeunes d'Avenirs.

En sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique.

L'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...).

### Note méthodologique de calcul des indicateurs de risque extra-financiers

La déclaration de performance extra-financière du présent chapitre, est partie intégrante du rapport annuel de Bpifrance, précise les exclusions de manière formelle et comporte les informations obligatoires requises par la loi, à l'exception de la description des missions et métiers de Bpifrance et de son modèle d'affaires, figurant au paragraphe 3.1.2 dudit rapport annuel.

#### Périmètre :

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance SA, consolidées en intégration globale au 31 décembre 2022 :

- Bpifrance Participations, étant précisé que les activités opérationnelles sont exercées au sein de sa filiale Bpifrance Investissement ;
- Bpifrance Régions et Bpifrance Courtage, étant précisé d'une part, que les activités opérationnelles sont exercées au sein de Bpifrance ;
- Bpifrance Assurance Export.

Certaines thématiques ont été exclues du périmètre étudié, en raison de leur non matérialité au regard des activités exercées par le groupe d'une part, et, d'autre part, de ses enjeux de fonctionnement et de modalités d'exercice de ces activités. Il s'agit de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

#### Collecte des données :

La définition de chacune des données collectées est précisée dans une procédure de reporting, et revue chaque année. Des précisions sont apportées à la définition, en tant que de besoin, pour faciliter la compréhension et faciliter le reporting.

#### Processus de collecte :

Les données sont collectées par la Direction du Développement Durable et de la RSE, auprès des directions responsables (par exemple : la Direction des ressources humaines pour les données RH, la Direction des moyens généraux, notamment pour les données relatives aux implantations immobilières et à leur gestion, de consommations d'énergie, relatives aux déplacements professionnels, le pôle Evaluation de la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective...).

Les données sont analysées et contrôlées (variations, tests de cohérence), afin de valider leur cohérence et leur fiabilité, avant d'être publiées et expliquées.

**Limites de la collecte et fiabilité :**

L'exactitude et la comparabilité peuvent rencontrer certaines limites, notamment en cas d'indisponibilité; dans cette hypothèse, les explications adéquates sont fournies.

Les processus en place visent à limiter ces inexacitudes, afin de présenter des informations à un niveau de fiabilité satisfaisant, dont la vérification est effectuée par un organisme tiers indépendant.

A noter qu'en 2022, le processus de reporting de données extra-financières a été formalisé dans un "protocole de reporting".

**INDICATEURS****1. INDICATEURS DE SUIVI DES RISQUES EXTRA FINANCIERS**

<b>Ethique des affaires</b>				
<b>Périmètre Bpifrance</b>				
taux de collaborateurs formés à la LCB/FT	Nombre de collaborateurs formés à la Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)			
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	13 %	17 %	82 %	86 %

<b>Sécurité des données, sécurité des fonds</b>				
<b>Périmètre Bpifrance</b>				
Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption	Nombre de collaborateurs formés contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)			
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	14%	18 %	27 %	ND

<b>Développement économique des territoires</b>				
<b>Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export</b>				
Poids des financements comparé au potentiel économique de la Région	Poids des financements Bpifrance de l'année N-1, comparé au potentiel économique des Régions (PIB de la Région comparé au PIB national, sur la base des dernières publications de l'INSEE)			
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
DPEF de l'exercice social	Cf tableau Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires	Cf tableau Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires	Cf Tableau Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires	Cf tableau §3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires



### Transition Ecologique et Energétique

#### Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export

Soutien en faveur de la TEE (en M€) <sup>44</sup>	Montant total en M€ d'intervention en faveur de la TEE dans l'ensemble des actions de Bpifrance (année N-1).		
	Ensemble des interventions de Bpifrance pour la TEE en :		
	Investissement en capital		
	Prêts (y compris prêts à l'export)		
	Aides et prêts à l'innovation		
	Autres (garantie, autres soutien export)		
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	5 764	4 018	3 398

### Transition Numérique

#### Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export

Poids des financements "Numetic" dans l'activité	Poids de la "Numetic" en montants d'intervention - hors holdings - dans l'ensemble des actions de Bpifrance -hors holdings- (année N-1).			
	"Numetic" couvre les interventions de Bpifrance dans les domaines Numérique, Microélectronique, Photonique, Nanotechnologies – Nanoélectronique, Matériaux innovants, Systèmes, Logiciels et systèmes embarqués, Valorisation de données massives.			
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	13,37 %	10,65 %	10,6 %	9,9 %

<sup>44</sup> Les années précédentes « Poids des financements TEE dans l'activité de Bpifrance en % » était jusqu'en 2022 produit par la Direction de l'Evaluation et ce dernier était communiqué dans le cadre de la DPEF. La Direction Climat produisait en parallèle « le soutien de Bpifrance à la TEE » (en M€). Il a été arbitré que désormais Bpifrance utiliserait uniquement l'indicateur produit par la Direction Climat.

**Engagement actionnarial  
Périmètre Bpifrance Investissement**

Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques physiques du changement climatique ou aux risques physiques et de transition du changement climatique ramené au nombre d'entreprises répondantes à cette question de la campagne annuelle ESG	Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques physiques du changement climatique ramené au nombre d'entreprises répondantes à cette question de la campagne annuelle ESG				Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG.
2022	2021	2020	2019	2018	
46 sur 431 (11%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique ou aux risques physiques et de transition du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	101 sur 363 (28 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	67 sur 278 (24 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	9,9 % des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	Plus de 25 % des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)	



Engagement actionnarial Périmètre Bpifrance Investissement				
	Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques de transition du changement climatique ou aux risques physiques et de transition du changement climatique ramené au nombre d'entreprises répondantes à cette question de la campagne annuelle ESG			Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG.
2022	2021	2020	2019	2018
69 sur 431 (16%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique ou aux risques physiques et de transition du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	124 sur 366 (34 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	81 sur 279 (29 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	12,2 % des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	Plus de 25 % des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)

### Empreinte carbone du portefeuille coté

#### Périmètre Bpifrance Investissement

Emissions de CO2 (scopes 1 et 2) publiées par les entreprises cotées du portefeuille investi en direct, ramenées au taux de détention du capital détenu par Bpifrance, puis au millier d'euros brut investi, au 31/12 de l'année N.

2022	2021	2020	2019	2018
0,349 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,097 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,122 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,163 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,119 TeqCO2 par millier d'euros investi
(empreinte calculée en 2022 sur les données publiées par 26 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 261 M€, soit 81% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2021 sur les données publiées par 26 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 693 M€, soit 92,8% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2020 sur les données publiées par 26 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 12 851 M€, soit 94,3% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2019 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 615 M€, soit 94 % du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2018 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814 M€, soit 95 % du portefeuille coté)

### Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique

#### Périmètre Bpifrance Investissement

	Montant brut investi en direct dans des entreprises exposées directement au secteur du charbon thermique (M€)				
	2022	2021	2020	2019	2018
Cet encours correspond à une participation, dans une entreprise de production d'énergie renouvelable, pour partie substituée par le charbon en l'absence saisonnière de biomasse disponible	58,2	25,1	24,4	23,9	23,4

### Clients, Qualité de l'offre

#### Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export

NPS	Le <i>Net Promoter Score</i> est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10).				
	2022	2021	2020	2019	2018
	52	42	48	27	35
Taux de satisfaction client	Taux (ou note) de satisfaction exprimé(e) par les clients sur 10				
	2022	2021	2020	2019	2018
	8	7,8	7,9	7,2	7,5

**Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme**

**Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export**

Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme pendant l'année considérée, portés à la connaissance de la direction juridique Groupe

2022	2021	2020	2019	2018
0	0	0	0	0

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie			
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	Nombre total de jours d'absence maladie hors longue maladie, ramené à l'effectif total au 31/12 de l'année N, hors congé sans solde			
	2022	2021	2020	2019
	4,1	3,2	3,36	3,92
Taux de satisfaction salariés : taux de satisfaction exprimé par le nombre de salariés répondants à l'enquête annuelle "s'engager ensemble" réalisée en année N, réalisée par un cabinet externe				
71,2 % (sur une population de 89 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2022)	72,2 % (sur une population de 82 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2020)	70,5 % (sur une population de 88 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2019)	68,8 % (sur une population de 83 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018)	

DIVERSITE EGALITE DES CHANCES	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	Pourcentage de jeunes âgés de moins de 30 ans à leur date d'embauche en CDI			
	2022	2021	2020	2019
	57 %	58 %	47 %	46,40 %
	Pourcentage de seniors de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI			
2022	2021	2020	2019	
0,39 %	0,40 %	2 %	2 %	

DIVERSITE EGALITE DES CHANCES	Périmètre Bpifrance			
	Emploi Handicap			
	Taux d'emploi légal direct Handicap		Taux d'emploi légal direct	
	2021	2020	2019	2018
2,73	2,65	2,52	2,7	

	Thématiques des accords et avenants signés dans l'année				
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export				
	2022	2021	2020	2019	2018
<b>DIALOGUE SOCIAL</b>	NAO PERCO PERECO PEE Durée et aménagement du temps de travail Statut des représentants su personnel Prévoyance santé Mise en place exceptionnelle d'une mesure d'augmentation générale Accord de substitution	Intéressement PERCO PERECO PEE NAO Forfait mobilité durable Qualité de Vie du Travail GPEC Egalité professionnelle femmes hommes Handicap	Intéressement et participation, PEE, PERCO  Insertion professionnelle et de l'emploi des personnes situation de handicap Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes Gestion des aspects sociaux de la fusion	Construction sociale de Bpifrance Courtage, épargne salariale, handicap, situations particulières d'activité, égalité H/F (Financement), temps de travail, prévoyance-santé, CSE	Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale

	Nombre d'accords et avenants signés dans l'année				
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export				
	2022	2021	2020	2019	2018
<b>DIALOGUE SOCIAL</b>	18 accords et avenants	24 accords et avenants	23 accords et avenants	20 accords et avenants	27 accords et avenants

	Taux d'accès à la formation				
	Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (CDI, CDD, CA, CP) rapporté au nombre total de collaborateurs 31/12 de l'année N (CDI, CDD, Contrats d'Alternance, Contrats de Professionnalisation)				
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export				
	2022	2021	2020	2019	2018
<b>TALENTS</b>	105,55%	99,60%	97%	96,90%	93,20%



TALENTS	Taux de rotation du personnel			
	% de CDI démissionnaires en année N rapporté à l'effectif total en CDI au 31/12 de l'année N-1			
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	2022	2021	2020	2019
	4,55 %	3,02 %	3 %	2,90 %

## 2. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

### RESSOURCES HUMAINES

#### Les effectifs du groupe Bpifrance

Evolution des effectifs au 31 décembre	2022	2021	Evolution 2022 vs 2021
<b>Effectif total groupe Bpifrance<sup>[1]</sup></b>	<b>3801</b>	<b>3675</b>	<b>3,4 %</b>
<i>Dont CDI Bpifrance</i>	2920	2824	3,4 %
<i>Dont CDI Bpifrance Investissement</i>	639	597	7 %
<i>Dont CDI Bpifrance Assurance Export</i>	241	253	-4,7 %
<i>Dont CDI Bpifrance Courtage</i>	1	1	NS
<b>Effectif total en activité, en CDI et CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation<sup>[2]</sup></b>	<b>3521</b>	<b>3413</b>	<b>3,2 %</b>

EVOLUTION DES EFFECTIFS Cadres et Féminins au 31 décembre	2022	2021	EVOLUTION 2022 VS 2021
<b>Effectif total groupe Bpifrance</b>	<b>3801</b>	<b>3675</b>	<b>3,40 %</b>
Dont femmes	56,17%	56,40 %	-3,19 %
Dont cadres	91,18%	89,78 %	1,08 %
Dont femmes cadres	51,10%	55,80 %	-2,40 %

<sup>[1]</sup> Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, hors stagiaires, travaillant à temps plein ou partiel

<sup>[2]</sup> Effectif CDI et CDD en activité : hors congés sans solde, pré-retraites individuelles

EVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN	2022		2021		2020	
	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés
Groupe	38,6	38,8	38,5	38,7	39,5	39,7

#### Embauches et départs

Embauches en CDI dont transformation de contrats en CDI						
EMBAUCHES	2022	Dont femmes	2021	Dont femmes	2020	Dont femmes
Bpifrance	357	175	363	158	300	154
Investissement	119	56	76	37	95	41
Assurance Export	30	16	39	16	15	10
Courtage	0	0	0	0	1	0
Embauches totales	506	247	478	211	411	205

EMBAUCHES par TRANSFORMATION DE CONTRATS EN CDI			
	2022	2021	2020
Bpifrance	21	18	11
Investissement	0	0	0
Assurance Export	3	3	0
Courtage	0	0	1
Total	24	21	12

EMBAUCHES PAR ÂGES	Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI			
	2022	2021	2020	Evolution
	< 30 ans à la date d'embauche			
Bpifrance	203	210	155	-3,33 %
Investissement	66	45	44	46,67 %
Assurance Export	19	24	6	-20,83 %
Courtage	0	0	1	0 %
Total	288	279	206	3,23 %

EMBAUCHES PAR ÂGES	Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI			
	2022	2021	2020	Evolution
	> 55 ans à la date d'embauche			
Bpifrance	2	1	4	100 %
Investissement	0	1	1	-100 %
Assurance Export	0	0	0	NS
Courtage	0	0	0	NS
Total	2	2	5	0 %



<b>EMBAUCHES EN ALTERNANCE</b>				
<b>Total</b>				
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2022 vs 2021</b>
Bpifrance	235	212	183	10,85 %
Investissement	1	1	1	0 %
Assurance Export	12	9	15	33,33 %
Courtage	0	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>222</b>	<b>199</b>	<b>11,71 %</b>
<b>dont &lt;30 ans à la date d'embauche</b>				
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2021 vs 2020</b>
Bpifrance	229	209	178	9,57 %
Investissement	1	1	1	0 %
Assurance Export	12	9	15	33,33 %
Courtage	0	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>219</b>	<b>194</b>	<b>10,50 %</b>
<b>dont &gt; 55 ans à la date d'embauche</b>				
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution 2021 vs 2020</b>
Bpifrance	0	0	9	NS
Investissement	0	0	0	NS
Assurance Export	0	0	0	NS
Courtage	0	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
<b>dont femmes</b>				
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2021 vs 2020</b>
Bpifrance	119	98	94	21,43 %
Investissement	0	0	1	NS
Assurance Export	6	6	8	0 %
Courtage	0	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>20,19 %</b>

DEPARTS des CDI				
Total				
	2022	2021	2020	Evolution 2022 vs 2021
Bpifrance	273	191	173	42,93 %
Investissement	76	66	27	15,15 %
Assurance Export	42	24	28	75 %
Courtage	0	1	11	-100 %
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>282</b>	<b>239</b>	<b>38,65 %</b>
dont départs en pré-retraite individuelle				
Bpifrance	11	13	9	-15,38 %
Investissement	0	0	0	NS
Assurance Export	1	2	1	-50 %
Courtage	0	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>-20 %</b>

TURN OVER			
Démissions CDI N / effectif CDI N-1			
	2022	2021	2020
Bpifrance	4,1 %	2,2 %	2,5 %
Investissement	5,6 %	6,5 %	3,5 %
Assurance Export	7,1 %	3,1 %	0,8 %
Courtage	0,0%	0,0 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>4,5 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>2,6 %</b>

Départs des alternants						
Total				dont transformation CA CP => CDI		
	2022	2021	2020	Evolution 2022 vs 2021	2022	2021
Bpifrance	217	180	142	20,56 %	19	17
Investissement	0	2	1	-100 %	0	0
Assurance Export	13	10	12	30 %	3	3
Courtage	0	0	0	NS	0	0
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>192</b>	<b>155</b>	<b>19,79 %</b>	<b>22</b>	<b>20</b>



## Organisation du temps de travail

Effectif	2022	2021	2020
		<b>3531</b>	<b>3420</b>
Nombre de salariés au forfait (CDI +CDD)	3454	3305	2943
<i>Dont Bpifrance</i>	2607	2492	2192
<b>Part de salariés au forfait</b>	<b>97,82 %</b>	<b>96,64 %</b>	<b>91,30 %</b>
<i>Dont Bpifrance</i>	73,83 %	75,40 %	74,50 %
Nombre de salariés à temps partiel (CDD+CDI)	260	293	338
<i>Dont Bpifrance</i>	238	268	308
Nombre de salariés ayant opté pour le télétravail partiel	2319	2048	318
<i>Dont Bpifrance</i>	1707	1472	246
<i>Dont Bpifrance Investissement</i>	427	393	246
<i>Dont Bpifrance Assurance Export</i>	185	183	18
<i>Dont Bpifrance Courtage</i>	0	0	53
<b>Part de salariés ayant opté pour le télétravail partiel</b>	<b>65,66 %</b>	<b>59,88 %</b>	<b>9,90 %</b>

RELATIONS SOCIALES <sup>45</sup>	Nombre de réunions de l'année							
	CSE		CQRE		OS et DS		CSSCT	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Bpifrance	14	15	11	11	19	10	4	7
Investissement	14	13	8	9	5	5	4	6
Assurance Export	14	14	11	10	19	9	4	6
Courtage <sup>46</sup>	0	0	0	ND	0	ND	0	ND
Groupe	0	0	0	0	0	8	0	0
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

ACCORDS	Nombre d'accords et avenants conclus sur l'année*			
	2022	2021	2020	2019
Bpifrance	7	4	6	5
Investissement	3	4	6	3
Assurance Export	6	6	6	8
Courtage (*)	2	5	2	3
Groupe	1	5	3	1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>20</b>

<sup>45</sup> CSE : Comité Social et Economique ; CQRE : commission relative aux questions et réclamations des élus ; CSSCT : commission santé, sécurité et conditions de travail

<sup>46</sup> Pour Bpifrance Courtage, depuis août 2020, il n'y a plus de CSE suite au transfert des salariés vers Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement)

## Santé sécurité

SANTE SECURITE	Nb de maladies professionnelles		Nb d'accidents déclarés survenus (avec ou sans arrêt)						
			Accident de travail			Accident de trajet			
	2022	2021	évolution	2022	2021	évolution	2022	2021	évolution
Bpifrance	1	1	NS	0	8	-100 %	0	14	-100 %
Investissement	0	0	NS	5	2	150 %	4	2	100 %
Assurance Export	0	0	NS	3	0	300 %	2	1	100 %
Courtage	ND	ND	NS	ND	ND	NS	ND	ND	NS
<b>GROUPE Bpifrance</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>NS</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>-200 %</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>-64,71 %</b>

SANTE SECURITE	taux de fréquence		taux de gravité	
	des accidents de travail avec arrêt			
	2022	2021	2022	2021
Bpifrance	0,79	0,62	0,06	0,02
Investissement	0,86	0,89	0,01	0,01
Assurance Export	2,19	0,00	0,01	0,02
Courtage	ND	ND	ND	ND
<b>GROUPE Bpifrance</b>	<b>0,9</b>	<b>0,78</b>	<b>0,05</b>	<b>0,02</b>

## Rémunération

REMUNERATIONS	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2022	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2021	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2020	Evolution 2022 vs 2021
<b>Total groupe</b>	<b>249 409 363</b>	<b>233 690 108</b>	<b>211 731 611</b>	<b>6,73%</b>



## RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

### ENERGIE <sup>47</sup> groupe Bpifrance

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les sites (en kWh)					
(kWh) ELECT+GAZ	2022	2021	2020	2019	Variation 2022/2021
SIEGE SOCIAL	3 862 311	4 167 562	4 370 795	4 913 453	-7,32%
AUTRES IMPLANTATION S	4 305 309	3 373 015	3 633 707	4 253 743	27,64%
TOTAL	8 175 890	7 540 577	8 004 502	9 167 196	8,43%
<i>Dont ENR</i>	<i>4 931 980</i>	<i>809 972</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>509%</i>
Par collaborateur en activité	2 151	2 052	2 322	2 849	4,80%

EMISSIONS de CO2 - Siège (en kgeqCO2)					
(kgeqCO2) ELECT+GAZ	2022	2021	2020	2019	Variation 2022/2021
SIEGE SOCIAL	448 998	394 866	464 923	509 421	13,71%
AUTRES IMPLANTATION S	281 398	213 297	322 683	390 210	31,93%
TOTAL	730 396	608 163	787 606	899 630	20,10%
<i>Dont ENR</i>	<i>123 299</i>	<i>20 723</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>495%</i>
Par collaborateur en activité	190,55	165,5	228	280	15,15%

<sup>47</sup> Consommations d'énergie sur la base des factures.

## Déplacements professionnels groupe Bpifrance

En kg eq Co2	2022	2021	2020	2019	Evolution 2022 vs 2021
<b>TRAIN</b>	<b>26 321</b>	<b>12 451</b>	<b>10 939</b>	<b>27 586</b>	<b>111,40 %</b>
<b>AERIEN</b>	<b>940 988</b>	<b>323 511</b>	<b>370 248</b>	<b>1 097 608</b>	<b>190,87 %</b>
<i>(dont lignes intérieures)</i>	<i>132 019</i>	<i>76 640</i>	<i>70 085</i>	<i>211 779</i>	<i>72,26 %</i>
<i>(dont lignes EUROPE)</i>	<i>79 370</i>	<i>28 739</i>	<i>23 319</i>	<i>102 674</i>	<i>176,18 %</i>
<i>(dont International hors UE)</i>	<i>729 599</i>	<i>218 132</i>	<i>276 844</i>	<i>783 155</i>	<i>234,48 %</i>
<b>VEHICULES</b>	<b>2 158 510</b>	<b>2 031 351</b>	<b>1 466 119</b>	<b>1 815 858</b>	<b>6,26 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 125 819</b>	<b>2 367 313</b>	<b>1 847 306</b>	<b>2 941 052</b>	<b>32,04 %</b>
<i>Taxis et coursiers</i>	<i>9 296</i>	<i>7 209</i>	<i>8 642</i>	<i>12 969</i>	<i>28,95 %</i>

## Consommation de papier groupe Bpifrance

En tonnes	2022	2021	2020	Evolution 2022/2021
Bpifrance	21 306	21 152	29 958	0,73 %
Bpifrance Investissement	5 143	351	7 812	13,65 %
Bpifrance Assurance Export	82	632	0	-0,87 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 531</b>	<b>22 135</b>	<b>37 769</b>	<b>19,86 %</b>
Consommation par personne (CDI + CDD en activité) (t)	7,5	6,5	11,7	15,38 %
Consommation par personne (CDI + CDD en activité + Alternants) (t)	7	6	10,9	16,67 %



## Consommation d'eau Siège social

Consommation d'eau - Siège social				Evolution
	2022	2021	2020	2022/2021
Consommation relevée globale en m3	8853	6639	8538	33,35%
Consommation par employé	7,4	6,1	8,5	16,67%

## Déchets

(En tonnes)	2022	2021	Evolution 2022 vs 2021
<b>Cartons</b>	12,57	11,12	-13,04 %
<b>Verre</b>	2,11	1,10	91,82 %
<b>Encombrants (DIB)</b>	3,56	3,44	3,49 %
<b>Equipements informatique</b>	8,18	4,62	25,32 %
<b>Déchets RIE hors alimentaire</b>	28,71	28,93	-0,76 %
<b>Déchets alimentaires déshydratés</b>	2,37	2,37	100%
<b>TOTAL</b>	<b>55,11</b>	<b>51,58</b>	<b>6,8%</b>

## **NOTE D'INFORMATION SUR LES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES DE BPIFRANCE, publiés en application de l'article 8 du règlement UE 2020/852, et des textes subséquents.**

Bpifrance est un Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'État et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres. Il est précisé que Bpifrance n'exerce aucune activité de détail.

Bpifrance est un établissement de crédit et une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Régions (qui opère, avec l'établissement de crédit, les activités de Financement), Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export.

Les indicateurs sont publiés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle de Bpifrance.

### **1- Indicateurs quantitatifs publiés**

Bpifrance publie, conformément à l'article 10 du règlement délégué UE 4987 pris en application du règlement UE 2020/852, de manière agrégée sur les deux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les indicateurs quantitatifs suivants :

- Numérateur :

- a. Expositions sur des activités éligibles ;
- b. Expositions sur des activités non éligibles ;
- c. Expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD ;
- d. Expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux ;
- e. Expositions sur des produits dérivés ;
- f. Portefeuille de négociation et prêts interbancaires à vue.

- Dénominateur

- o Le total des actifs couverts (« covered assets ») pour les KPI 1, 2 et 3.
- o Le total des actifs pour les KPI 4, 5 et 6.

Bpifrance publie en outre deux indicateurs volontaires :

- Expositions sur des activités éligibles ;
- Expositions sur des activités non éligibles ;

Calculés :

- o Sur le total des actifs couverts (« covered assets ») pour les KPI 1, 2 et 3.
- o Sur le total des actifs pour les KPI 4, 5 et 6.

### **2- Périmètre couvert et sources de données**

#### **2-1 périmètre financier et source des données financières**

Le périmètre financier couvert est celui des entités sociales et fonds en consolidation globale tel que décrit en « Note 4 - Périmètre de consolidation » de l'annexe comptable aux comptes consolidés de Bpifrance, du Document d'Enregistrement Universel de Bpifrance.

Les données quantitatives sont issues des états financiers FINREP au 31 décembre 2022. Les expositions sont prises en compte sur la contrepartie porteuse de l'engagement.

#### **2-2 Dénominateurs**

Les calculs publiés ont été effectués en prenant en compte le total des actifs consolidés des états financiers FINREP au 31 décembre 2022, diminué des expositions sur les banques centrales, les émetteurs supranationaux, et sur le portefeuille de négociation pour les KPI 1, 2 et 3. Pour les KPI 4, 5 et 6, le total actif FINREP a été pris en compte conformément aux exigences réglementaires ainsi qu'aux discussions de place.

## **2-3 Numérateurs des indicateurs réglementaires et volontaires sur les activités éligibles et non éligibles à la taxonomie, et expositions non assujetties à NFRD**

Les textes déterminent l'éligibilité au numérateur des indicateurs réglementaires au regard :

- de l'assujettissement de l'entité aux obligations de reporting extra-financier conformément à la Directive UE 2014/95, ci-après dénommée NFRD, et aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE ;
- des activités des entités concernées. Les entités assujetties aux obligations NFRD sont les grandes « entreprises d'intérêt public, régies par le droit d'un État membre et dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé d'un État membre », de total bilan supérieur à 20 M€ ou de chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ et d'effectif moyen supérieur à 500 salariés sur l'exercice.

Les activités éligibles de ces entités sont définies par le règlement délégué C (2021) 2800, complétant le règlement UE 2020/852. Elles sont déterminées par les informations émanant des entités.

### **2-3-1- Règles appliquées**

- les expositions sur banques centrales, expositions dérivées, prêts interbancaires à vue et portefeuille de négociation sont exclues ;
- seules les entités sociales porteuses des expositions éligibles ou non éligibles, répondant aux critères définis à l'article 19bis de la directive UE 2013/34 ont été retenues dans les numérateurs ;
- les données d'effectifs, total bilan et chiffre d'affaires publiées par ces entités pour leur dernier exercice social, et collectées dans les systèmes internes complétés par des données de fournisseur externes, ont été analysées pour déterminer leur assujettissement à NFRD ;
- les expositions sur des entités de type holding ont été retraitées pour prendre en compte les données d'effectifs, total bilan et chiffre d'affaires des entités opérationnelles cotées, dans tous les cas où les informations étaient suffisantes. Les entités de type holding ont, le cas échéant, été retenues comme assujetties à la NFRD ;
- les expositions sur des contreparties non assujetties à NFRD correspondent aux expositions sur toutes les contreparties européennes non cotées, ou cotées mais n'atteignant pas les seuils d'effectifs, total bilan ou chiffre d'affaires de, respectivement 500 employés, 20 ou 40M€.

### **Limites résultant de l'insuffisance de données :**

- les données d'effectifs moyens n'étant pas disponibles, les effectifs retenus sont les effectifs à la date d'arrêté du dernier exercice social publié et collectés auprès d'un fournisseur de données externes ;
- les données disponibles n'ont pas permis d'identifier les entités entreprises mères d'un grand groupe dépassant, à la date de clôture de leur bilan, sur une base consolidée, le critère du nombre moyen de 500 salariés sur l'exercice ;
- pour l'activité d'investissement, seuls les fonds gérés par Bpifrance ont été traités par transparence et les entités non financières investies ont été identifiées et leurs activités analysées ; les entités non financières investies par des fonds non gérés par Bpifrance n'ont pu en revanche être identifiées et analysées.
- Les données d'éligibilités collectées dans les rapports annuels correspondent aux déclaratifs du 31.12.2021 compte tenu de la temporalité de publication des rapports annuels des entreprises non financières

### **Conséquences des limites identifiées :**

Certaines entités ont pu ne pas être retenues dans le calcul du numérateur, telles que celles dont :

- l'effectif collecté en fin d'exercice social était inférieur à 500 salariés, mais dont l'effectif moyen sur l'exercice était supérieur à ce nombre,
- l'effectif social était inférieur à 500 salariés, mais supérieur sur base consolidée, ou investies par des fonds non gérés par Bpifrance.

### **2-3-2- Indicateurs réglementaires publiés par Bpifrance**

Le périmètre des activités couvertes est celui des entités sociales et fonds en consolidation globale, tel que précisé ci-dessus.

Une cartographie indicative de certains systèmes de classification des industries et de leur lien avec la description des activités économiques dans l'acte délégué de taxonomie de l'UE adopté par la Commission le 4 juin 2021 a été publiée sur la plateforme Finance durable de la Commission européenne, sous forme de tableau compilé sous l'égide de la Plateforme sur la finance durable. Bpifrance s'est appuyé sur les codes NACE de cette cartographie, complétée par une table de correspondance avec les codes NACE, pour identifier, dans les entités soumises à NFRD, à partir des classifications NACE/NAF qui les caractérisent, les activités éligibles et non éligibles ; cette classification a pu en outre être enrichie par des recoupements avec des bases de données externes.

La Commission européenne a publié une FAQ, dont l'objectif est de fournir des conseils sur la mise en œuvre des informations à publier en vertu de l'article 8 du règlement taxonomie de l'UE. Dans ses réponses, la Commission écarte toute utilisation d'informations n'émanant pas directement des entités pour déterminer la nature de leurs activités, écartant ainsi la qualification de celles-ci par l'utilisation de codes d'activité de type NACE ou autres référentiels, assimilés à une méthode d'approximation. Bpifrance s'est strictement conformé à cette position pour déterminer ses expositions éligibles et non éligibles à la taxonomie. Les indicateurs a. et b. d'expositions éligibles et non éligibles à la taxonomie retranscrivent le pourcentage d'éligibilité publié par les contreparties NFRD dans leurs rapports annuels.

### **2-3-3- Indicateurs volontaires publiés par Bpifrance**

Bpifrance publie deux indicateurs volontaires :

- a.V. Expositions sur des activités éligibles ;
- b.V. Expositions sur des activités non éligibles.

Pour déterminer ces indicateurs, la méthodologie décrite en 2-3-1 a été appliquée. Les financements spécialisés dans les énergies renouvelables ont été intégrés également compte tenu du consensus de place.

## **3 - Principales évolutions**

### **GAR obligatoire :**

1. **Numérateur** : % d'éligibilité publiée par les contreparties dans leurs rapports annuels au 31/12/2021
2. **Dénominateur** : augmentation principalement liée à l'évolution de l'activité de financement et investissement de Bpifrance & Prise en compte des institutions financières

### **GAR volontaire :**

1. Prise en compte des financements spécialisés ENR pour un total de **6,5 Md €**

## **4- Résultats du GAR à nuancer compte tenu des spécificités du modèle d'affaire de Bpifrance**

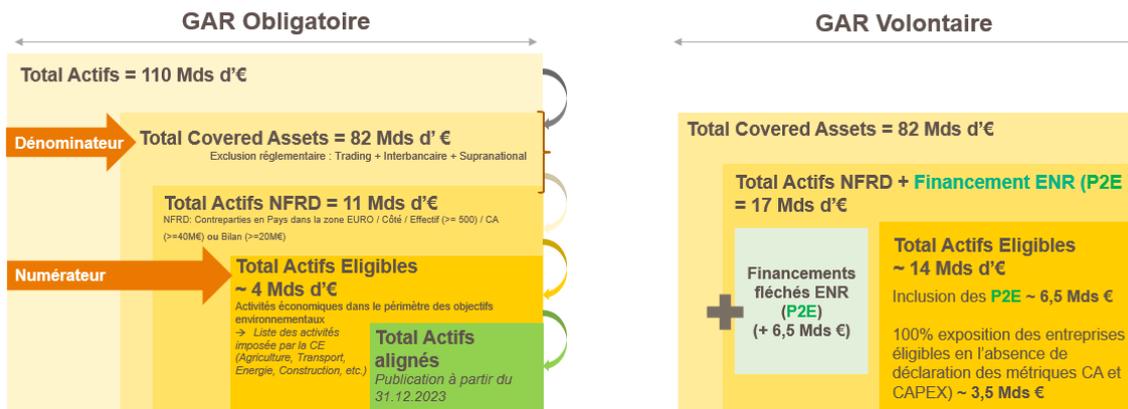
Les indicateurs réglementaires des activités éligibles et non éligibles à la taxonomie sont relativement faibles compte tenu de l'exposition sur des contreparties non assujetties à NFRD qui traduit le positionnement de Bpifrance sur des entreprises non cotées et des PME/TPE/ETI, essentiellement françaises, dont les activités ne peuvent en conséquence être prises en compte dans les activités, éligibles ou non, quelle que soit leur nature, aux objectifs d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

Bpifrance accompagne les entreprises TPE, PME, ETI dans le cadre de leur développement et en particulier dans leur **transition énergétique** dans son rôle de **Banque du Climat**. Le **GAR**<sup>48</sup> prend en compte uniquement les **entreprises NFRD**<sup>49</sup> à ce stade et **de facto exclut 71 Md€ du portefeuille de Bpifrance** (dont les fonds, entreprises non cotées, etc.). Dans ce cadre, **l'ensemble des activités de la Banque du climat ne sont pas reflétées** dans l'indicateur du GAR obligatoire dans sa définition actuelle (cf. section « Le Plan Climat »).

---

<sup>48</sup> KPI 1 : Expositions éligibles selon la taxonomie UE – Obligatoires & Volontaires

<sup>49</sup> NFRD : Pays dans la zone EURO / Côté / Effectif (>= 500) / Chiffre d'affaires (>=40M€) ou Bilan (>=20M€)



- **Le périmètre réglementaire est évolutif**, à partir du 31.12.2023, nous déclarerons l'indicateur du **Green Asset Ratio Aligné** qui respectera les conditions suivantes :
  - Contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
  - Ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (DNSH)
  - Est exercée de façon conforme aux principes directeurs de l'OCDE, l'ONU, et l'OIT relatifs aux droits de l'homme, et est conforme aux critères d'examen techniques (seuils/limites de performance environnementale)
- **A partir du déclaratif du 31.12.2025**, le périmètre sera plus large et intégrera les entreprises non cotées  
→ **Plus représentatif du modèle d'affaire de Bpifrance qui finance principalement des TPE, PME, ETI.**

## 5 - Stratégie économique de Bpifrance

Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions, qui « oriente en priorité son action vers ... les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire », « apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique. »<sup>50</sup>.

Ce soutien est un axe structurant des actions de Bpifrance, qui constitue une des priorités de sa charte de responsabilité sociétale.

Engagé dans la lutte contre le changement climatique et conscient de l'urgence, Bpifrance a lancé en septembre 2020, aux côtés de la Banque des Territoires, dans un plan d'actions complémentaire, un ambitieux Plan Climat, qui a abouti sur 2021 à une accélération de tous les métiers de Bpifrance.

Le déploiement du Plan Climat de Bpifrance a été lancé sur trois axes stratégiques :

1. Accélérer la transition des entreprises et des territoires avec des solutions financières et d'accompagnement,
2. Accompagner le développement des énergies renouvelables (ENR) et contribuer à la croissance de champions internationaux,
3. Financer et accompagner massivement l'innovation dans les Greentechs et dans les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE.

Les axes 2 et 3 adressent des contreparties non financières dont les activités sont éligibles à la taxonomie de par leur nature ; ces contreparties ne sont cependant pas, à ce stade, éligibles au numérateur de l'indicateur a. ou a.V car majoritairement non assujetties à NFRD (non cotées, ou cotées mais ne répondants pas aux critères de taille).

Avec l'axe 1 de son Plan Climat, Bpifrance vise la mise en transition de toutes les entreprises, quelle que soit leur activité, éligible ou pas à la taxonomie par leur nature (hors critères NFRD), afin d'accélérer la décarbonation de l'économie. A noter que Bpifrance applique des principes d'exclusion sur les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, et des lignes d'engagement sur ce dernier secteur oil&gas.

<sup>50</sup> Loi 2012-1559 relative à la création de la Banque Publique d'Investissement

Dans le cadre du Plan Climat, de nouveaux produits ont été créés, tels que les Prêts Verts pour financer des investissements de transition ciblés, une garantie « verte » pour inciter les banques à financer des projets de transitions ; des produits d'accompagnement des entreprises ont été développés pour accélérer leur transition, tels que les Diag Eco Flux, le Diagnostic Décarbon'Action, des accélérateurs (Transition énergétique, Décarbonation), des modules de formation en ligne, non payants sont à leur disposition... Les enjeux de transition sont pris en compte de façon accrue dans des secteurs émetteurs (transport, immobilier, BTP).

Ce déploiement vise à engager toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou le secteur d'activité, sur la décarbonation de leurs activités, tout en finançant, à grande échelle, les fournisseurs d'énergie propre ou de solutions. Dans cette démarche, l'intégration des critères de la taxonomie constitue une étape supplémentaire exigeante, dont les modalités sont en cours de définition.

**RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2022/1214 DE LA COMMISSION du 9 mars 2022**  
**ANNEXE XII Publication des informations visées à l'article 8, paragraphes 6 et 7**

Pas de de financements ou investissements de Bpifrance portant sur les activités gaz fossile ou le nucléaire à ce jour.

Le tableau 4 (Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci) et le tableau 5 (Activités économiques non éligibles à la taxonomie) demandés par le règlement délégué 2022/1214 ne peuvent être publiés en raison de l'indisponibilité des données.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile		Activités liées à l'énergie nucléaire
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
<b>Activités liées au gaz fossile</b>		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



## Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de performance extra-financière

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

**Bpifrance**

Rapport de l'organisme tiers indépendant  
sur la vérification de la déclaration  
consolidée de performance extra-financière  
figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **Bpifrance**

Société anonyme au capital de 5 440 000 000 €

Siège social : 27/31, avenue Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort cedex

RCS 320 252 489

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Bpifrance, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.



Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables..

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction du développement durable et ESG, la Direction du développement RH et de la formation, la Direction du pilotage des reportings et projets RH, la Direction des Ressources Humaines Groupe, la Direction de la Stratégie, et la Direction de l'évaluation des études et de la prospective.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas

échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques, les travaux ont été menés au niveau des Directions en central ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 , nous avons mis en œuvre :
  - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,  
Mazars SAS

Paris La Défense, le 21 mars 2023

Edwige REY  
Associée RSE &  
Développement Durable



## Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

- Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT ;
- Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption ;
- Poids des financements TEE dans l'activité ;
- Poids des financements comparé au potentiel économique des Régions ;
- Poids des financements "numetic" dans l'activité ;
- Net Promoter Score ;
- Taux de satisfaction clients ;
- Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme ;
- Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie ;
- Taux de satisfaction salariés ;
- Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD ;
- Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements ;
- Nombre d'accords et avenants signés dans l'année ;
- Taux de rotation du personnel en CDI ;
- Taux d'accès à la formation ;
- Empreinte carbone du portefeuille coté ;
- Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique.